

Nos héros

Rapport annuel 2020

Empire Company Limited (TSX : EMP.A) est une société canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annuelles s'établissent à environ 26,6 G\$ et qui comptent pour 14,6 G\$ d'actifs, emploient environ 127 000 personnes.

Faits saillants financiers

VENTES

(en milliards de dollars)

5,5 %

TCAC sur 10 ans³⁾

3,8 %

TCAC sur 3 ans

BAIIA AJUSTÉ¹⁾

(en millions de dollars)

8,7 %

TCAC sur 10 ans

33,4 %

TCAC sur 3 ans

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ¹⁾²⁾

(en millions de dollars)

7,7 %

TCAC sur 10 ans

46,1 %

TCAC sur 3 ans

DIVIDENDES

(\$ par action)

6,9 %

TCAC sur 10 ans

5,4 %

TCAC sur 3 ans



(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices de 52 semaines			
	clos le 2 mai 2020	clos le 4 mai 2019	clos le 5 mai 2018	clos le 6 mai 2017
Ventes	26 588,2 \$	25 142,0 \$	24 214,6 \$	23 806,2 \$
Bénéfice d'exploitation	1 111,8	652,3	346,5	333,0
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	1 130,1	683,6	601,7	378,5
BAIIA ¹⁾	1 892,4	1 069,5	785,7	777,2
BAIIA ajusté ¹⁾	1 892,4	1 076,2	1 014,7	796,9
Bénéfice net ²⁾	583,5	387,3	159,5	158,5
par action (après dilution)	2,15	1,42	0,59	0,58
Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾	596,8	410,0	344,3	191,3
par action (après dilution)	2,20	1,50	1,27	0,70
Valeur comptable par action ordinaire ¹⁾	14,51	14,72	13,62	13,40
Dividendes par action	0,48	0,44	0,42	0,41

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

3) Taux de croissance annuel composé.

Nos héros

Dans une année de défis sans précédent, nos partenaires de première ligne ont travaillé sans relâche à fournir les services essentiels pour aider les familles canadiennes à s'approvisionner en nourriture pendant la pandémie de COVID-19. En temps de crise, les limites d'une équipe sont mises à l'épreuve. Nous avons travaillé sans répit pour établir une nouvelle normalité dans nos magasins et réalisé que nous étions plus forts et plus résistants que nous ne l'avions imaginé. Nous ne pourrions être plus fiers de la passion, du dévouement et de la résilience des membres de notre équipe.



Message du président du conseil d'administration



L'exercice 2020 a présenté de nombreux défis pour la population mondiale et pour notre entreprise. Nos pensées accompagnent tous ceux qui ont été affectés par la COVID-19 ou dont les proches font partie des victimes de cette maladie. La COVID-19, en plus d'être la menace sanitaire la plus pressante de notre époque, a eu un effet d'entraînement sur le commerce mondial, mettant à l'épreuve les chaînes d'approvisionnement alimentaire jusqu'à leur limite, et exigeant de tous les secteurs une action rapide et créative pour mettre en place de nouveaux protocoles de santé, de sécurité et d'affaires. En dépit des nombreuses difficultés, Empire et notre équipe de plus de 127 000 membres d'un bout à l'autre du Canada ont connu une année exceptionnelle. Cela témoigne de la force et de la souplesse de nos effectifs, grâce auxquels Empire a été capable de prospérer en tant qu'entreprise à travers l'une des périodes les plus difficiles de son histoire.

Notre performance

Sobeys Inc. et le FPI Crombie, nos principaux placements, ont incroyablement bien performé cette année et se sont traduits par d'excellents résultats pour l'exercice 2020 d'Empire.

L'exercice 2020 a marqué la conclusion et l'énorme succès de notre plan stratégique triennal de transformation : le projet Sunrise. En parallèle, alors que la direction renouvelait notre entreprise et la préparait pour lui assurer un avenir solide, nous accélérions de façon significative nos principales initiatives de croissance stratégiques. En décembre 2017, nous annonçons des plans d'agrandissement de nos magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien, par la conversion de jusqu'à 25 % de nos épiceries à gamme complète de services Safeway et Sobeys moins performantes. À ce jour, nous avons ouvert 18 magasins FreshCo dans l'Ouest canadien et nous sommes en voie d'ouvrir environ 65 emplacements sur un horizon prévu de cinq ans. Nous avons également établi un partenariat avec Ocado pour adopter au Canada une solution révolutionnaire en matière d'épicerie en ligne et avons fait l'acquisition de Farm Boy, le détaillant en alimentation affichant la plus forte croissance au Canada.

Je suis reconnaissant du soutien indéfectible de nos actionnaires de longue date, qui ont adhéré à notre audacieux programme de transformation et à nos initiatives de croissance novatrices. Leur confiance inébranlable dans le leadership d'Empire nous place en position favorable pour un avenir prometteur et florissant. Leur soutien nous est très précieux alors que nous amorçons notre prochain plan stratégique triennal, qui promet de surpasser le précédent en étendue, en envergure et en idées nouvelles. Cette année, nous avons l'immense privilège de profiter des nombreuses années de sagesse et d'expérience de nos doyens, David et Donald Sobey, qui veillent sur nous tout en respectant la distance sociale!

Nos coéquipiers

Le monde entier ressentira pendant un certain temps les contrecoups de la pandémie. Je suis extrêmement fier de la façon dont, dans l'ensemble du pays, nos équipes se sont donné beaucoup de peine pour soutenir les Canadiens durant cette crise.

Lorsque nous sommes mis à l'épreuve, nous excellons en dépit de la grande incertitude, et ce, grâce aux efforts exceptionnels de notre équipe unie et aux solides valeurs que nous partageons et qui ont guidé nos actions. Face aux défis sans précédent qui se sont posés au deuxième semestre de l'exercice 2020, les membres de l'équipe à tous les échelons de notre entreprise ont travaillé assidûment et ont déployé des efforts supplémentaires en tant que fournisseurs de services essentiels. Nos employés donnent à notre société une base solide inégalable dans le secteur canadien de l'alimentation.

En particulier, nous n'aurions pu traverser cette année difficile sans la ténacité, le dévouement et la résilience des membres de notre équipe des magasins et des centres de distribution. Leur façon de réagir à la pandémie est tout simplement héroïque. C'est grâce à ces véritables héros dans nos magasins qu'Empire et l'ensemble de ses bannières se sont démarqués en tant que chef de file durant cette crise. Dans les premiers jours de la pandémie, les membres de notre équipe ont mobilisé toute leur énergie et leur passion – et plus encore – pour garder nos magasins propres et nos tablettes remplies. Même les jours où la situation était particulièrement difficile, ils ont continué d'accueillir chaleureusement les clients, de les soutenir et de les rassurer tout en veillant à la sécurité des lieux. Leur dévouement sans faille pour aider leurs concitoyens à traverser cette crise est la raison qui nous a permis de rester ouverts durant la pandémie et de fournir aux familles canadiennes les biens essentiels.

Notre soutien aux collectivités

En tant que détaillant, Empire est fier d'être une grande famille qui nourrit les familles du pays. L'écho de nos 113 ans d'histoire avec la famille Sobey a particulièrement résonné pendant les temps difficiles que nous avons traversés cette année. C'est formidable de voir la famille Sobey et l'entreprise collaborant plus étroitement que jamais et sans relâche afin d'aider les collectivités dans le besoin au Canada.

En tant qu'entreprise ayant depuis longtemps mis de l'avant l'importance de redonner, nous avons rapidement réalisé que, durant la pandémie, les collectivités locales d'un océan à l'autre avaient besoin de nous plus que jamais. Dans les premiers jours de la crise, les membres de nos équipes de première ligne sont entrés en action pour prêter main-forte aux causes locales et ont donné naissance au Fonds d'action communautaire. Ce fonds, soutenu par nos équipes de première ligne, permet à nos 1 500 magasins de consacrer des millions de dollars pour les besoins des collectivités locales, en travaillant directement avec les banques alimentaires, les organismes communautaires, les organismes provinciaux et les municipalités dans l'ensemble du pays. Je veux remercier les membres de nos équipes et les bénévoles des réseaux d'alimentation communautaires à l'échelle nationale qui, par leurs efforts extraordinaires, ont donné aux Canadiens dans le besoin un accès à des aliments et à des produits essentiels.

Les événements des derniers mois ont aussi mis en évidence les défis de notre pays en matière d'inclusion et de diversité. Les problèmes de racisme systémique au Canada sont sous les feux des projecteurs, et le temps du changement est arrivé. La communauté noire, la communauté autochtone et de nombreuses autres exigent que les choses changent. Elles doivent être entendues. Le changement qu'elles réclament est nécessaire et important.

Les entreprises comme la nôtre ont non seulement le pouvoir d'amorcer le changement, mais aussi le devoir de le poursuivre. La diversité et l'inclusion sont une priorité importante pour notre entreprise depuis de nombreuses années. Toutefois, nous reconnaissons que nous devons faire plus encore. Notre objectif est de redoubler d'efforts pour soutenir notre collectivité sur les plans de la diversité et de l'inclusion et d'agir à tous les niveaux de notre entreprise pour éliminer le racisme systémique et les préjugés.



Donald et David Sobey assis à deux mètres de distance devant leurs portraits accompagnés du portrait de leur frère, Bill Sobey, à la Maison Crombie, en juin 2020.

En plus d'être un point culminant sur le plan de nos initiatives communautaires, l'exercice 2020 marque aussi l'année de la plus grande initiative de durabilité à ce jour pour Empire. Notre détermination envers cet effort essentiel est plus forte que jamais. En étant le chef de file du commerce de détail au Canada à éliminer les sacs de plastique dans nos épicerie, nous avons aussi pris un certain nombre de mesures essentielles afin de réduire la quantité de plastique dans notre chaîne d'approvisionnement, en proposant des sacs en filet réutilisables dans le rayon des fruits et légumes, en lançant un projet pilote de tomates en vrac afin de réduire l'emballage en plastique et en établissant un lien avec les principaux fournisseurs afin d'élaborer des solutions d'emballage durables pour l'avenir.

Ces initiatives ne ralentiront pas. Notre histoire nous impose de montrer la voie à suivre en tant que citoyen corporatif guidé par des valeurs.

Notre héritage

Depuis 113 ans, Sobeys Inc. accompagne les familles canadiennes, aidant à nourrir et à soutenir nos clients et nos collectivités d'un océan à l'autre. Nous avons partagé la douleur des Canadiens endeuillés par la lourde et inconcevable tragédie qui a frappé notre province d'origine, la Nouvelle-Écosse. Issus d'une province à la longue et riche histoire, nous avons ressenti profondément cette tragédie survenue près de chez nous. Nous demeurons très fiers de nos origines et nous rendrons toujours hommage à nos racines. Nous sommes incroyablement fiers de la façon dont les membres de l'équipe et la collectivité se sont soutenus mutuellement pendant ces jours sombres.

Les événements de l'année ont mis à l'épreuve les limites de notre pays, de nos collectivités et de notre entreprise. Ces difficultés ont servi à nous unir et ont souligné les atouts majeurs d'Empire : ses employés, sa capacité d'innovation sectorielle et son soutien envers les collectivités. Je tiens à remercier Michael Medline, notre président et chef de la direction, pour son leadership durant la pandémie, et chacun des membres de l'équipe d'Empire pour leur passion, leur dévouement et leur souplesse dans l'action. Leurs efforts incroyables ont donné des résultats exceptionnels! Nous avons la chance immense d'avoir Michael à la tête de notre organisation, et nous lui sommes reconnaissants, à lui et à l'ensemble de l'équipe, d'avoir travaillé sans relâche pour nous placer en situation de stabilité et de force.

Sincèrement,

signé « James M. Dickson »

James M. Dickson

Président du conseil d'Empire Company Limited
Le 24 juillet 2020

Message du président et chef de la direction



Michael Medline, au bureau de Sobeys Inc. à Mississauga, célèbre les Jeux d'hiver de 2020 d'Olympiques spéciaux Canada, à Thunder Bay, en février, accompagné des athlètes et de leurs parents.

Nos employés – nos héros – nous définissent. Fort du franc succès de son projet Sunrise, Empire persévère et passe à l'offensive. Nous sommes prêts à mener à bien le projet Horizon. Ensemble, en tant qu'équipe, nous serons au premier rang de la prochaine génération de détaillants en alimentation au Canada.

Q Vous étiez dans la dernière ligne droite, sur le point d'annoncer la réussite du projet Sunrise lorsqu'une pandémie mondiale a été déclarée. Comment Empire a-t-elle composé avec ce défi sans précédent?

L'exercice 2020 marquait déjà l'histoire d'Empire même avant l'arrivée de la terrible pandémie de COVID-19. À ses tout débuts, l'entreprise faisait la livraison de viande à domicile; nous avons survécu à la grippe espagnole, à deux guerres mondiales et à plusieurs récessions, mais peu d'événements n'ont autant mis nos limites à l'épreuve que celui-ci. Cette période difficile a non seulement démontré à quel point nous avons une équipe formidable à Empire, mais aussi à quel point nous pouvions nous surpasser lorsque confrontés à une situation vraiment hors du commun. En dépit de cette crise, nous avons réussi à mener à bien la dernière phase du programme triennal Sunrise, faisant de l'entreprise un détaillant plus productif qui évolue rapidement et qui inspire par l'innovation.

Grâce à notre solide équipe, nous avons amorcé 2020 de façon déterminée, dans un esprit positif et agile. Les difficultés que nous avons rencontrées en affrontant ce terrible virus nous rappellent les exploits accomplis par Empire dans le passé. C'est grâce à notre formidable travail d'équipe que nous nous démarquons. Notre

personnel de première ligne – chefs de magasins, partenaires franchisés et membres de l'équipe dans les magasins et dans les centres de distribution – constitue véritablement l'élément vital de cette organisation. Ce sont nos héros.

Une membre de l'équipe de notre magasin Safeway de Lake Bonavista, à Calgary, ne peut le dire mieux que ce qui figure sur l'affiche qu'elle a créée en mars pour aider son équipe à traverser cette crise : « Les temps difficiles finissent par finir. Les équipes tenaces finissent par gagner. » C'est devenu notre slogan pour 2020!

Q Exercer ses activités en tant que service essentiel était un domaine inexploré pour Empire. Le Canada s'est vraiment rassemblé autour des membres de nos équipes et a honoré leur courage et leur engagement au service des collectivités. Qu'est-ce que vous et l'équipe de direction avez priorisé pour gérer la crise dès le départ?

La sécurité reste notre principale priorité. Depuis le début, nous avons agi rapidement pour préserver la santé et la sécurité des clients et des membres de notre équipe. En tant que service essentiel travaillant sans relâche afin de garnir la table des familles canadiennes, nous avons mis en œuvre un certain nombre de mesures pour protéger nos clients et nos employés. Par exemple, nous avons commencé par installer à l'échelle nationale des écrans de Plexiglas dans tous nos magasins, nos pharmacies, nos postes d'essence et nos magasins de vente d'alcool. Nous avons instauré des heures d'ouverture pour les aînés. Nous avons mis en œuvre des pratiques de distanciation physique qui sont devenues la norme dans le secteur. Nous nous sommes également fait un point d'honneur de reconnaître notre personnel de première ligne en mettant en place un programme concurrentiel : le « Programme de primes pour nos héros » au plus fort de la pandémie.

Notre deuxième priorité consistait à garder nos tablettes approvisionnées. Nous avons collaboré avec nos grands partenaires fournisseurs afin de trouver des solutions créatives pour assurer l'approvisionnement de nos magasins dans une période de demande sans précédent. Nous avons détourné du secteur des services alimentaires les œufs, la farine et la viande afin que nos clients y aient accès rapidement et en toute sécurité. Nos centres de distribution ont dû demeurer ouverts tous les jours, 24 heures sur 24, et ont eu à gérer des volumes supérieurs à ceux de la période des Fêtes, et ce, pendant des semaines.

Notre troisième priorité a été de soutenir les collectivités locales. En des temps pareils, nous avons la responsabilité d'intensifier nos efforts et d'aider les collectivités que nous servons. Pour soutenir les Canadiens en difficulté, nous avons lancé un nouveau Fonds d'action communautaire afin de fournir une aide d'urgence à des milliers d'organismes de bienfaisance au Canada. Nous avons permis aux équipes de première ligne dans nos magasins – qui sont aussi les personnes les plus au fait des besoins de leurs collectivités – de donner directement à leurs organismes locaux, ce qui s'est traduit par une injection immédiate de ressources à l'échelle locale.

Ces réalisations ont été possibles grâce à nos 127 000 incroyables membres de l'équipe d'un océan à l'autre. Les personnes qui ne pouvaient s'acquitter de leurs fonctions habituelles en raison de la pandémie se sont rapidement portées bénévoles pour aider les équipes qui ne ménageaient aucun effort pour garnir les tablettes sans compter les heures supplémentaires. À tous les échelons de l'entreprise, les membres de notre personnel ont œuvré jour et nuit à un rythme épuisant afin de servir les familles canadiennes sans que jamais leur flamme ne vacille. Ils ont fait preuve d'une force d'adaptation et d'une détermination exemplaires, prêts à faire des efforts supplémentaires pour les clients. À l'heure de la clôture de cet exercice qui fut difficile, je ne saurais être plus fier de faire partie de cette équipe.

Nous sommes également profondément reconnaissants pour la profusion des marques de sollicitude par nos clients dans l'ensemble du Canada, qui ont pris contact avec nos équipes, par lettre, par courriel ou en manifestant des gestes de soutien. Nous n'aurions pu persévérer dans cette difficile période sans leur appui.

Q Êtes-vous satisfait des résultats du projet Sunrise dans l'ensemble?

Lorsque nous avons lancé le projet Sunrise il y a trois ans, nous nous sommes engagés à remodeler l'entreprise de fond en comble. Non seulement nous avons réussi, mais nous avons même dépassé nos attentes. Chacune des initiatives a été réalisée dans les délais prévus. Nous avons atteint ou dépassé tous nos objectifs financiers.

Le projet Sunrise nous a permis d'agir avec agilité et de nous positionner comme chef de file des tendances dans le secteur. Nous avons restauré nos fondements, passant d'une structure régionale à une structure nationale. Nous avons tiré parti de notre capacité d'achat, adopté les meilleures pratiques et normalisé nos processus d'exploitation partout au pays, ce qui a stimulé notre résultat net. Nous avons aussi affiné notre équipe de direction et développé une culture plus responsable. Le dernier élément du projet Sunrise était une restructuration en profondeur des catégories de produits – l'un des projets les plus difficiles et les plus réussis de l'histoire de notre entreprise, qui a permis d'amener notre coût de base sous-jacent sur un pied d'égalité avec nos concurrents. Par l'ensemble de ces mesures, nous avons éliminé des coûts de plus de 550 M\$ et, après examen des améliorations apportées par le projet Sunrise, nous constatons que notre marge du BAIIA ajusté a augmenté de 160 points de base et que nous affichons un TCAC de 47 % sur notre bénéfice ajusté par action.

Nous sommes heureux de nos résultats, mais nous savons qu'il nous reste encore à faire. Nous capitaliserons sur cette lancée positive pour amorcer le projet Horizon, notre nouveau programme triennal.

Revue de l'exercice



L'exercice 2020 a été historique pour Empire. La Société est particulièrement fière des réalisations suivantes :

Expansion de FreshCo

Au cours de l'exercice 2018, Sobeys a annoncé son projet de convertir, sur une période de cinq ans, environ 25 % des magasins Safeway et Sobeys non performants de la Société dans l'Ouest canadien en magasins à rabais de la formule gagnante FreshCo. Jusqu'à présent, 28 magasins, couvrant l'ensemble des quatre provinces de l'Ouest, ont été confirmés.



Croissance de Farm Boy

La Société est en voie de doubler la taille de l'entreprise Farm Boy en Ontario et dans la région du Grand Toronto. À ce jour, 31 magasins Farm Boy sont en exploitation dans la province, offrant aux consommateurs une gamme alléchante de produits frais de la ferme, de viandes de qualité exceptionnelle, de fromages artisanaux, de savoureux repas prêts à servir et de produits préparés de la marque maison.



Score élevé sur le plan du développement durable

Sobeys a été le premier détaillant en alimentation au pays à éliminer les sacs de plastique de ses magasins, retirant annuellement de la circulation 225 millions de sacs dans une volonté de supprimer de la chaîne d'approvisionnement le plastique non nécessaire.

La Société a aussi testé un concept innovant en détournant 720 000 sacs de plastique qui aboutissent dans des sites d'enfouissement afin qu'ils soient utilisés dans la fabrication de bancs publics et de tables de pique-nique à installer le long des côtes des provinces de l'Atlantique, ainsi que dans le pavage du terrain de stationnement d'un nouveau magasin Sobeys à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Le panier intelligent

Sobeys a lancé le premier panier intelligent dans les épiceries canadiennes : le Smart Cart de Sobeys, un panier tout-en-un à la fine pointe de la technologie qui numérise et pèse les produits, et qui permet aux clients de payer directement à l'aide du panier. Les clients évitent ainsi la file d'attente pour la caisse et vivent une expérience de magasinage interactive et plaisante.



La ferme s'invite à l'épicerie grâce à Infarm

Les petites « fermes verticales » Infarm produisent des fines herbes savoureuses, nutritives et fraîches à longueur d'année et sans pesticide – directement dans l'allée des fruits et légumes. Les fermes verticales réduisent considérablement les émissions de carbone liées au transport, utilisent moins d'eau et moins de fertilisant que l'agriculture industrielle et réduisent le transport. Infarm est désormais disponible dans certains magasins Safeway.



Q L'exercice 2020 a été un exercice important pour Empire. Étant donné les nombreux éléments en jeu, comment la société s'en est-elle sortie sur le plan financier?

Ce fut une année enrichissante pour Empire. Non seulement nous avons réussi à mener à bien le projet Sunrise – notre transformation triennale – mais nous sommes devenus également, du jour au lendemain, un service essentiel, transformant nos activités afin de nous assurer de pouvoir garnir la table des Canadiens de façon sécuritaire. Nous n'avons négligé aucune dépense pour garder les Canadiens en sécurité. Nous avons investi des millions de dollars pour améliorer la sécurité dans les magasins et avons reconnu le travail extraordinaire de nos héros de première ligne, et ce, dès les premiers temps de la pandémie.

Parallèlement, nous avons fait augmenter notre chiffre d'affaires de plus de 1 G\$. Nous avons renforcé notre marché. Nous avons réussi le projet Sunrise et dépassé les objectifs. Nous avons augmenté d'environ 45 % le RPA et nous continuons de voir l'écart entre notre BAIIA et celui de nos concurrents se rétrécir. Ces résultats reflètent la réussite du projet Sunrise, l'incidence de la COVID-19 et le dur labeur de l'ensemble des 127 000 membres de notre équipe, partout au pays.

Q Outre le projet Sunrise, y avait-il d'autres projets stratégiques dans l'air cette année?

Nous avons fait progresser nombre de nos initiatives stratégiques cette année. Grâce à *Voilà by Sobeys*, nous avons fait profiter les Canadiens du meilleur programme au monde de produits d'épicerie en ligne livrés à domicile. Durant la pandémie, les Canadiens ont pris d'assaut le magasinage en ligne et, finalement, ils resteront clients de l'épicerie en ligne qui leur procure invariablement une expérience exceptionnelle. Il y a environ deux ans et demi, nous avons eu l'idée judicieuse d'établir un partenariat avec Ocado, la première plateforme mondiale d'épicerie en ligne. Nous occupons désormais une position plus que favorable pour conquérir le secteur du commerce électronique au Canada.

Parallèlement, les magasins physiques continueront de régner sur l'épicerie de détail pendant un très long moment. Or, nous visons à rendre les nôtres encore plus attrayants. Au cours de l'exercice 2020, nous avons été le premier détaillant au Canada à mettre à l'essai un panier d'épicerie « intelligent » doté d'une technologie permettant d'accélérer les déplacements, ce qui a enchanté nos clients. Nous testerons sans cesse de nouvelles et brillantes façons d'inciter encore plus de clients fidèles à entrer dans nos magasins.

Nous avons aussi franchi d'importants nouveaux jalons grâce à l'expansion de FreshCo et de Farm Boy. Nous avons ouvert 10 magasins FreshCo dans l'Ouest du Canada au cours de l'exercice 2020. Farm Boy demeure notre atout pour gagner des parts de marché en Ontario. Au cours de l'exercice 2020, nous avons augmenté l'empreinte de Farm Boy dans les principales régions urbaines en Ontario, grâce à l'ouverture de trois nouveaux emplacements, et nous ouvrirons d'autres magasins de l'excellente marque Farm Boy au cours du prochain exercice.

Q En quoi selon vous les valeurs fondamentales d'Empire ont aidé celle-ci à rester au-dessus de la mêlée au cours de l'exercice 2020?

Notre tradition et notre raison d'être en tant qu'entreprise familiale sont celles d'une famille soutenant les autres familles au pays, répondant à leurs besoins essentiels et redonnant à nos collectivités. Nos valeurs fondamentales sont la pierre d'assise de ce que nous sommes. Nous favorisons une culture axée sur le souci des autres, la confiance et le respect entre nous et envers nos clients.

Nous avons entendu nos clients lorsqu'ils ont dit qu'ils voulaient que nous éliminions le plastique non nécessaire dans notre chaîne d'approvisionnement alimentaire. Au cours de l'exercice 2020, nous avons fièrement instauré la première phase d'un programme de durabilité qui répondait à cette demande, devenant ainsi le premier épicerie à l'échelle nationale à éliminer les sacs de plastique de nos magasins Sobeys et IGA en janvier et des autres magasins par la suite.

Nous n'avons rien négligé pour redonner aux collectivités que nous servons, créant des initiatives locales essentielles comme notre Fonds d'action communautaire. J'ai été honoré cette année lorsque La Fondation Sobey a fait un don généreux à notre Fonds d'action communautaire. Il y a 113 ans, la famille Sobey instituait un formidable esprit du don communautaire; aujourd'hui, elle demeure une véritable championne de la philanthropie communautaire.

Enfin, nous avons entrepris des actions concrètes pour réitérer notre détermination à promouvoir la diversité à tous les échelons de l'entreprise, et ce, afin d'intervenir dans l'importante lutte contre les inégalités et les injustices raciales en combattant le racisme envers les Noirs et les Autochtones. À Empire, de concert avec les membres des équipes à l'interne et avec les experts pertinents, nous prendrons dorénavant des mesures efficaces pour nous attaquer directement à ces problèmes.

Q En conclusion, auriez-vous quelque chose à ajouter?

Cette année restera dans notre mémoire comme l'une des plus difficiles que notre pays a traversées. À Empire, cette expérience confirme ce que nous savions déjà au sujet de l'engagement réel des Canadiens et de notre pays envers le soutien mutuel. J'estime que nous disposons de l'équipe la plus solide dans le secteur du commerce de détail canadien. Cette année a clairement renforcé le caractère essentiel de notre service pour les familles partout au pays. Nous continuons de nous adapter aux défis actuels, et l'avenir nous remplit d'enthousiasme, car la route sur laquelle nous nous engageons est solide.

Malheureusement, cette pandémie ne prendra pas fin de sitôt. Nous nous engageons à demeurer un lieu de magasinage sécuritaire et fiable pour nos clients. Nous nous concentrerons sans relâche sur notre projet Horizon. Tout comme le projet Sunrise, il s'agit d'un programme ambitieux. Nous ne pourrions avoir une meilleure équipe en place pour continuer sur notre trajectoire positive au cours des trois prochaines années. Et, en cours de route, nous continuerons à prendre des mesures significatives en tant que citoyen corporatif responsable devant tous les membres de notre équipe, nos clients, nos collectivités et le reste de la planète. Après avoir traversé cette année, je suis convaincu qu'il n'y a rien qu'on ne puisse réaliser ensemble.

L'engagement et le soutien indéfectibles de notre formidable conseil d'administration et de notre équipe de direction ne cessent d'amener Empire vers de nouveaux sommets. Jim Dickson, notre excellent président, a eu foi en notre ambitieux programme il y a trois ans et il continue de nous soutenir alors que nous visons encore plus haut pour les trois prochaines années.

Je conclus en remerciant nos millions de clients qui ont fait preuve de beaucoup de respect envers les membres de notre équipe et qui les ont grandement encouragés durant cette année difficile. Les familles canadiennes comptent sur nous pour répondre à leurs besoins en alimentation. Cette année, ce lien a pris toute sa signification et s'est accru de façon incroyable. Nous continuerons de fournir aux familles que nous servons une expérience passionnante en alimentation tout en préservant leur sécurité. À Empire, nous sommes vraiment *une famille qui nourrit l'esprit de famille*.

signé « Michael Medline »

Michael Medline

Président et chef de la direction, Empire Company Limited
Le 24 juillet 2020

Réaction face à la COVID-19

Au début de la pandémie de la COVID-19, Empire a été transformée du jour au lendemain en un service essentiel, appliquant des protocoles de sécurité parmi les meilleurs du secteur. Les membres de l'équipe à tous les échelons de l'entreprise ont travaillé jour et nuit afin de servir les Canadiens en plus de redonner aux personnes dans le besoin, par l'intermédiaire du Fonds d'action communautaire.

Fonds D'action
Communautaire



Lancement de Voilà by Sobeys

Cet été, la Société a lancé le meilleur service de livraison d'épicerie en ligne au monde, dans la région du Grand Toronto. *Voilà by Sobeys* exécute les commandes des clients à partir d'un centre de traitement ultramoderne qui utilise des robots pour faire l'emballage des commandes. Les produits de la vaste sélection offerte sont à prix abordables, ne comportent aucuns frais cachés, ont une garantie de fraîcheur et sont livrés dans un intervalle d'une heure.



Nous sommes en route pour créer un véritable impact

Pour les familles d'aujourd'hui et les familles de demain

Nous nourrissons des millions de Canadiens, grâce à nos produits de qualité, à nos offres en magasins, à nos activités et à notre apport envers les collectivités locales. Nous assumons la responsabilité du rôle que nous jouons auprès des collectivités et à l'échelle de la planète. Nous sommes heureux de communiquer les faits saillants des trois piliers de notre cadre de responsabilité d'entreprise pour l'exercice 2020.

Nous sommes fiers de vous faire part de nos réalisations et de nos progrès en matière de responsabilité d'entreprise, à l'adresse www.SobeysCRreport.ca

Les gens



Miser sur une main-d'œuvre plus diversifiée et inclusive afin de contribuer à des communautés saines.

Investissement communautaire

Avec Olympiques spéciaux Canada, nous avons aidé

plus de **47 000**

athlètes présentant une déficience intellectuelle

1 500

dons uniques pour soutenir les communautés par l'entremise du Fonds d'action communautaire

Plus de **900** communautés canadiennes reçoivent notre aide

Diversité et inclusion

5 prix d'inclusivité unique dans l'industrie

70% de nos hauts dirigeants ont suivi l'atelier sur la consolidation du leadership inclusif

Augmentation de **10%** d'année en année du taux de femmes vice-présidentes et vice-présidentes principales



Membres du Conseil de la diversité et de l'inclusion

La planète

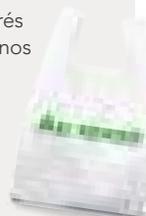


Réduire notre incidence sur l'environnement, accroître notre résilience face aux changements climatiques et FaireNotrePart^{MD} en protégeant notre planète pour le bien des générations futures.

Réduction des déchets

225 million

de sacs en plastique retirés de la circulation grâce à nos magasins Sobeys



Près de **9 millions** de repas donnés par l'entremise de programmes de récupération d'aliments partout au Canada

Mesures environnementales

Consommation électrique réduite de

plus de **57 millions** de kWh

grâce à notre programme d'efficacité énergétique. Cela équivaut à la consommation de 5 200 maisons canadiennes moyennes pendant un an



Les produits



FaireNotrePart^{MD} pour répondre aux besoins de nos clients en offrant des choix de produits durables et éthiques.

Approvisionnement durable

Prix Innovateur d'entreprise de l'année

2020

de Fairtrade Canada



94 % des poissons et fruits de mer frais et surgelés de nos marques maison sont certifiés durables par un tiers

Approvisionnement durable

Plus de **2 900**

nouveaux produits de producteurs et agriculteurs locaux



Conseil d'administration d'Empire Company Limited



Cynthia Devine²⁾⁵⁾⁷⁾
Toronto, Ontario
Administratrice depuis 2013
Chef des finances de
Maple Leaf Sports &
Entertainment



James M. Dickson
Halifax, Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 2015
Président du conseil
d'Empire Company Limited
Conseiller au sein du
cabinet d'avocats,
Stewart McKelvey



Sharon Driscoll¹⁾
Vancouver,
Colombie-Britannique
Administratrice depuis 2018
Chef de la direction
financière des
Encans Ritchie Bros. Inc.



Gregory Josefowicz³⁾
Fennville, Michigan, USA
Administrateur depuis 2016
Administrateur de société



Sue Lee³⁾
Vancouver,
Colombie-Britannique
Administratrice depuis 2014
Administratrice de société



William Linton⁴⁾⁵⁾⁷⁾
Toronto, Ontario
Administrateur depuis 2015
Administrateur de société



Michael Medline
Toronto, Ontario
Administrateur depuis 2017
Président et chef de la
direction, Empire Company
Limited et Sobeys Inc.



Martine Reardon¹⁾⁵⁾⁷⁾
New York, New York, USA
Administratrice depuis 2017
Administratrice de société



Frank C. Sobey⁵⁾
Pictou County,
Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 2007
Administrateur de société



John R. Sobey¹⁾
Pictou County,
Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 1979
Administrateur de société



Karl R. Sobey³⁾
Halifax, Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 2001
Administrateur de société



Paul D. Sobey⁵⁾
Pictou County,
Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 1993
Administrateur de société



Rob G.C. Sobey³⁾⁵⁾
Stellarton, Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 1998
Administrateur de société



Martine Turcotte¹⁾⁶⁾⁸⁾
Verdun, Québec
Administratrice depuis 2012
Administratrice de société

1) Membre du comité d'audit
2) Présidente du comité d'audit
3) Membre du comité des ressources humaines
4) Président du comité des ressources humaines

5) Membre du comité de gouvernance
6) Présidente du comité de gouvernance
7) Membre du comité des mises en candidature
8) Présidente du comité des mises en candidature



Pour en savoir davantage, visitez le
www.empireco.ca/fr/governance

Rapport de gestion

Renseignements prospectifs	11
Survol de la société	12
Vente au détail de produits alimentaires	12
Placements et autres activités	14
Perspectives	14
Sommaire des résultats du quatrième trimestre	15
Ventes	16
Profit brut	16
Bénéfice d'exploitation	17
BAIIA	17
Charges financières	17
Impôt sur le résultat	17
Bénéfice net	17
Résultats d'exploitation de l'exercice complet	18
Ventes	19
Profit brut	19
Bénéfice d'exploitation	19
BAIIA	20
Charges financières	20
Impôt sur le résultat	20
Bénéfice net	20
Performance financière sectorielle	21
Vente au détail de produits alimentaires	21
Placements et autres activités	22
Résultats d'exploitation trimestriels	22
Situation de trésorerie et sources de financement	23
Activités d'exploitation	23
Activités d'investissement	23
Dépenses d'investissement	24
Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés	24
Activités de financement	24
Flux de trésorerie disponibles	25
Obligations au titre des avantages sociaux futurs	25
Garanties et engagements	25
Situation financière consolidée	26
Principales mesures de la situation financière	26
Capitaux propres	27
Offre publique de rachat dans les cours normal des activités	28
Normes et méthodes comptables	29
Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2020	29
Estimations comptables critiques	31
Contrôles et procédures de communication de l'information	32
Contrôle interne à l'égard de l'information financière	32
Transactions entre parties liées	33
Rémunération des principaux dirigeants	33
Indemnités	33
Éventualités	34
Gestion du risque	34
Désignation des dividendes déterminés	38
Mesures et données financières non conformes aux PCGR	39
Mesures financières	39
Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires	40
Données financières	41

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion présente l'analyse des résultats financiers consolidés d'Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) et de ses filiales, y compris ceux de la filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020 et pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 4 mai 2019. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice clos le 2 mai 2020 et l'exercice clos le 4 mai 2019. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou le site Web de la Société à l'adresse www.empireco.ca.

Les états financiers consolidés audités et les notes annexes ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Empire et de ses filiales ainsi que ceux des entités structurées que la Société est tenue de consolider. L'information qui figure dans le présent rapport de gestion est établie au 17 juin 2020, à moins d'indication contraire.

Renseignements prospectifs

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- L'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et l'expansion de Farm Boy en Ontario, y compris les attentes de la Société en matière de rentabilité et de résultats d'exploitation futurs, le montant et le moment des dépenses, ainsi que le nombre, le lieu, la faisabilité et le moment de la construction et des conversions, sur lesquels le nouveau coronavirus (la « COVID-19 » ou la « pandémie »), les calendriers de construction et les permis, la conjoncture économique et les relations avec la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions;
- Les attentes de la Société concernant la mise en place et le lancement de son service d'achat en ligne de produits d'épicerie pouvant être livrés à domicile, qui aura un effet de dilution de 0,05 \$ sur le bénéfice ajusté par action du premier trimestre de l'exercice 2021, sur lesquelles la COVID-19, l'intérêt général des clients pour les services et la performance de son partenaire commercial, Ocado Group plc (« Ocado »), pourraient avoir des répercussions;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles les marchés d'alimentation conserveront une partie du pourcentage de la consommation alimentaire qui est passé du secteur de la restauration et de l'hôtellerie à celui des marchés d'alimentation, prévisions sur lesquelles les facteurs suivants pourraient avoir une incidence : la durée de l'interruption causée par la COVID-19, la gravité de la pandémie pour la santé de la population canadienne, la capacité des entreprises du secteur de la restauration et de l'hôtellerie de rouvrir et de reprendre leurs activités ainsi que la demande pour les services de restauration et d'hôtellerie lorsque les activités reprendront;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles les frais de vente et les charges administratives pourraient augmenter d'environ 60 M\$ au premier trimestre de l'exercice 2021, en raison des investissements et charges additionnels requis pour s'adapter à la crise de la COVID-19, sur lesquels la durée de l'interruption des activités causée par la COVID-19, la gravité de la pandémie pour la santé de la population canadienne et la possibilité que d'autres précautions de sécurité soient nécessaires pourraient avoir des répercussions;
- Les prévisions de la Société relativement à ses cotisations aux régimes enregistrés à prestations définies, qui pourraient être touchées par les fluctuations des marchés financiers;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles elle pourra renouveler ses facilités de crédit avant leur échéance, condition qui pourrait être tributaire de la disponibilité de fonds sur le marché des titres d'emprunt;
- L'intention de la Société de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture économique, la disponibilité des vendeurs, les changements de lois et de réglementation et les résultats d'exploitation;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit disponibles et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise, ainsi que l'opinion selon laquelle la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations à court et à long terme, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture économique.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et notamment à la rubrique « Gestion du risque ».

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

Survol de la société

Les principaux secteurs d'activité et les résultats financiers d'Empire ont été divisés en deux secteurs à présenter : i) la vente au détail de produits alimentaires; et ii) les placements et autres activités. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annuelles s'établissent à environ 26,6 G\$ et qui comptent pour 14,6 G\$ d'actifs, emploient environ 127 000 personnes.

VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire est représenté par Sobeys, filiale entièrement détenue. Fièrre entreprise canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, Sobeys répond aux besoins en épicerie de la population canadienne depuis 1907. Sobeys exploite un réseau de plus de 1 500 magasins qu'elle détient elle-même, qui sont affiliés ou encore qui sont franchisés dans les 10 provinces canadiennes sous diverses bannières de détail, notamment Sobeys, Safeway, IGA, Foodland, FreshCo, Thrifty Foods, Farm Boy ainsi que Lawtons Drugs, et plus de 350 postes d'essence.

Orientation stratégique¹⁾

La Société se prépare à annoncer en juillet 2020 sa stratégie pour les trois prochains exercices. La stratégie actuelle de la Société comporte les éléments suivants :

i) Jeter de nouvelles bases

La Société a mené à terme son programme de transformation triennal, appelé « projet Sunrise », dépassant les attentes initiales de la direction de 500 M\$ d'avantages nets.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2017, la Société a lancé le projet Sunrise, un plan triennal de transformation visant à simplifier les structures organisationnelles et à réduire les coûts. La Société a réalisé environ 100 M\$ de ces avantages au cours de l'exercice 2018, grâce aux réductions de coûts en matière de conception organisationnelle et d'approvisionnement stratégique, ainsi que grâce aux améliorations au chapitre de l'exploitation dans les magasins. Au cours de l'exercice 2019, la Société a réalisé des avantages supplémentaires d'environ 200 M\$, en raison de la restructuration initiale des catégories de produits et à des réductions de coûts dans d'autres domaines. Au cours de l'exercice 2020, la Société a réalisé des avantages de plus de 250 M\$, compte non tenu de l'incidence de la COVID-19, pour un total de plus de 550 M\$, ce qui représente une hausse de plus de 50 M\$ par rapport aux projections initiales pour le programme de trois ans. Ces avantages dégagés au cours de l'exercice 2020 ont découlé de la fin du programme de restructuration des catégories de produits, de la poursuite des réductions de coûts et des améliorations au chapitre de l'exploitation.

ii) Renforcer la marque

La Société met l'accent sur l'amélioration de la relation des clients avec les marques de ses bannières et sur la différenciation de ces marques dans un marché fortement concurrentiel. De nouvelles stratégies de marque ont été développées et lancées sur le marché pour Sobeys et Safeway au cours de l'exercice 2020. La nouvelle marque FreshCo 2.0 a été lancée en Ontario et continue d'être déployée dans chaque nouveau magasin ouvert dans l'Ouest canadien.

iii) Réaliser des gains dans nos magasins

Les épiceries à gamme complète de services de la Société sont un secteur privilégié. Dans le cadre de la restructuration des catégories de produits, élément clé du projet Sunrise, la Société a procédé à l'évaluation de toutes les catégories de produits à l'échelle nationale afin d'offrir les articles les plus recherchés par les clients. La restructuration des catégories de produits s'est achevée au cours du deuxième trimestre, et des économies ont continué d'apparaître dans les résultats tout au long de l'exercice 2020. La direction a procédé à de nombreuses améliorations au chapitre de l'exploitation dans les magasins et dans la chaîne d'approvisionnement. Elle prévoit continuer à mettre en œuvre des améliorations au chapitre de l'exploitation jusqu'au début de l'exercice 2021. Ces améliorations au chapitre de l'exploitation devraient rehausser l'expérience client sur le plan de l'exécution et sur le plan de l'offre de produits, des taux de détérioration et de freinte de stock, du merchandising et du marketing.

iv) Accroître le nombre de magasins à bas prix

En décembre 2017, Sobeys a annoncé des plans visant à étendre son réseau de magasins à bas prix dans l'Ouest canadien et prévoit convertir jusqu'à 25 % de ses 255 épiceries à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien en magasins à bas prix FreshCo. La Société demeure sur la bonne voie pour ouvrir environ 65 magasins sur l'horizon initial de cinq ans.

L'ouverture de 28 magasins FreshCo a été confirmée :

- 17 magasins avaient été ouverts et étaient en exploitation au 17 juin 2020 :
 - » 15 magasins en Colombie-Britannique;
 - » 2 magasins au Manitoba;
- 11 magasins doivent ouvrir leurs portes au cours de l'exercice 2021 :
 - » 4 magasins en Saskatchewan;
 - » 4 magasins au Manitoba;
 - » 2 magasins en Alberta;
 - » 1 magasin en Colombie-Britannique.

Du nombre de 17 magasins en exploitation au 17 juin 2020, quatre ont été ouverts après la clôture du trimestre.

Au 17 juin 2020, cinq épiceries à gamme complète de services dans l'Ouest canadien demeuraient fermées dans l'attente de leur conversion à la bannière à bas prix FreshCo, quatre d'entre elles ayant fermé leurs portes au quatrième trimestre de l'exercice 2020.

Dans l'Ouest canadien et en Ontario, tous les magasins FreshCo arborent la nouvelle marque FreshCo 2.0 qui propose aux clients des prix très bas, ainsi qu'une expérience axée sur la valeur.

1) Les paragraphes suivants renferment des renseignements prospectifs, lesquels sont expliqués sous la rubrique « Renseignements prospectifs » du présent rapport de gestion.

RAPPORT DE GESTION

v) Répondre aux besoins en milieu urbain

La Société est déterminée à accroître sa part de marché en milieu urbain grâce à une approche à deux volets, soit le lancement de la meilleure plateforme de commerce électronique du secteur de l'alimentation au Canada et l'accroissement rapide du nombre de magasins Farm Boy en Ontario.

Le 27 avril 2020, la Société a commencé à mettre à l'essai *Voilà by Sobeys*, son nouveau service de livraison d'épicerie en ligne dans la région du Grand Toronto (« RGT »). Le lancement de *Voilà* a été devancé pour répondre rapidement à la demande croissante des clients de l'épicerie en ligne pour les services de livraison à domicile. La Société commencera les livraisons aux clients au mois de juin dans plusieurs secteurs de la RGT, et le déploiement se poursuivra de façon progressive auprès des clients de la RGT au cours des prochains mois.

La construction du deuxième centre de traitement des commandes *Voilà* à Montréal a été retardée en raison de l'interruption temporaire des travaux de construction non essentiels au Québec à la suite de la COVID-19. Les travaux de construction ont repris, et la Société s'efforce de rattraper ce retard et analyse l'incidence de celui-ci sur sa date de lancement de 2021 présentée antérieurement. Ce deuxième centre de traitement des commandes permettra le lancement de *Voilà par IGA* à Ottawa et dans les grandes villes de la province de Québec.

L'acquisition de Farm Boy le 10 décembre 2018 a permis d'ajouter 26 magasins au réseau en Ontario et la Société a l'intention de doubler le nombre de magasins Farm Boy en cinq ans, et ce, principalement dans la RGT. Depuis la date de l'acquisition, la Société a ouvert cinq autres magasins. Sur les cinq magasins en activité au 17 juin 2020, quatre étaient nouvellement construits et un était une conversion à partir d'un magasin appartenant à la Société. Au cours du troisième trimestre, Farm Boy a annoncé sept emplacements supplémentaires. De plus, la marque maison de Farm Boy fait maintenant partie de l'offre de produits de *Voilà*, ce qui permettra de la faire connaître à encore plus de Canadiens.

vi) Investir dans l'innovation

La Société investit dans l'innovation en continuant d'affecter les ressources aux endroits nécessaires pour renouveler l'entreprise. Pour respecter son engagement en matière d'innovation, la Société a élaboré une feuille de route et lancé des initiatives ciblées pour tirer parti de l'analyse avancée des données et de l'intelligence artificielle afin de prendre des décisions plus judicieuses en matière de marchandisage, en plus d'améliorer l'efficacité des magasins et la pertinence de ses communications avec les clients en vue d'accélérer sa croissance.

Autres éléments importants

COVID-19

En réaction à la récente éclosion de COVID-19, les autorités gouvernementales ont imposé des restrictions, les Canadiens ont été encouragés à rester à la maison, des protocoles de désinfection accrue ont été adoptés dans les magasins et dans les centres de distribution, la demande et les habitudes de consommation des consommateurs se sont transformées, et la volatilité a augmenté sur les marchés des capitaux. La Société a réagi de façon proactive et réuni un groupe de travail interfonctionnel de préparation en cas de pandémie dont le mandat est de surveiller et d'atténuer efficacement les risques pour les employés, les clients et l'entreprise. La direction a comme priorité d'assurer la santé et la sécurité des employés, des clients et des collectivités tout en maintenant une chaîne d'approvisionnement résiliente pour répondre aux besoins des Canadiens et pour soutenir les organismes de bienfaisance. Pendant cette période, Empire a fait face à l'urgence et consacré des sommes supplémentaires aux produits et procédures de sécurité et de désinfection afin de permettre aux clients et aux employés de se sentir protégés en magasinant ou en travaillant dans les magasins. La direction surveille de près les répercussions de la pandémie sur la vente au détail d'aliments dans le monde et continue à se fonder sur les meilleures pratiques.

La COVID-19 et les restrictions qu'elle a entraînées ont eu un effet marqué sur les résultats d'exploitation de la Société et sur sa performance financière pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020. La croissance des ventes des magasins comparables au quatrième trimestre, compte non tenu des ventes de carburant, s'est établie à 18,0 % en raison essentiellement des changements dans les habitudes de magasinage des consommateurs pendant la pandémie, y compris le fait qu'une part de la consommation est passée du secteur de la restauration et de l'hôtellerie à celui des marchés d'alimentation. Les ventes se sont fortement accrues dans tous les types de magasins, compte non tenu des ventes de carburant. Les ventes de carburant pour le trimestre ont baissé d'environ 40 %, baisse qui s'explique à la fois par la diminution des litres vendus et par le recul marqué des prix du carburant. La Société a lancé le « Programme de primes pour nos héros » pour les employés de première ligne dans les magasins et les centres de distribution, augmentant la rémunération des employés afin de refléter leur travail au service des clients. Le Programme de primes pour nos héros, qui était une mesure temporaire, a pris fin le 13 juin 2020. La Société a également versé aux employés de première ligne et à ceux du centre de distribution une prime spéciale dont le montant équivaut à deux semaines de primes pour nos héros. La marge brute a augmenté parallèlement à l'accroissement du volume des ventes. Les investissements consacrés aux employés et aux collectivités, essentiellement par l'intermédiaire du Programme de primes pour nos héros, et des charges accrues liées à la sécurité et à la désinfection ont fait augmenter d'environ 80 M\$ les frais de vente et les charges administratives au quatrième trimestre de l'exercice 2020, ce qui a en partie contrebalancé l'effet positif de l'accroissement des ventes.

La direction s'attendait auparavant à ce que les dépenses d'investissement s'élèvent environ à 600 M\$ pour l'exercice 2020. Toutefois, étant donné l'arrêt des travaux de construction non essentiels dans certaines provinces, plusieurs projets ont été interrompus temporairement. Par conséquent, les dépenses d'investissement de la Société ont totalisé 574,8 M\$ pour l'exercice 2020.

Les répercussions futures de la COVID-19 sont incertaines et dépendront d'une part de la durée et de la gravité de la pandémie et, d'autre part, de la mise au point d'un vaccin accessible. La situation financière de la Société demeure solide, celle-ci disposant d'importants flux de trésorerie disponibles. Au 2 mai 2020, les fonds en caisse et les équivalents de trésorerie d'Empire s'élevaient à 1 008 M\$ et la Société avait accès à environ 761 M\$ de capacité inutilisée sur des facilités de crédit qui n'arriveront à échéance qu'à l'exercice 2023. S'ajoutent à cela des facilités de crédit non renouvelables totalisant environ 525 M\$ qui arrivent à échéance à la fin de 2020, et la Société compte renouveler ces facilités avant leur échéance.

Acquisition d'une entreprise

Le 24 septembre 2018, la Société a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale, une convention visant l'acquisition des activités de Farm Boy, un détaillant en alimentation constitué d'un réseau de 26 magasins situés en Ontario, pour un prix d'achat total de 800 M\$. Les exigences d'ordre réglementaire ayant été remplies, la clôture de la transaction a pu avoir lieu, le 10 décembre 2018.

Farm Boy est gérée comme une entreprise distincte faisant partie d'Empire, et les co-chefs de la direction de Farm Boy, conjointement avec des membres de la haute direction de Farm Boy, ont réinvesti dans les activités poursuivies de l'entreprise un montant leur conférant une participation de 12 %. Parallèlement au réinvestissement, les parties impliquées ont conclu des options d'achat et de vente, dont des options permettant à Sobey's la possibilité d'acquiescer, à tout moment cinq ans après la date d'acquisition, la participation résiduelle de 12 %. Par conséquent, une participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisée à la date d'acquisition, ainsi qu'un passif financier de 70 M\$, fondé sur la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice du passif au titre de l'option de vente de la participation ne donnant pas le contrôle selon IFRS 9 *Instruments financiers*. Le passif au titre de l'option de vente de la participation ne donnant pas le contrôle est calculé en fonction du montant qui sera à payer à l'exercice de l'option, selon la meilleure estimation de la direction quant au bénéfice futur de Farm Boy à une date préétablie. L'évaluation de la juste valeur initiale et subséquente du passif au titre de l'option de vente est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs prescrite par IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*. Toute réévaluation ultérieure est comptabilisée dans les résultats non distribués.

La Société a financé la transaction au moyen de fonds en caisse et d'une nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400 M\$.

Coûts liés à la fermeture et à la conversion de magasins et aux départs volontaires

Au premier trimestre de l'exercice 2020, la Société a comptabilisé des coûts de fermeture et de conversion de 21,0 M\$ (néant en 2019). Ces coûts sont liés à la conversion de dix magasins Safeway en magasins FreshCo et à la conversion de deux magasins de la Société en magasins Farm Boy. Du montant de 21,0 M\$, une tranche de 3,7 M\$ a été reprise au deuxième trimestre.

À l'exercice précédent, des provisions totalisant 45,0 M\$ ont été constituées relativement aux conversions de magasins et aux départs volontaires. Une tranche de 6,1 M\$ de ce montant de 45,0 M\$ a été reprise au deuxième trimestre de l'exercice considéré, et une tranche additionnelle de 4,2 M\$ a été reprise au quatrième trimestre.

La reprise inscrite au cours de l'exercice 2020 est attribuable à la révision des estimations portant sur la conversion des magasins et aux départs volontaires. La charge nette pour l'exercice 2020 qui en a découlé s'est établie à 7,0 M\$ (45,0 M\$ en 2019).

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

En date du 2 mai 2020, le secteur des placements et autres activités d'Empire comprenait ce qui suit :

1. Une participation de 41,5 % (participation de 41,5 % après dilution) comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie ») (TSX : CRR.UN), fonds de placement immobilier à capital variable enregistré en Ontario. Le FPI Crombie est l'un des plus importants propriétaires d'immeubles commerciaux du pays, sa stratégie étant de détenir, d'exploiter et d'élaborer un portefeuille de haute qualité composé de centres commerciaux ayant une épicerie ou une pharmacie comme locataire pilier, d'immeubles commerciaux à magasins autonomes et d'aménagements polyvalents essentiellement dans les principaux marchés urbains et de banlieue du Canada;
2. Des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, respectivement de 40,7 % dans Genstar Development Partnership, de 48,6 % dans Genstar Development Partnership II, de 39,0 % dans GDC Investments 4, L.P., de 39,0 % dans GDC Investments 6, L.P., de 39,0 % dans GDC Investments 7, L.P., de 37,1 % dans GDC Investments 8, L.P. et de 49,0 % dans The Fraipont Partnership (appelées collectivement « Genstar »). Genstar est un promoteur immobilier résidentiel qui exerce ses activités dans des secteurs choisis de l'Ontario, de l'Ouest canadien et des États-Unis.

Perspectives

La pandémie a modifié en profondeur les habitudes d'achat en alimentation des Canadiens, qui magasinent moins souvent mais en plus grande quantité afin de réduire leur risque de contracter la COVID-19. Ce changement dans les habitudes de magasinage fait en sorte que bon nombre cherchent un magasin d'alimentation qui leur offre une solution d'épicerie en ligne et qui comble leurs besoins pour les produits ménagers.

Au Canada, les ventes d'épicerie en ligne ont plus que triplé par rapport à ce qu'elles étaient avant la COVID-19. Les entreprises de commerce électronique d'Empire au Québec et en Colombie-Britannique ont connu une croissance exponentielle et ont septuplé leur chiffre d'affaires depuis le début de la crise. La solution de commerce électronique centralisée du secteur de l'alimentation d'Empire devrait avoir une incidence favorable sur la hausse importante de la pénétration de l'épicerie en ligne. Voilà, exploité grâce à la technologie d'Ocado, sera lancé au mois de juin. On s'attend à ce que Voilà ait un effet de dilution de 0,05 \$ sur le bénéfice ajusté par action au premier trimestre de l'exercice 2021, lorsque les activités s'accéléreront.

Alors que le Canada et le reste du monde s'adaptent à la situation actuelle sans précédent, il est trop tôt pour prévoir les ventes à moyen terme. La direction continue de s'attendre à ce que le secteur des marchés de l'alimentation conserve une partie du pourcentage de la consommation qui a été dévié du secteur de la restauration et de l'hôtellerie vers le secteur des marchés d'alimentation.

Pour les six premières semaines du premier trimestre de l'exercice 2021, la croissance des ventes des magasins comparables d'Empire, compte non tenu des ventes de carburant, a varié de 9 % à 17 %, pour s'établir en moyenne à 13 %. La croissance a ralenti vers la fin de la période de six semaines. Le Programme de primes pour nos héros, qui était une mesure temporaire, a pris fin le 13 juin 2020. La Société a également versé aux employés de première ligne et à ceux du centre de distribution une prime spéciale dont le montant équivaut à deux semaines de primes pour nos héros. Empire estime que l'investissement dans le Programme de primes pour nos héros pour la première partie du trimestre, jumelé au coût du maintien des mesures de sécurité et de désinfection, fera augmenter les frais de vente et charges administratives d'environ 60 M\$ au premier trimestre de l'exercice 2021.

Sommaire des résultats du quatrième trimestre

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$	Variation en %
	2 mai 2020	4 mai 2019		
Ventes	7 012,4 \$	6 220,4 \$	792,0 \$	12,7 %
Profit brut ¹⁾	1 819,5	1 577,5	242,0	15,3 %
Bénéfice d'exploitation	324,3	194,2	130,1	67,0 %
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	328,9	200,3	128,6	64,2 %
BAIIA ¹⁾	527,8	300,1	227,7	75,9 %
BAIIA ajusté ¹⁾	527,8	300,1	227,7	75,9 %
Charges financières, montant net	69,0	21,2	47,8	225,5 %
Charge d'impôt sur le résultat	66,5	44,1	22,4	50,8 %
Participations ne donnant pas le contrôle	11,0	6,8	4,2	61,8 %
Bénéfice net ²⁾	177,8	122,1	55,7	45,6 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾	181,2	126,5	54,7	43,2 %
Résultat par action, de base				
Bénéfice net ²⁾	0,66 \$	0,45 \$		
Bénéfice net ajusté ²⁾	0,67 \$	0,47 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	269,0	271,9		
Résultat par action, après dilution				
Bénéfice net ²⁾	0,66 \$	0,45 \$		
Bénéfice net ajusté ²⁾	0,67 \$	0,46 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	269,7	272,8		
Dividende par action	0,12 \$	0,11 \$		

Résultats d'exploitation consolidés en pourcentage des ventes	Périodes de 13 semaines closes les	
	2 mai 2020	4 mai 2019
Marge brute ¹⁾	25,9 %	25,4 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	4,7 %	3,2 %
BAIIA	7,5 %	4,8 %
BAIIA ajusté	7,5 %	4,8 %
Bénéfice net ajusté ²⁾	2,6 %	2,0 %

	Périodes de 13 semaines closes les	
	2 mai 2020	4 mai 2019
Croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾	15,0 %	3,2 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	18,0 %	3,8 %
Taux d'impôt effectif	26,0 %	25,5 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

RAPPORT DE GESTION

INCIDENCE D'IFRS 16

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 ») sur certaines données financières pour le trimestre clos le 2 mai 2020. Pour obtenir plus de précisions sur l'incidence d'IFRS 16 sur la Société, se reporter à la rubrique « Normes et méthodes comptables » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation	Incidence d'IFRS 16 ¹⁾	Variation (compte non tenu d'IFRS 16)
	2 mai 2020	4 mai 2019			
Bénéfice d'exploitation	324,3 \$	194,2 \$	130,1 \$	47,9 \$	82,2 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	328,9	200,3	128,6	47,9	80,7
BALIA	527,8	300,1	227,7	141,2	86,5
BALIA ajusté	527,8	300,1	227,7	141,2	86,5
Marge du BALIA ²⁾	7,5 %	4,8 %	2,7 %	2,0 %	0,7 %
Marge du BALIA ajusté ²⁾	7,5 %	4,8 %	2,7 %	2,0 %	0,7 %
Charges financières, montant net	69,0	21,2	47,8	50,2	(2,4)
Bénéfice net ³⁾	177,8	122,1	55,7	(1,6)	57,3
Bénéfice net ajusté ³⁾	181,2	126,5	54,7	(3,2)	57,9
RPA ajusté ²⁾⁴⁾ (après dilution)	0,67	0,46	0,21	(0,01)	0,22

1) Rend compte de l'incidence du changement de normes comptables d'IAS 17 *Contrats de location* à IFRS 16 au premier trimestre de l'exercice 2020, y compris l'ajout de charges de 3,5 M\$ (2,6 M\$ après impôt) pour le quatrième trimestre, précédemment comptabilisées selon le mode linéaire aux termes d'IAS 17.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

3) Attribuable aux propriétaires de la Société.

4) Résultat par action (« RPA »).

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS D'EMPIRE COMPANY LIMITED

Les résultats d'Empire pour le quatrième trimestre clos le 2 mai 2020 et le quatrième trimestre clos le 4 mai 2019 comprennent les activités de Farm Boy. Toutes les mesures, y compris les ventes des magasins comparables, reflètent la consolidation des activités de Farm Boy.

Ventes

Les ventes des magasins comparables pour les premières semaines du quatrième trimestre ont été solides. Elles témoignent d'une tendance à la hausse qui s'est amorcée dans la deuxième moitié du troisième trimestre. À compter du 28 février 2020, la Société a enregistré des ventes nettement plus élevées dans tous les types de magasins, compte non tenu des ventes de carburant. Les ventes ont continué de progresser à partir du 8 mars 2020, lorsque les clients ont commencé à faire des réserves en prévision de possibles directives de confinement. Dès le 22 mars 2020, les ventes ont commencé à diminuer, même si elles sont restées nettement supérieures à celles enregistrées il y a un an. Pour la période de deux semaines amorcée le 8 mars 2020, la croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, a été d'environ 50 %. La croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant et de l'incidence de la période de Pâques, s'est stabilisée à un niveau plus faible, soit environ 23 % pour le trimestre.

Dans l'ensemble, les ventes du trimestre clos le 2 mai 2020 ont augmenté de 12,7 % en raison principalement de l'incidence de la COVID-19 sur le secteur de la vente au détail de produits alimentaires, de l'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et de l'inflation. Ces facteurs favorables ont été en partie contrebalancés par la diminution des ventes de carburant attribuable à la COVID-19 et par la fermeture temporaire de magasins dans l'Ouest canadien dans l'attente de leur conversion à la bannière FreshCo.

Profit brut

Le profit brut a augmenté de 15,3 % pour le quatrième trimestre, en raison principalement de l'incidence sur les ventes de la COVID-19 et des avantages liés à la restructuration des catégories de produits. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par la fermeture temporaire de magasins dans l'Ouest canadien dans l'attente de leur conversion à la bannière FreshCo. La marge brute a augmenté pour passer à 25,9 % pour le trimestre, alors qu'elle était de 25,4 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par les avantages liés à la restructuration des catégories de produits, par les variations dans la composition du chiffre d'affaires provenant des différentes bannières découlant de l'effet de la COVID-19, par un environnement moins promotionnel et par une pénétration accrue de la marque maison. Ces effets positifs ont été en partie contrebalancés par la fermeture de certains rayons avec services et par les modifications réglementaires touchant le secteur pharmaceutique.

RAPPORT DE GESTION

Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
Bénéfice d'exploitation consolidé :			
Vente au détail de produits alimentaires	316,7 \$	164,0 \$	152,7 \$
Placements et autres activités :			
FPI Crombie	6,3	22,9	(16,6)
Genstar	2,3	1,5	0,8
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(1,0)	5,8	(6,8)
	7,6	30,2	(22,6)
Bénéfice d'exploitation	324,3 \$	194,2 \$	130,1 \$
Ajustement :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	4,6 \$	6,1 \$	
	4,6	6,1	(1,5)
Bénéfice d'exploitation ajusté	328,9 \$	200,3 \$	128,6 \$

Pour le trimestre clos le 2 mai 2020, le bénéfice d'exploitation a augmenté en raison principalement de l'augmentation du bénéfice tiré du secteur de la vente au détail de produits alimentaires, qui a résulté de la hausse des ventes et des marges attribuable à l'incidence de la COVID-19, des avantages liés à la restructuration des catégories de produits et d'un profit à la résiliation d'un contrat de location, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement des frais de vente et des charges administratives. L'accroissement de ces frais et charges s'explique principalement par la hausse des coûts de main-d'œuvre des établissements de détail rendue nécessaire par l'accroissement du volume des ventes. Cette hausse des coûts de main-d'œuvre s'explique en grande partie par le Programme de primes pour nos héros destiné aux employés de première ligne des magasins et centres de distribution. Ce programme a accru la rémunération des employés de la Société qui sont au service des clients pour tenir compte de la nature héroïque de leur travail et de la rémunération incitative connexe dans le commerce de détail. L'accroissement des frais de vente et des charges administratives a été en partie contrebalancé par la mise en œuvre d'IFRS 16 et par les économies de coûts réalisées grâce au projet Sunrise.

Le bénéfice d'exploitation attribuable au secteur des placements et autres activités a diminué par suite de la baisse de la quote-part du résultat du FPI Crombie qui a découlé de profits plus faibles réalisés à la cession d'immeubles de placement par rapport à l'exercice précédent. Au quatrième trimestre de l'exercice précédent, le FPI Crombie a vendu un portefeuille de 26 immeubles, ce qui a donné lieu à un apport supplémentaire de 8,4 M\$ à la quote-part du bénéfice du FPI Crombie revenant à la Société et à un apport de 6,4 M\$ comptabilisé au titre des autres activités, ce qui rend compte de la reprise de profits différés sur cessions à l'égard d'immeubles précédemment vendus au FPI Crombie.

BAIIA

Pour le trimestre clos le 2 mai 2020, le BAIIA a augmenté, pour s'établir à 527,8 M\$, contre 300,1 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation. Compte non tenu de l'incidence d'IFRS 16, le BAIIA se serait élevé à 386,6 M\$, en hausse de 86,5 M\$. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 7,5 %. Compte non tenu de l'incidence de la mise en œuvre d'IFRS 16, la marge du BAIIA ajusté a augmenté de 70 points de base par rapport à l'exercice précédent.

Charges financières

Pour le trimestre clos le 2 mai 2020, les charges financières nettes ont augmenté en raison principalement de l'incidence des charges financières liées aux contrats de location découlant de la mise en œuvre d'IFRS 16. Compte non tenu de l'incidence d'IFRS 16, les charges financières nettes pour le trimestre se seraient établies à 18,8 M\$, en baisse de 2,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,0 % pour le quatrième trimestre clos le 2 mai 2020, contre 25,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre écoulé a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement du traitement fiscal favorable des gains en capital et des différences entre les taux d'impôt des diverses entités. Le taux d'impôt effectif à l'exercice précédent a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi en raison des gains en capital sur les cessions d'immeubles et des différences entre les taux d'impôt des diverses entités.

Bénéfice net

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net ajusté :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
Bénéfice net ¹⁾	177,8 \$	122,1 \$	55,7 \$
RPA (après dilution)	0,66 \$	0,45 \$	
Ajustement (déduction faite de l'impôt) :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	3,4	4,4	
	3,4	4,4	(1,0)
Bénéfice net ajusté ¹⁾	181,2 \$	126,5 \$	54,7 \$
RPA ajusté (après dilution)	0,67 \$	0,46 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	269,7	272,8	

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Résultats d'exploitation de l'exercice complet

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018	Comparaison entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	26 588,2 \$	25 142,0 \$	24 214,6 \$	1 446,2 \$	5,8 %
Profit brut	6 633,3	6 083,6	5 900,5	549,7	9,0 %
Bénéfice d'exploitation	1 111,8	652,3	346,5	459,5	70,4 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 130,1	683,6	601,7	446,5	65,3 %
BAIIA	1 892,4	1 069,5	785,7	822,9	76,9 %
BAIIA ajusté	1 892,4	1 076,2	1 014,7	816,2	75,8 %
Charges financières, montant net	279,1	91,6	110,5	187,5	204,7 %
Charge d'impôt sur le résultat	219,9	144,3	56,2	75,6	52,4 %
Participations ne donnant pas le contrôle	29,3	29,1	20,3	0,2	0,7 %
Bénéfice net ¹⁾	583,5	387,3	159,5	196,2	50,7 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	596,8	410,0	344,3	186,8	45,6 %
Résultat par action, de base					
Bénéfice net ¹⁾	2,16 \$	1,42 \$	0,59 \$		
Bénéfice net ajusté ¹⁾	2,21 \$	1,51 \$	1,27 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	270,4	271,9	271,8		
Résultat par action, après dilution					
Bénéfice net ¹⁾	2,15 \$	1,42 \$	0,59 \$		
Bénéfice net ajusté ¹⁾	2,20 \$	1,50 \$	1,27 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	271,4	272,6	272,1		
Dividende par action	0,48 \$	0,44 \$	0,42 \$		

Résultats d'exploitation consolidés en pourcentage des ventes	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018
Marge brute	24,9 %	24,2 %	24,4 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	4,3 %	2,7 %	2,5 %
BAIIA	7,1 %	4,3 %	3,2 %
BAIIA ajusté	7,1 %	4,3 %	4,2 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	2,2 %	1,6 %	1,4 %

	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018
Croissance des ventes des magasins comparables	4,6 %	2,8 %	0,8 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	5,7 %	2,7 %	0,5 %
Taux d'impôt effectif	26,4 %	25,7 %	23,8 %

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

RAPPORT DE GESTION

INCIDENCE D'IFRS 16

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur certaines données financières pour l'exercice clos le 2 mai 2020. Pour obtenir plus de précisions sur l'incidence d'IFRS 16 sur la Société, se reporter à la rubrique « Normes et méthodes comptables » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices de 52 semaines clos les			Incidence d'IFRS 16 ¹⁾	Variation (compte non tenu d'IFRS 16)
	2 mai 2020	4 mai 2019	Variation		
Bénéfice d'exploitation	1 111,8 \$	652,3 \$	459,5 \$	181,2 \$	278,3 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 130,1	683,6	446,5	181,2	265,3
BAIIA	1 892,4	1 069,5	822,9	531,0	291,9
BAIIA ajusté	1 892,4	1 076,2	816,2	531,0	285,2
Marge du BAIIA	7,1 %	4,3 %	2,8 %	2,0 %	0,8 %
Marge du BAIIA ajusté	7,1 %	4,3 %	2,8 %	2,0 %	0,8 %
Charges financières, montant net	279,1	91,6	187,5	189,9	(2,4)
Bénéfice net ²⁾	583,5	387,3	196,2	(6,2)	202,4
Bénéfice net ajusté ²⁾	596,8	410,0	186,8	(11,1)	197,9
RPA ajusté (après dilution)	2,20	1,50	0,70	(0,04)	0,74

1) Rend compte de l'incidence du changement de normes comptables d'IAS 17 à IFRS 16 au premier trimestre de l'exercice 2020, y compris l'ajout de charges de 14,0 M\$ (10,2 M\$ après impôt) pour l'exercice précédemment comptabilisées selon le mode linéaire aux termes d'IAS 17.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS D'EMPIRE COMPANY LIMITED

Les résultats d'Empire pour l'exercice clos le 2 mai 2020 comprennent les activités de Farm Boy pour cette période en entier, tandis que les résultats de l'exercice précédent incluent les résultats de Farm Boy pour une période de 21 semaines uniquement. Toutes les mesures, y compris les ventes des magasins comparables, reflètent la consolidation des activités de Farm Boy.

Ventes

Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, les ventes ont augmenté de 5,8 %, en raison de l'incidence de la COVID-19, de l'amélioration du rendement à l'échelle de l'entreprise, de la consolidation sur un exercice complet des résultats de Farm Boy, de l'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et de l'inflation. Ces facteurs favorables ont été en partie contrebalancés par la fermeture temporaire de magasins dans l'Ouest canadien dans l'attente de leur conversion à la bannière FreshCo, par la diminution du nombre de litres vendus en raison des restrictions de voyage imposées par la crise de la COVID-19, et par la baisse des prix du carburant.

Profit brut

Le profit brut a augmenté de 9,0 % pour l'exercice clos le 2 mai 2020, en raison principalement de l'incidence de la COVID-19, des avantages liés à la restructuration des catégories de produits, de l'inclusion des résultats de Farm Boy pour un exercice complet et de la hausse des ventes. Ces facteurs favorables ont été en partie contrebalancés par la fermeture temporaire de magasins dans l'Ouest canadien dans l'attente de leur conversion à la bannière FreshCo. La marge brute pour l'exercice a augmenté pour s'établir à 24,9 %, alors qu'elle était de 24,2 % pour l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux avantages liés à la restructuration des catégories de produits et à l'incidence positive qu'a eue l'inclusion des résultats de Farm Boy sur le taux de marge, facteurs en partie contrebalancés par l'effet de la composition du chiffre d'affaires provenant des différentes bannières.

Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
Bénéfice d'exploitation consolidé :			
Vente au détail de produits alimentaires	1 040,2 \$	561,8 \$	478,4 \$
Placements et autres activités :			
FPI Crombie	50,7	63,6	(12,9)
Genstar	20,1	23,4	(3,3)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	0,8	3,5	(2,7)
	71,6	90,5	(18,9)
Bénéfice d'exploitation	1 111,8 \$	652,3 \$	459,5 \$
Ajustements :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	18,3 \$	24,6 \$	
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	-	6,7	
	18,3	31,3	(13,0)
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 130,1 \$	683,6 \$	446,5 \$

RAPPORT DE GESTION

Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, le bénéfice d'exploitation a augmenté en raison principalement des économies de coûts réalisées grâce au projet Sunrise, de la hausse du bénéfice tiré du secteur de la vente au détail de produits alimentaires qui a résulté de la hausse des ventes et des marges attribuable à la COVID-19 et d'un profit à la résiliation d'un contrat de location, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement des frais de vente et des charges administratives. L'accroissement de ces frais et charges découle principalement de l'inclusion des résultats de Farm Boy sur un exercice complet, de la hausse des coûts de main-d'œuvre rendue nécessaire par l'accroissement du volume des ventes et le Programme de primes pour nos héros, du coût de la rémunération incitative dans le commerce de détail et du montant moins élevé des reprises de pertes de valeur qu'à l'exercice précédent. L'accroissement des frais de vente et des charges administratives a été en partie contrebalancé par la mise en œuvre d'IFRS 16, par les économies de coûts réalisées grâce au projet Sunrise et par les économies de coûts liés au programme de départs volontaires des employés de Safeway en Colombie-Britannique au cours de l'exercice précédent.

Le bénéfice d'exploitation attribuable au secteur des placements et autres activités a diminué pour l'exercice clos le 2 mai 2020, en raison principalement du profit sur la cession d'un portefeuille de 26 immeubles par le FPI Crombie au cours de l'exercice précédent, opération qui a été en partie contrebalancée par la vente d'un portefeuille de 15 immeubles par le FPI Crombie, comme il est mentionné à la rubrique « Placements et autres activités ».

BAIIA

(en millions de dollars)	Périodes de 52 semaines closes les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
BAIIA	1 892,4 \$	1 069,5 \$	822,9 \$
Ajustements :			
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	-	6,7	
	-	6,7	(6,7)
BAIIA ajusté	1 892,4 \$	1 076,2 \$	816,2 \$

Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, le BAIIA a augmenté pour s'établir à 1 892,4 M\$, contre 1 069,5 M\$ pour l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation. Compte non tenu de l'incidence d'IFRS 16, le BAIIA se serait élevé à 1 361,4 M\$, en hausse de 291,9 M\$. Compte non tenu de l'incidence de la mise en œuvre d'IFRS 16, la marge du BAIIA ajusté a augmenté de 80 points de base par rapport à l'exercice précédent.

Charges financières

Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, les charges financières nettes ont augmenté en raison principalement de l'incidence des charges financières liées aux contrats de location en raison de la mise en œuvre d'IFRS 16. Compte non tenu de l'incidence d'IFRS 16, les charges financières nettes se seraient élevées à 89,2 M\$, en baisse de 2,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,4 % pour l'exercice clos le 2 mai 2020, contre 25,7 % pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice écoulé a été inférieur au taux prévu par la loi en raison principalement des gains en capital sur les cessions d'immeubles et des différences entre les taux d'impôt des diverses entités. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice précédent a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi en raison principalement des gains en capital sur les cessions d'immeubles et de la diminution des passifs d'impôt découlant d'économies d'impôt non comptabilisées.

Bénéfice net

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net ajusté :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
Bénéfice net ¹⁾	583,5 \$	387,3 \$	196,2 \$
RPA (après dilution)	2,15 \$	1,42 \$	
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	13,3	17,8	
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	-	4,9	
	13,3	22,7	(9,4)
Bénéfice net ajusté ¹⁾	596,8 \$	410,0 \$	186,8 \$
RPA ajusté (après dilution)	2,20 \$	1,50 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	271,4	272,6	

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Performance financière sectorielle

VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES

L'analyse qui suit traite de la performance financière du secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, y compris les résultats consolidés de Sobeys Inc., pour les exercices clos le 2 mai 2020, le 4 mai 2019 et le 5 mai 2018.

L'information financière qui suit représente l'apport de Sobeys aux résultats d'Empire, car les montants sont présentés déduction faite des ajustements de consolidation. Voir la rubrique « Résultats d'exploitation de l'exercice complet » pour une analyse détaillée de ces ajustements.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018	Comparaison entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	26 588,2 \$	25 142,0 \$	24 214,6 \$	1 446,2 \$	5,8 %
Profit brut	6 633,3	6 083,6	5 900,5	549,7	9,0 %
Bénéfice d'exploitation	1 040,2	561,8	273,6	478,4	85,2 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 058,5	593,1	528,8	465,4	78,5 %
BAIIA	1 820,7	978,7	712,5	842,0	86,0 %
BAIIA ajusté	1 820,7	985,4	941,5	835,3	84,8 %
Bénéfice net ¹⁾	528,1	316,5	116,5	211,6	66,9 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	541,4	339,2	301,3	202,2	59,6 %

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Pour évaluer la performance et la situation financière, la direction de Sobeys examine l'évolution d'un ensemble de mesures financières qui permettent d'évaluer la croissance des ventes, la rentabilité et la situation financière. Ces mesures sont présentées ci-après.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020 ¹⁾	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019 ¹⁾	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018
Croissance des ventes	5,8 %	3,8 %	1,7 %
Croissance des ventes des magasins comparables	4,6 %	2,8 %	0,8 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	5,7 %	2,7 %	0,5 %
Rendement des capitaux propres ²⁾	18,3 %	11,6 %	5,4 %
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total ²⁾	66,3 %	32,8 %	26,5 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ²⁾	3,8x	2,1x	1,7x
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	574,8 \$	434,6 \$	287,8 \$

1) Pour l'exercice considéré et l'exercice précédent, la croissance des ventes des magasins comparables tient compte de l'acquisition de Farm Boy.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

RAPPORT DE GESTION

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
FPI Crombie	50,7 \$	63,6 \$	(12,9) \$
Genstar	20,1	23,4	(3,3)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	0,8	3,5	(2,7)
	71,6 \$	90,5 \$	(18,9) \$

Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, le bénéfice tiré des placements et autres activités a diminué en raison de la baisse de la quote-part du bénéfice du FPI Crombie qui a résulté des profits moins élevés réalisés à la cession d'immeubles de placement par rapport à l'exercice précédent. Les résultats de l'exercice précédent tenaient compte de la cession d'un portefeuille de 26 immeubles qui a représenté un apport supplémentaire de 8,4 M\$ à la quote-part du bénéfice du FPI Crombie revenant à la Société et un apport de 6,4 M\$ comptabilisé dans les autres activités, ce qui rend compte de la reprise de produits différés sur cessions à l'égard d'immeubles qui avaient auparavant été vendus au FPI Crombie. Cette diminution a toutefois été en partie contrebalancée par la vente d'un portefeuille de 15 immeubles par le FPI Crombie au cours de l'exercice écoulé qui a donné lieu à un apport supplémentaire de 15,1 M\$ à la quote-part du bénéfice revenant à la Société, et par la comptabilisation d'un profit différé de 6,9 M\$. De ce montant, une tranche de 4,6 M\$ a été inscrite dans les autres activités, déduction faite des charges du siège social, la tranche résiduelle de 2,3 M\$ ayant été inscrite dans la vente au détail de produits alimentaires. La comptabilisation du profit différé est liée à la réalisation de profits différés sur des immeubles vendus antérieurement par la Société au FPI Crombie.

Résultats d'exploitation trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice 2020				Exercice 2019			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	(13 semaines) 2 mai 2020	(13 semaines) 1 ^{er} févr. 2020	(13 semaines) 2 nov. 2019	(13 semaines) 3 août 2019	(13 semaines) 4 mai 2019	(13 semaines) 2 févr. 2019	(13 semaines) 3 nov. 2018	(13 semaines) 4 août 2018
Ventes	7 012,4 \$	6 395,2 \$	6 436,5 \$	6 744,1 \$	6 220,4 \$	6 247,3 \$	6 214,0 \$	6 460,3 \$
Bénéfice d'exploitation	324,3	235,0	286,4	266,1	194,2	110,0	173,4	174,7
BAIIA ¹⁾	527,8	426,9	477,7	460,0	300,1	214,6	276,1	278,7
Bénéfice net ²⁾	177,8	120,5	154,6	130,6	122,1	65,8	103,8	95,6
Bénéfice net ajusté ²⁾	181,2	123,7	158,0	133,9	126,5	72,9	110,4	100,2
Résultat par action, de base								
Bénéfice net ²⁾	0,66 \$	0,45 \$	0,57 \$	0,48 \$	0,45 \$	0,24 \$	0,38 \$	0,35 \$
Bénéfice net ajusté ²⁾	0,67 \$	0,46 \$	0,58 \$	0,49 \$	0,47 \$	0,27 \$	0,40 \$	0,37 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	269,0	269,7	271,3	271,8	271,9	271,9	271,8	271,8
Résultat par action, après dilution								
Bénéfice net ²⁾	0,66 \$	0,45 \$	0,57 \$	0,48 \$	0,45 \$	0,24 \$	0,38 \$	0,35 \$
Bénéfice net ajusté ²⁾	0,67 \$	0,46 \$	0,58 \$	0,49 \$	0,46 \$	0,27 \$	0,40 \$	0,37 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	269,7	270,6	272,4	272,9	272,8	272,5	272,2	272,3

1) Le BAIIA est rapproché du bénéfice net de la période écoulée et de la période comparative à la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Au cours des huit derniers trimestres, les résultats ont affiché une progression constante pour chaque trimestre de l'exercice écoulé par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, sauf en ce qui concerne le troisième trimestre de l'exercice 2019 en raison des charges comptabilisées à l'égard du programme de départs volontaires des employés de Safeway en Colombie-Britannique. Les résultats de la Société comprennent les résultats de Farm Boy depuis le 10 décembre 2018. En outre, la Société a connu une augmentation importante des ventes, de la marge brute et des frais de vente et charges administratives par suite des répercussions de la COVID-19 au quatrième trimestre de l'exercice 2020.

Les ventes subissent l'incidence des fluctuations de l'inflation interne des prix des produits alimentaires. Les résultats sont soumis aux fluctuations saisonnières, en particulier au cours de la période estivale et de la période des fêtes, au cours desquelles les ventes au détail ont tendance à augmenter et peuvent générer de meilleurs résultats d'exploitation. Les ventes, le bénéfice d'exploitation, le BAIIA, le bénéfice net et le bénéfice net ajusté ont subi l'incidence des ajustements inhabituels, des autres activités d'investissement, de la concurrence dans le secteur, des mesures de gestion des coûts, du prix des aliments et des tendances du secteur d'activité en général ainsi que d'autres facteurs de risque, qui sont indiqués à la rubrique « Gestion du risque ».

Situation de trésorerie et sources de financement

Le tableau qui suit souligne les composantes importantes des flux de trésorerie de la Société pour les périodes considérées. Pour de plus amples renseignements, voir le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société pour l'exercice clos le 2 mai 2020.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$	Exercices de 52 semaines closes les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019		2 mai 2020	4 mai 2019	
Entrées de trésorerie liées						
aux activités d'exploitation	887,6 \$	373,8 \$	513,8 \$	2 089,4 \$	885,6 \$	1 203,8 \$
Sorties de trésorerie liées						
aux activités d'investissement	(186,4)	(182,2)	(4,2)	(376,3)	(1 094,0)	717,7
Sorties (entrées) de trésorerie liées						
aux activités de financement	(230,0)	(65,1)	(164,9)	(1 258,0)	133,8	(1 391,8)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	471,2 \$	126,5 \$	344,7 \$	455,1 \$	(74,6) \$	529,7 \$

En raison de l'adoption d'IFRS 16 au premier trimestre de l'exercice 2020, les paiements de loyer de 158,2 M\$ et les paiements de loyer reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement de 19,9 M\$ qui étaient auparavant classés comme des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, ont été classés respectivement comme des sorties de trésorerie liées aux activités de financement et d'investissement au quatrième trimestre. Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, des paiements de loyer de 610,3 M\$ et des paiements de loyer reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement de 76,4 M\$ ont été classés respectivement comme des sorties de trésorerie liées aux activités de financement et d'investissement. Les chiffres des périodes comparatives n'ont pas été retraités.

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020 ont augmenté en raison de l'incidence d'IFRS 16 décrite précédemment. Normalisées pour tenir compte de l'incidence d'IFRS 16, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont augmenté du fait de la hausse du bénéfice et de l'augmentation du fonds de roulement hors trésorerie.

Activités d'investissement

Le tableau qui suit présente le détail des activités d'investissement de la Société pour le trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020 comparativement au trimestre et à l'exercice clos le 4 mai 2019.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$	Exercices de 52 semaines closes les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019		2 mai 2020	4 mai 2019	
Acquisitions d'immobilisations						
corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(181,3) \$	(227,1) \$	45,8 \$	(617,8) \$	(434,6) \$	(183,2) \$
Produit de la sortie d'actifs ¹⁾						
et de la résiliation de contrats	26,8	28,9	(2,1)	193,1	89,7	103,4
Prêts et autres créances	18,1	6,0	12,1	20,6	12,0	8,6
Autres actifs et autres passifs non courants	(17,6)	6,9	(24,5)	4,1	9,2	(5,1)
Acquisitions d'entreprises	(13,4)	(0,8)	(12,6)	(19,2)	(778,6)	759,4
Paiements reçus au titre des contrats						
de sous-location qui sont des contrats de location-financement	19,9	–	19,9	76,4	–	76,4
Intérêts reçus	2,6	3,9	(1,3)	8,0	8,3	(0,3)
Augmentation des placements en titres de capitaux propres	(41,5)	–	(41,5)	(41,5)	–	(41,5)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(186,4) \$	(182,2) \$	(4,2) \$	(376,3) \$	(1 094,0) \$	717,7 \$

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le quatrième trimestre ont augmenté en raison de l'achat de 41,5 M\$ de parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie. Ce facteur a été en partie contrebalancé par la baisse des dépenses d'investissement, en partie attribuable à la COVID-19 et aux restrictions imposées aux travaux de construction non essentiels dans certaines provinces, et par le reclassement des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement selon IFRS 16, comme il est mentionné précédemment.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 2 mai 2020 ont diminué en raison de l'acquisition de Farm Boy au cours de l'exercice précédent, de l'augmentation du produit de la cession d'actifs, du reclassement des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement selon IFRS 16, comme il est mentionné ci-dessus, et d'un profit à la réalisation d'un contrat de location, ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par l'augmentation des dépenses d'investissement et par l'achat de parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie.

RAPPORT DE GESTION

Dépenses d'investissement

La Société a investi des sommes respectives de 226,6 M\$ et de 574,8 M\$ pour le trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020 (227,1 M\$ et 434,6 M\$ en 2019), sommes qui ont notamment été affectées aux rénovations, à la construction de nouveaux magasins, à la construction d'un centre de traitement des commandes clients passées en ligne et à la construction d'établissements FreshCo dans l'Ouest canadien. Selon ses prévisions antérieures, la Société s'attendait à ce que ses dépenses d'investissement¹⁾ s'élèvent à environ 600 M\$ pour l'exercice 2020. Toutefois, étant donné l'arrêt des travaux de construction non essentiels dans certaines provinces, plusieurs projets immobiliers ont été interrompus temporairement. Par conséquent, les dépenses d'investissement d'Empire ont été réduites à 575 M\$ pour l'exercice 2020, ce qui correspond aux estimations révisées que la direction a présentées le 15 avril 2020 dans ses mises à jour liées à la crise de la COVID-19. Les sorties de trésorerie liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie sont supérieures aux dépenses d'investissement mentionnées dans la présente rubrique en raison du moment des paiements en trésorerie.

1) Les dépenses d'investissement sont comptabilisées selon la méthode d'engagement et comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, et les entrées d'immobilisations incorporelles.

Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés

Le tableau qui suit présente le détail des investissements effectués par Sobeys dans son réseau de magasins au cours du quatrième trimestre et de l'exercice clos le 2 mai 2020 comparativement à l'exercice précédent.

Nombre de magasins	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	2 mai 2020	4 mai 2019	2 mai 2020	4 mai 2019
Ouvertures/relocalisations/acquisitions ¹⁾	11	11	28	37
Agrandissements	–	–	3	1
Changements de bannière/réaménagements	–	1	1	5
Fermetures ¹⁾	5	6	25	28
Ouvertures – FreshCo ²⁾	2	3	10	3
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins FreshCo ²⁾	4	–	9	7
Ouvertures – Farm Boy	1	–	3	2
Acquisitions – Farm Boy	–	–	–	26
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins Farm Boy	–	–	2	–

1) Incidence globale, exclusion faite de l'acquisition de Farm Boy et de l'expansion de FreshCo.

2) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien.

Le tableau qui suit indique les variations de la superficie en pieds carrés de Sobeys par type d'activité pour le trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020 :

Superficie (en milliers de pieds carrés)	Périodes de	Exercices de
	13 semaines closes les	52 semaines clos les
	2 mai 2020	2 mai 2020
Ouvertures	94	321
Agrandissements	–	17
Fermetures	(27)	(294)
Variation nette compte non tenu de l'incidence de l'acquisition de Farm Boy et de l'expansion de FreshCo	67	44
Ouvertures – FreshCo ¹⁾	15	19
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins FreshCo ¹⁾	(135)	(348)
Ouvertures – Farm Boy	29	76
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins Farm Boy	–	(51)
Variation nette	(24)	(260)

1) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien, compte tenu des fermetures de magasins Safeway.

Au 2 mai 2020, Sobeys occupait une superficie totale de 39,8 millions de pieds carrés, en baisse de 0,5 % par rapport à 40,0 millions de pieds carrés au 4 mai 2019.

Activités de financement

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour le trimestre clos le 2 mai 2020 ont augmenté en raison du reclassement des paiements au titre des obligations locatives selon IFRS 16, comme il est mentionné précédemment.

Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, les activités de financement se sont traduites par des sorties de trésorerie de 1 258,0 M\$, comparativement à des entrées de trésorerie de 133,8 M\$ pour l'exercice précédent. La variation est attribuable au reclassement des paiements au titre des obligations locatives selon IFRS 16, comme il est mentionné précédemment, aux entrées de trésorerie liées à la facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400,0 M\$ utilisées pour financer en partie l'acquisition de Farm Boy au cours de l'exercice précédent, le remboursement de 375,0 M\$ sur les facilités de crédit et le rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote.

RAPPORT DE GESTION

Flux de trésorerie disponibles

La direction utilise les flux de trésorerie disponibles pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le paiement de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement. La définition des flux de trésorerie disponibles a été modifiée au premier trimestre de 2020 dans le but de normaliser l'incidence d'IFRS 16 et de permettre la comparabilité avec les périodes antérieures. La définition a été modifiée pour tenir compte de l'incidence des paiements de loyer nets en trésorerie.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019		2 mai 2020	4 mai 2019	
Entrées de trésorerie liées						
aux activités d'exploitation	887,6 \$	373,8 \$	513,8 \$	2 089,4 \$	885,6 \$	1 203,8 \$
Ajouter : produit de la sortie d'actifs ¹⁾ et de la résiliation de contrats de location	26,8	28,9	(2,1)	193,1	89,7	103,4
Déduire : paiements au titre des obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	(138,3)	–	(138,3)	(533,9)	–	(533,9)
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(181,3)	(227,1)	45,8	(617,8)	(434,6)	(183,2)
Flux de trésorerie disponibles²⁾	594,8 \$	175,6 \$	419,2 \$	1 130,8 \$	540,7 \$	590,1 \$

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie disponibles pour le trimestre clos le 2 mai 2020 ont augmenté en raison de l'amélioration du fonds de roulement attribuable aux variations des fournisseurs, de l'augmentation des entrées de trésorerie provenant du bénéfice et de la baisse des dépenses d'investissement, comme il a été mentionné précédemment.

Les flux de trésorerie disponibles pour l'exercice clos le 2 mai 2020 ont augmenté en raison de l'amélioration du fonds de roulement, de l'augmentation des entrées de trésorerie provenant du bénéfice et de l'augmentation du produit sur la cession d'actifs, en partie contrebalancées par la hausse des dépenses d'investissement.

Obligations au titre des avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020, la Société a versé des cotisations de 18,3 M\$ (19,5 M\$ en 2019) à ses régimes enregistrés à prestations définies. La Société prévoit verser des cotisations d'environ 15,0 M\$ à ces régimes au cours de l'exercice 2021.

Garanties et engagements

Le tableau qui suit présente les engagements et autres obligations qu'avait la Société au 2 mai 2020 et qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices :

(en millions de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total
Engagements							
Dette à long terme ¹⁾	570,0 \$	43,6 \$	8,8 \$	507,9 \$	5,3 \$	544,1 \$	1 679,7 \$
Contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de preneur	473,6	472,7	452,7	414,7	380,5	2 669,3	4 863,5
Contrats de location-financement conclus avec des parties liées, à titre de preneur	152,0	153,3	154,1	155,5	155,5	1 396,3	2 166,7
Obligations contractuelles	1 195,6	669,6	615,6	1 078,1	541,3	4 609,7	8 709,9
Contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de bailleur	(78,2)	(76,7)	(73,5)	(67,6)	(62,6)	(372,8)	(731,4)
Contrats de location simple liés aux immeubles détenus, à titre de bailleur	(8,2)	(7,8)	(7,4)	(6,4)	(5,0)	(10,0)	(44,8)
Contrats de location simple liés aux immeubles sous-loués, à titre de bailleur	(52,4)	(46,5)	(41,5)	(33,4)	(27,6)	(242,5)	(443,9)
Obligations contractuelles, montant net	1 056,8 \$	538,6 \$	493,2 \$	970,7 \$	446,1 \$	3 984,4 \$	7 489,8 \$

1) Remboursements de capital sur les emprunts.

Pour de plus amples renseignements sur les garanties et les engagements, voir les notes 10 et 16 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 2 mai 2020.

Situation financière consolidée

Principales mesures de la situation financière

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	2 mai 2020 ¹⁾	2 mai 2020 Incidence d'IFRS 16	4 mai 2019	5 mai 2018
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	3 924,6 \$	(425,8) \$	4 003,3 \$	3 702,8 \$
Valeur comptable par action ordinaire ²⁾	14,51 \$	(1,58) \$	14,72 \$	13,62 \$
Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 675,2 \$	(29,1) \$	2 020,9 \$	1 666,9 \$
Obligations locatives à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	5 266,2 \$	5 266,2 \$	– \$	– \$
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net ²⁾	60,2 %	46,4 %	26,8 %	21,9 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ²⁾	3,7x	2,4x	1,9x	1,6x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts ²⁾	6,8x	(9,1)x	12,4x	10,5x
Ratio des actifs courants sur les passifs courants ³⁾	0,8x		1,0x	0,8x
Total de l'actif ³⁾	14 632,9 \$		9 602,4 \$	8 662,0 \$
Total des passifs financiers non courants ³⁾	6 559,0 \$		2 838,1 \$	1 929,9 \$

1) Les principales mesures de la situation financière sont touchées par la mise en œuvre d'IFRS 16.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

3) Voir la rubrique « Normes et méthodes comptables » du présent rapport de gestion pour connaître l'incidence d'IFRS 16 sur les données des actifs et des passifs de l'exercice 2020.

Au cours de l'exercice 2020, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a rehaussé la notation de Sobeys, la faisant passer de BB (élevée), tendance positive, à BBB (faible), tendance stable, et Standard & Poor's (« S&P ») a confirmé la notation de BB+ de Sobeys et a fait passer la perspective de stable à positive.

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/ Perspective
DBRS	BBB (faible)	Stable
S&P	BB+	Positive

La Société détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 250,0 M\$ échéant le 4 novembre 2022. Au 2 mai 2020, le solde de la facilité de crédit était de 62,6 M\$ (néant en 2019). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Le 2 juin 2017, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 500,0 M\$. Les intérêts à verser sur la facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires. Au 8 août 2018, l'intégralité de la facilité de crédit avait été utilisée pour rembourser la dette à long terme. Au 2 mai 2020, une tranche de 375,0 M\$ avait été remboursée sur cette facilité.

Le 5 décembre 2018, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400,0 M\$. Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires. Au 10 décembre 2018, la facilité de crédit était utilisée en entier, le produit ayant servi à financer en partie l'acquisition de Farm Boy.

Les facilités de crédit non renouvelables en cours arriveront à échéance au troisième trimestre de 2021, et la Société prévoit les renouveler avant leur échéance.

Sobeys détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 650,0 M\$ échéant le 4 novembre 2022. Au 2 mai 2020, le solde de la facilité était de néant (néant en 2019) et Sobeys avait émis 76,4 M\$ de lettres de crédit relativement à la facilité (65,9 M\$ en 2019). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

La Société est d'avis que ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit bancaire disponibles d'environ 761,0 M\$ au 2 mai 2020 et ses entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise. La Société est également d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour remplir ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations financières à court et à long terme. La Société atténue le risque de liquidité potentiel en s'assurant de diversifier ses sources de fonds selon l'échéance et la source du crédit.

Pour plus de précisions sur la dette à long terme d'Empire, voir la note 16 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 2 mai 2020.

RAPPORT DE GESTION

Capitaux propres

Au 2 mai 2020, le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

Actions autorisées	Nombre d'actions	
	2 mai 2020	4 mai 2019
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	765 108 266	768 105 849
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000

Actions émises et en circulation (en millions de dollars)	Nombre d'actions	2 mai 2020	4 mai 2019
Actions de catégorie A sans droit de vote	170 971 038	2 009,1 \$	2 040,6 \$
Actions ordinaires de catégorie B	98 138 079	7,3	7,3
Actions détenues en fiducie	(163 497)	(3,2)	(5,3)
Total		2 013,2 \$	2 042,6 \$

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société au 2 mai 2020, par rapport à l'exercice précédent :

(nombre d'actions)	Exercices de 52 semaines clos les	
	2 mai 2020	4 mai 2019
Actions de catégorie A sans droit de vote		
Émises et en circulation à l'ouverture	173 661 495	173 547 591
Émises au cours de l'exercice	307 126	113 904
Rachetées aux fins d'annulation	(2 997 583)	-
Émises et en circulation à la clôture	170 971 038	173 661 495
Actions détenues en fiducie à l'ouverture	(271 968)	(308 504)
Émises aux fins du règlement des régimes réglés en instruments de capitaux propres	109 620	40 313
Achetées aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	(1 149)	(3 777)
Actions détenues en fiducie à la clôture	(163 497)	(271 968)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture	170 807 541	173 389 527
Actions ordinaires de catégorie B		
Émises et en circulation à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	98 138 079	98 138 079

Les options sur actions en cours au 2 mai 2020 ont été attribuées à des prix allant de 15,60 \$ à 36,86 \$, expirent entre juin 2021 et juin 2027 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 5,37 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2020 et 2019 se présentent comme suit :

	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 293 288	23,31 \$	4 686 155	22,81 \$
Attribuées	1 730 178	31,38	800 573	25,97
Exercées	(1 115 115)	24,57	(746 346)	22,30
Expirées	(3 525)	30,23	(250 116)	27,49
Annulées	(219 162)	22,46	(196 978)	20,63
Solde à la clôture	4 685 664	26,03 \$	4 293 288	23,31 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	1 732 433		2 201 160	

Au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 129,7 M\$ (119,5 M\$ en 2019) à ses actionnaires ordinaires. Cela représente un versement de 0,48 \$ par action (0,44 \$ par action en 2019) pour les détenteurs d'actions ordinaires.

Au 16 juin 2020, la Société comptait 170 971 038 actions de catégorie A sans droit de vote et 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation. Des options visant l'acquisition de 4 685 644 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours au 2 mai 2020 (4 293 288 au 4 mai 2019). Au 16 juin 2020, des options visant l'acquisition de 4 681 690 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours (4 276 914 au 26 juin 2019).

RAPPORT DE GESTION

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement éventuel d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par Société de fiducie AST (Canada) qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

Actions détenues en fiducie	Nombre d'actions	2 mai 2020	4 mai 2019
Solde à l'ouverture	271 968	5,3 \$	6,0 \$
Acquises	1 149	–	0,1
Émises	(109 620)	(2,1)	(0,8)
Solde à la clôture	163 497	3,2 \$	5,3 \$

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Au premier trimestre de l'exercice 2020, la Société a annoncé la mise en place d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'une durée d'un an débutant le 2 juillet 2019. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités permet le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 3,5 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions de catégorie A ») par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto ou de tout autre système de négociation admissible. Au cours du deuxième trimestre, la Société s'est engagée dans un programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A, pendant les périodes d'interdiction des opérations, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a racheté sur le marché aux fins d'annulation 2 997 583 actions de catégorie A au prix moyen pondéré de 33,36 \$ pour une contrepartie totale de 100,0 M\$.

La Société a renouvelé son offre publique en déposant, auprès de la Bourse de Toronto, un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 5 millions d'actions de catégorie A, ce qui représente environ 3 % des actions de catégorie A en circulation, sous réserve de certaines approbations des organismes de réglementation. Les achats seront effectués par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto ou de tout autre système de négociation admissible. Le prix que paiera Empire pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. Les achats pourront être effectués à compter du 2 juillet 2020 et cesseront au plus tard le 1^{er} juillet 2021. Les actionnaires peuvent obtenir sans frais un exemplaire de l'avis d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société en envoyant un courriel à investor.relations@empire.ca.

La Société est d'avis que le rachat occasionnel d'actions de catégorie A au cours du marché en vigueur constitue une utilisation judicieuse des fonds, en plus d'être dans l'intérêt d'Empire et de ses actionnaires.

La moyenne des transactions quotidiennes des actions de catégorie A s'est établie à 632 893 à la Bourse de Toronto pour les six derniers mois civils révolus. Par conséquent, conformément aux politiques de la Bourse de Toronto, Empire est autorisée à acheter, au cours de n'importe quel jour ouvrable, jusqu'à 158 223 actions de catégorie A (soit 25 % de la moyenne des transactions quotidiennes des actions de catégorie A). Empire est également autorisée à acheter un plus grand nombre d'actions de catégorie A par semaine civile, sous réserve du nombre maximal d'actions pouvant être rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, si la transaction respecte l'exemption pour les achats en bloc en vertu des règles applicables de la Bourse de Toronto.

Programme de rachat automatique d'actions

Empire a également renouvelé son programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné afin de faciliter le rachat des actions de catégorie A d'Empire aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

Aux termes du programme de rachat automatique d'actions, le courtier désigné d'Empire est autorisé à acheter des actions de catégorie A à des moments où Empire ne serait pas autorisée à le faire en raison de ses périodes internes d'interdiction des opérations ou des restrictions réglementaires applicables. Les rachats effectués aux termes du programme de rachat automatique d'actions seront faits par le courtier désigné de la Société selon les paramètres de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités prescrits par la TSX, les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et les directives données par Empire avant le début de toute période d'interdiction, lesquelles directives sont consignées par écrit dans une entente conclue entre la Société et son courtier désigné. Le programme de rachat automatique d'actions prendra fin lorsque i) la limite d'achat aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités aura été atteinte, ii) l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités viendra à échéance ou iii) la Société mettra fin au programme de rachat automatique d'actions conformément à ses modalités, selon la première de ces éventualités. Le programme de rachat automatique d'actions sera mis en place conformément aux exigences des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et sera assujéti à l'approbation des organismes de réglementation.

Normes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés audités ont été dressés selon les mêmes méthodes comptables que celles qui sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 4 mai 2019, sauf en ce qui concerne les méthodes suivantes :

Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2020

i) Contrats de location

Avec prise d'effet le 5 mai 2019, la Société a adopté IFRS 16, qui remplace IAS 17 *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations connexes.

IFRS 16 instaure un modèle de comptabilisation et d'évaluation à l'état de la situation financière, qui élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs à bail, sauf pour les contrats de location à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les bailleurs continuent toutefois de classer les contrats de location selon cette distinction. L'adoption d'IFRS 16 a donné lieu à la comptabilisation d'actifs au titre des droits d'utilisation et d'obligations locatives à l'égard de tous les contrats pour lesquels la Société est un preneur. La majeure partie des actifs au titre des droits d'utilisation se rapporte à l'utilisation de terrains et de bâtiments. Les autres actifs loués comprennent des voitures, des camions, des remorques et du matériel informatique. La Société a adopté IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée, et l'incidence cumulative de l'application initiale de la nouvelle norme a été comptabilisée dans les résultats non distribués, le 5 mai 2019. Les chiffres des périodes comparatives n'ont pas été retraités. La Société a comptabilisé des différences temporaires imposables et déductibles attribuables à la transition à IFRS 16. Ainsi, la Société a inscrit un actif d'impôt différé net découlant des soldes qui ont été comptabilisés à la transition le 5 mai 2019 et qui font partie des effets de la transition mentionnés.

La Société s'est prévaluée des mesures de simplification ci-dessous permises par IFRS 16 :

- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- s'appuyer sur une évaluation déjà faite pour déterminer si un contrat de location est déficitaire;
- comptabiliser les contrats de location dont l'échéance se situe dans les 12 mois suivant la date d'application initiale comme des contrats de location à court terme;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre des droits d'utilisation;
- utiliser des connaissances acquises a posteriori (par exemple pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prorogation ou de résiliation).

Par suite de l'adoption d'IFRS 16, la Société a modifié comme suit ses méthodes comptables relatives aux contrats de location :

La Société en tant que preneur

La Société comptabilise des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes à la date de début. La date de début correspond à la date à laquelle le bailleur met l'actif à la disposition de la Société. Les paiements de loyer au titre de contrats de location à court terme ou les paiements variables qui ne relèvent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives.

Les obligations locatives reflètent la valeur actualisée des paiements de loyer fixes et des paiements de loyer variables qui sont fondés sur un indice ou un taux, ou qui sont soumis aux tarifs de renouvellement à la juste valeur de marché que le preneur s'attend à payer sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location reflète la période au cours de laquelle il est raisonnablement certain que des paiements de loyer seront effectués, y compris les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. S'il y a lieu, les obligations locatives comprendront le prix d'exercice de l'option d'achat si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option, les pénalités relatives à la résiliation si la durée du contrat de location comprend aussi l'option de résiliation et les montants qui doivent être payés au titre de la garantie de valeur résiduelle. Après l'évaluation initiale, la Société évalue les obligations locatives au coût amorti. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque le contrat de location est modifié. Les paiements de loyer sont actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur à la date de passation du contrat ou à la date de la modification, le cas échéant. La charge d'intérêts est comptabilisée dans les charges financières, montant net.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués à la valeur initiale des obligations locatives, majorée des coûts directs initiaux, des paiements de loyer versés à la date de début ou avant, et diminuée des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts de remise en état. Après l'évaluation initiale, la Société applique le modèle du coût aux actifs au titre des droits d'utilisation. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués de l'amortissement cumulé, des pertes de valeur cumulées et des réévaluations des obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

La Société en tant que bailleur

Un contrat de location est classé comme contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple. En ce qui a trait aux contrats de sous-location, pour lesquels la Société agit en tant que bailleur intermédiaire, la Société évalue le classement par rapport aux actifs au titre des droits d'utilisation issus du contrat de location principal.

Dans le cas des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, la Société décomptabilise les actifs au titre des droits d'utilisation correspondants et inscrit un investissement net dans les contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, et les produits d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les charges financières, montant net.

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location connexe.

Opérations de cession-bail

Une opération de cession-bail est une transaction de vente d'un actif pour le reprendre à bail. Une opération de cession-bail est comptabilisée en tant que vente lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur. La Société évaluera les actifs au titre des droits d'utilisation découlant de la reprise à bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure de l'actif dont la Société conserve le droit d'utilisation. Tout profit ou toute perte sur une opération de cession-bail résultant du transfert de droits à l'actif à l'acheteur-bailleur est comptabilisé immédiatement.

RAPPORT DE GESTION

Le tableau qui suit résume les ajustements des soldes d'ouverture découlant de l'application initiale d'IFRS 16 :

(en millions de dollars)	
Augmentation (diminution) de l'actif :	
Charges payées d'avance	(43,4) \$
Partie courante des prêts et autres créances	53,6
Partie non courante des prêts et autres créances	519,0
Autres actifs	(7,3)
Immobilisations corporelles	(22,3)
Actifs au titre des droits d'utilisation	3 800,7
Immobilisations incorporelles	(126,7)
Actifs d'impôt différé	127,3
Total de l'actif	4 300,9 \$
(Augmentation) diminution du passif et des capitaux propres :	
Provisions courantes	7,4 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	6,5
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	(424,4)
Provisions à long terme	23,7
Dette à long terme	22,6
Obligations locatives à long terme	(4 569,6)
Autres passifs à long terme	164,4
Passifs d'impôt différé	36,5
Résultats non distribués	432,0
Total du passif et des capitaux propres	(4 300,9) \$

La Société a appliqué son taux d'emprunt marginal au 5 mai 2019 afin d'évaluer les obligations locatives. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré est de 4,3 %. La durée de vie résiduelle moyenne pondérée des contrats de location au 5 mai 2019 était de 13 ans.

Le rapprochement suivant porte sur les obligations locatives comptabilisées au 5 mai 2019 et les engagements découlant de contrats de location simple selon IAS 17 au 4 mai 2019, actualisés au taux d'emprunt marginal moyen pondéré à la date de l'application initiale :

(en millions de dollars)	
Engagements découlant de contrats de location simple au 4 mai 2019	5 837,8 \$
Paiements de loyer, déduction faite des provisions comptabilisées au titre des contrats déficitaires, comptabilisés par le passé	31,1
Passifs au titre des contrats de location-financement comptabilisés par le passé	29,1
Ajustements découlant de changements des hypothèses sur les modalités des contrats de location pour les immeubles assortis de baux historiquement conclus à des taux hors marché, montant net	237,2
Ajustements découlant de changements des hypothèses sur les modalités des contrats de location	253,4
Incidence de l'actualisation au taux d'emprunt marginal du preneur	(1 394,6)
Obligations locatives comptabilisées au 5 mai 2019	4 994,0 \$

Pour le trimestre clos le 2 mai 2020, les variations des actifs au titre des droits d'utilisation s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 2 mai 2020		
	Immeubles	Autres	Total
Solde d'ouverture au 2 février 2020	3 914,0 \$	47,0 \$	3 961,0 \$
Entrées	153,8	21,4	175,2
Sorties/mises hors service et autres	(6,5)	–	(6,5)
Amortissement	(93,6)	(2,6)	(96,2)
Solde de clôture au 2 mai 2020	3 967,7 \$	65,8 \$	4 033,5 \$

Pour l'exercice 2020, les variations des actifs au titre des droits d'utilisation s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Période de 52 semaines close le 2 mai 2020		
	Immeubles	Autres	Total
Solde d'ouverture au 5 mai 2019	3 784,7 \$	16,0 \$	3 800,7 \$
Entrées	568,9	57,2	626,1
Sorties/mises hors service et autres	(32,8)	–	(32,8)
Amortissement	(353,1)	(7,4)	(360,5)
Solde de clôture au 2 mai 2020	3 967,7 \$	65,8 \$	4 033,5 \$

Pour le trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020, les charges financières nettes comprenaient des charges financières respectives de 57,5 M\$ et de 218,2 M\$ liées aux obligations locatives et des produits financiers respectifs de 6,5 M\$ et de 24,5 M\$ liés aux contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a mené à terme des opérations de cession-bail, ce qui a donné lieu à un ajustement des actifs au titre des droits d'utilisation de 15,4 M\$.

RAPPORT DE GESTION

Le tableau qui suit présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 pour le trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020 :

Augmentation/(diminution) (en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 2 mai 2020	Période de 52 semaines close le 2 mai 2020	Description
Autres produits – ajustement des opérations			Ajustement calculé du solde des actifs au titre
de cession-bail	– \$	(15,4) \$	des droits d'utilisation conservés par la Société
Frais d'occupation, montant net			Charge locative supprimée et comptabilisée en tant que charge
	141,2	546,5	d'amortissement et charges financières, montant net
Amortissement	(95,4)	(356,5)	Amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation
Amortissement des immobilisations incorporelles			Partie du solde des droits d'utilisation relative aux immobilisations
	2,1	6,6	incorporelles liées aux contrats de location conclus à des taux
Charges financières, montant net			hors marché
	(50,2)	(189,9)	Charges financières liées aux contrats de location, déduction faite
Bénéfice avant impôt sur le résultat	(2,3)	(8,7)	des produits financiers
Bénéfice avant impôt sur le résultat, compte			Incidence nette avant impôt d'IFRS 16
non tenu de l'incidence des opérations			Incidence nette avant impôt d'IFRS 16, compte non tenu de l'incidence des
de cession-bail	(2,3) \$	6,7 \$	opérations de cession-bail

ii) Incertitude relative aux traitements fiscaux

Avec prise d'effet le 5 mai 2019, la Société a adopté IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui clarifie la façon d'appliquer les exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* lorsqu'il existe une incertitude relative aux traitements fiscaux. IFRIC 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Certaines de ces estimations exigent que la direction pose des jugements subjectifs ou complexes qui peuvent être incertains. Certains de ces éléments comprennent l'évaluation des stocks, du goodwill, des avantages futurs du personnel, de la rémunération fondée sur des actions, des estimations des provisions, des dépréciations, des programmes de fidélisation de la clientèle, des durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des immeubles de placement aux fins d'amortissement et de l'impôt sur le résultat. Des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. La direction évalue régulièrement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Contrats de location

Les estimations et les jugements relatifs à l'adoption d'IFRS 16, notamment l'évaluation des obligations locatives, des actifs au titre des droits d'utilisation, des taux d'actualisation et des modalités prévues des contrats de location sont présentés à la rubrique « Normes et méthodes comptables » du présent rapport de gestion.

Options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle

La Société a appliqué des estimations et des jugements aux options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle qu'elle a conclues dans le cadre d'acquisitions d'entreprises. Le calcul effectué correspond à un multiple de capitalisation comprenant plusieurs composantes, dont des estimations des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks associées aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et iii) les stocks évalués au prix de détail et leur rajustement au coût. Des modifications ou des écarts concernant ces estimations pourraient donner lieu à des modifications des stocks comptabilisés aux états consolidés de la situation financière et à une charge ou à un crédit imputé au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés du résultat net.

Perte de valeur du goodwill et des actifs non courants

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en fonction des flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation lorsque ces indices apparaissent. De plus, à chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des indices indiquent que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

RAPPORT DE GESTION

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a évalué la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours de périodes ultérieures.

Régimes de prestations de retraite et autres régimes d'avantages

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Si les modifications apportées aux régimes augmentent l'obligation liée aux services passés, la Société comptabilisera immédiatement les coûts liés aux services passés comme une charge.

Dans son évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, la Société comptabilise immédiatement les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les principales hypothèses sont présentées à la note 18 des états financiers consolidés annuels audités de la Société.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures attribuables aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires devraient se résorber ou être réglées. Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible ou différé, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et faire preuve de jugement. Les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers font l'objet d'estimations comptables inhérentes aux soldes de ces actifs et passifs. La valeur fiscale des actifs et des passifs se fonde sur l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans divers pays. Les prévisions quant aux résultats d'exploitation futurs et le moment du renversement des différences temporaires ainsi que les audits possibles des déclarations de revenus par les autorités fiscales peuvent également avoir une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé. Compte tenu de l'information dont elle dispose actuellement, la direction croit avoir comptabilisé adéquatement l'impôt sur le résultat.

Un changement ou une modification dans ces estimations ou ces hypothèses pourrait modifier les soldes d'impôt exigible ou différé dans les états consolidés de la situation financière.

Acquisitions d'entreprises

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill, à l'exception de l'impôt différé.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants.

Contrats d'approvisionnement

La Société a conclu divers contrats d'approvisionnement à long terme visant différents produits et dont certains sont assortis de volumes d'achat minimaux. Des estimations et un jugement importants s'imposent lorsqu'il s'agit de déterminer i) les résultats d'exploitation futurs; et ii) les volumes d'achat prévus. Pour évaluer s'il est nécessaire d'établir une provision fondée sur les flux de trésorerie futurs prévus qui découleront de l'exécution du contrat, la direction doit poser des hypothèses relatives aux événements ou aux circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer des flux de trésorerie futurs estimatifs.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la Société, qui comprend le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction par d'autres membres du personnel, surtout au cours de la période d'établissement des documents annuels, et que l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des CPCI de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité des CPCI de la Société au 2 mai 2020, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement des CPCI.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, qui comprend le chef de la direction et le chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ». Le cadre de contrôle utilisé par la direction pour concevoir et évaluer l'efficacité du CIIF est l'*Internal Control Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité du CIIF de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité du CIIF de la Société au 2 mai 2020, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du CIIF.

Il n'a été apporté aucune modification au CIIF de la Société pour la période ouverte le 2 février 2020 et close le 2 mai 2020 qui ait eu une incidence importante ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF de la Société.

Transactions entre parties liées

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Elle détient une participation de 41,5 % (41,5 % en 2019) dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société s'est inscrite au RRD afin de maintenir sa participation financière comportant droit de vote dans le FPI Crombie.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux, évalués aux valeurs d'échange, se sont élevés à environ 188,8 M\$ (206,2 M\$ en 2019).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cette convention remplace la convention antérieure selon laquelle les charges engagées étaient comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts.

Au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a reçu un montant de 61,8 M\$ de la part du FPI Crombie au titre de remboursements d'améliorations locatives. Ces paiements sont liés à des améliorations apportées en vue de moderniser et d'améliorer l'efficacité d'immeubles existants, ainsi qu'à une provision pour des fonds utilisés durant la construction. Au 2 mai 2020, un montant supplémentaire de 0,5 M\$ était à recevoir du FPI Crombie au titre de ces remboursements.

Le 11 février 2020, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme visant l'émission de parts au prix de 16,00 \$ chacune, pour un produit global de 100,0 M\$. Parallèlement à ce placement, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 41,5 M\$.

Le 28 mai 2019, le FPI Crombie a annoncé la signature d'une entente visant la vente à un tiers d'une participation de 89 % dans un portefeuille de 15 immeubles, l'entente ayant été conclue le 7 octobre 2019. Sobeys et le FPI Crombie ont conclu des conventions de modification des contrats de location visant les immeubles cédés au titre desquels Sobeys était preneur, afin de prolonger la durée contractuelle et d'ajouter des modalités optionnelles liées aux différents emplacements. Comme contrepartie à ces modifications, le FPI Crombie a convenu de verser un montant global à Sobeys sur une période de trois ans. Au 2 mai 2020, Sobeys a comptabilisé un montant total de 4,3 M\$ dans les créances à court et à long terme au titre de ces versements.

Le 1^{er} août 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a vendu 50 % d'un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 9,5 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,5 M\$.

Le 28 novembre 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a vendu un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 3,2 M\$, ce qui n'a donné lieu à aucun profit ou perte.

Le 16 décembre 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a vendu et repris à bail 50 % d'un centre de distribution au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 95,7 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 9,0 M\$. Par suite de cette transaction, le FPI Crombie détient la totalité de l'immeuble.

Le 11 avril 2019, le FPI Crombie a annoncé la conclusion d'une entente visant la vente d'une participation de 89 % dans un portefeuille de 26 immeubles à un tiers acheteur. Sobeys et le FPI Crombie ont conclu des conventions de modification de contrats de location visant des immeubles cédés lorsque Sobeys était preneur à bail afin d'établir des modalités contractuelles pour une période plus longue et de prolonger la validité des options aux différents emplacements. En guise de contrepartie pour ces modifications, le FPI Crombie a convenu de verser un montant global à Sobeys sur une période de trois ans. Ces conventions de modification sont entrées en vigueur le 25 avril 2019, soit à la date de clôture de la cession des immeubles. Au 2 mai 2020, Sobeys a comptabilisé un total de 3,3 M\$ dans les créances à court et à long terme au titre de ces versements.

Le 29 juin 2018, Sobeys a vendu un immeuble au FPI Crombie puis l'a repris à bail, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, pour une contrepartie en trésorerie de 12,5 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 5,6 M\$.

Le 28 septembre 2018, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu un immeuble au FPI Crombie, pour une contrepartie en trésorerie de 3,7 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,5 M\$.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les	
	2 mai 2020	4 mai 2019
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	14,1 \$	13,4 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2,7	3,4
Indemnités de fin de contrat de travail	–	2,8
Paiements fondés sur des actions	9,9	8,6
	26,7 \$	28,2 \$

Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

Éventualités

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges divers dans le cours normal de ses activités commerciales. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

Gestion du risque

En raison de ses entreprises d'exploitation et de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Empire est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir des répercussions sur sa performance d'exploitation. Dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur, la Société a implanté un solide programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE »).

Dans le cadre du processus de GRE, la Société identifie, évalue, gère et documente les principaux risques auxquels elle est exposée et pouvant influencer sur ses objectifs. Les risques sont classés par ordre de priorité et chacun est attribué à un responsable de la direction. En outre, des procédés ont été mis en place pour faciliter une surveillance efficace en établissant des énoncés de tolérance au risque, des indicateurs des principaux risques, des plans d'action et des tableaux de bord pour les principaux risques recensés. Les principaux risques ont été et continuent d'être traités lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu pendant les réunions du conseil ou des comités. Chaque année, la haute direction de la Société fait une évaluation exhaustive de son efficacité en ce qui a trait à la gestion des risques existants et connus, tout en cherchant à repérer les nouveaux risques et les risques émergents.

Pandémie de COVID-19

Au début de janvier 2020, un nouveau coronavirus a fait son apparition à Wuhan, dans la province de Hubei, en Chine. Lorsque des cas de transmission de personne à personne ont été signalés à la mi-janvier, reconnaissant les risques que cela représentait pour la santé de la population et les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, la Société a rapidement mis sur pied un groupe de travail ayant pour mandat de surveiller et d'évaluer les répercussions potentielles de la pandémie et de recommander des stratégies pour les atténuer. Le 9 mars 2020, soit quelques jours avant que l'Organisation mondiale de la Santé ne déclare l'état de pandémie relativement à la COVID-19, la Société a mis en branle ses processus et protocoles de gestion de crise afin qu'une attention appropriée soit accordée aux efforts visant à atténuer les risques et à coordonner la reprise.

Il est difficile de prévoir la durée et la gravité de la pandémie de COVID-19. C'est pourquoi la Société se prépare à une éventuelle deuxième vague de contagion et à des vagues ultérieures, ainsi qu'aux conséquences des activités de déconfinement et de reprise économique à l'échelle nationale, régionale et locale. Pour se préparer, la Société élabore des scénarios prévoyant diverses éventualités. La pandémie se poursuit, et les activités poursuivies demeurent assujetties à des risques, notamment s'il devenait impossible d'assurer la santé et le bien-être des employés, des clients et de la collectivité en prévenant les éclosions dans les magasins, les entrepôts et les bureaux. Des risques supplémentaires pourraient se poser et affecter la disponibilité de la main-d'œuvre par suite d'un absentéisme causé par la pandémie ainsi que la continuité de l'approvisionnement en biens destinés à la revente et en matériel nécessaire en temps de pandémie, comme l'équipement de protection individuelle et les fournitures de désinfection. L'augmentation des prix des produits de base pourrait générer des coûts irrécouvrables.

Concurrence

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, par l'entremise de Sobeys, évolue dans un marché dynamique et concurrentiel. D'autres sociétés de distribution alimentaire nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs-entrepôts et les détaillants de vente en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités sur ses marchés.

Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la vente au détail et de la distribution de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 collectivités au Canada. L'éventualité d'une diminution des ventes et des marges bénéficiaires découlant d'une concurrence accrue constitue le plus grand risque d'exploitation de Sobeys. Si Sobeys ne parvenait pas à conserver une diversification géographique afin de réduire les incidences de la concurrence locale, cela pourrait nuire à ses marges bénéficiaires et à ses résultats d'exploitation. Sobeys est d'avis que, pour demeurer concurrentielle, elle doit être axée sur la clientèle et le marché, viser une exécution supérieure et s'appuyer sur des activités efficaces et rentables. Elle est également d'avis qu'elle doit investir dans son réseau actuel de magasins, ainsi que dans le marchandisage, la commercialisation et la mise en œuvre opérationnelle afin de mettre au point sa plateforme stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins des clients qui recherchent de meilleures options en matière de produits alimentaires. La Société renouvelle les stratégies de marque pour continuer de répondre aux besoins des clients. L'incapacité à mettre en œuvre une stratégie donnée de marketing et de marque, y compris à évaluer les objectifs stratégiques et à bénéficier de personnes, de processus et de systèmes pour exécuter la stratégie, pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société. La consolidation des concurrents au sein du secteur pourrait également se traduire par une concurrence accrue et une perte de parts de marché. La Société croit également qu'elle doit investir dans des initiatives de mise en marché afin de mieux prévoir l'évolution des besoins des consommateurs et de bien y répondre. L'incapacité d'atteindre tous les objectifs précités pourrait nuire aux résultats financiers de Sobeys.

Les activités de mise en valeur immobilière d'Empire, par l'entremise de sa participation dans le FPI Crombie, font concurrence à de nombreux autres gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires et de nouveaux immeubles à acquérir. L'existence de tels concurrents risque de nuire à leur capacité à : i) acquérir un immeuble en conformité avec leurs critères en matière d'investissement; ii) louer les locaux de leurs immeubles; et iii) optimiser les loyers facturés et réduire le nombre de concessions accordées. Les produits tirés des immeubles commerciaux reposent aussi sur les ententes de reconduction avec les principaux locataires. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les flux de trésorerie. Si le FPI Crombie ne parvenait pas à entretenir des relations stratégiques avec des promoteurs afin d'assurer un approvisionnement adéquat en immeubles attrayants ou à entretenir des relations stratégiques avec les locataires existants et futurs afin de contribuer à assurer des niveaux d'occupation élevés dans chacun de ses immeubles, cela pourrait entraîner des incidences défavorables pour la Société.

RAPPORT DE GESTION

Salubrité des produits et sécurité

Sobeys est exposée à des responsabilités éventuelles liées à ses activités d'exploitation, notamment les responsabilités éventuelles et les dépenses associées aux défauts d'un produit, à la salubrité alimentaire, à la manutention des produits ainsi qu'à la distribution de produits pharmaceutiques et à la prestation de services connexes. Ces responsabilités peuvent survenir au moment de l'entreposage, de la distribution, de l'étalage ou de la vente des produits et, en ce qui concerne les produits de marque maison Sobeys, au moment de la production, de l'emballage et de la conception des produits.

Une grande partie des ventes de Sobeys proviennent de la vente de produits alimentaires et pharmaceutiques, et Sobeys court un risque en cas d'épidémie importante d'intoxications alimentaires ou lorsque certains produits alimentaires ou pharmaceutiques suscitent de vives inquiétudes chez les consommateurs qui craignent pour leur santé. Un tel événement pourrait toucher la performance financière de Sobeys de façon importante. Des procédures sont en place pour gérer les crises alimentaires et pharmaceutiques éventuelles. Elles visent à recenser les risques, à fournir des informations claires aux salariés et aux consommateurs et à assurer que les produits éventuellement nocifs sont immédiatement retirés de la vente. Les responsabilités relatives à la salubrité alimentaire et pharmaceutique sont prises en charge par le programme d'assurance de la Société. En outre, Sobeys a en place des méthodes et des programmes de salubrité alimentaire qui portent sur des normes de manutention et de préparation sécuritaires des aliments. De même, la Société respecte à la lettre les normes et règlements pharmaceutiques provinciaux. À cet égard, elle a mis en place de rigoureuses politiques et procédures internes visant à atténuer les risques ainsi qu'un vaste système de signalement et de suivi permettant de gérer rapidement les éventuels incidents et d'en limiter la portée. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures empêcheront qu'une contamination de produits ou un incident de sécurité aient lieu. Les assurances peuvent ne pas être suffisantes pour couvrir toute responsabilité financière liée à la salubrité alimentaire qui en résulterait, et aucune assurance ne pourrait réparer les éventuels dommages causés à la réputation de la Société.

Stratégies pour attirer et fidéliser les talents

Un leadership efficace est très important pour la croissance de la Société et sa réussite durable. La Société élabore et offre des programmes de formation à tous les niveaux dans toutes ses régions d'exploitation afin d'améliorer les connaissances des salariés et de mieux servir ses clients. L'incapacité de la Société à attirer, à perfectionner et à fidéliser ses salariés de façon appropriée et à gérer et à suivre leur rendement pourrait avoir une incidence sur la motivation de ces derniers, sa réputation et son rendement futur.

Il existe toujours un risque lié à la perte de membres clés du personnel. Les plans de relève ont été établis pour les principaux postes, y compris sur le niveau de talent de la direction dans l'ensemble de la Société et de ses filiales, et ces plans sont revus par le comité des ressources humaines et examinés au moins chaque année par le conseil d'administration.

Relations avec les syndicats

Une partie importante des membres du personnel des magasins et des centres de distribution de la Société, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont syndiqués. Bien que la Société s'efforce toujours de maintenir de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats et qu'elle ait globalement réussi à le faire, la négociation de conventions collectives pose toujours un risque d'interruptions de travail. La Société a toujours affirmé qu'elle accepterait de payer les coûts à court terme d'une interruption de travail afin d'appuyer son engagement de bâtir et de maintenir une structure de coûts qui soit concurrentielle à long terme. Tout arrêt de travail prolongé ou généralisé ou tout autre conflit de travail pourrait nuire aux résultats financiers de la Société.

Relations avec les franchisés et les sociétés affiliées

La réussite d'Empire est étroitement liée à la performance du réseau des magasins de vente au détail de Sobeys. Les franchisés et marchands affiliés exploitent environ 53 % des magasins de vente au détail de Sobeys. Sobeys compte sur la direction des franchisés et marchands affiliés et celle de ses propres magasins pour exécuter avec succès les stratégies et les programmes de vente au détail.

En guise de contrôle des marques de Sobeys, de la qualité et de la gamme des produits et services offerts dans les magasins de Sobeys, chaque franchisé et marchand affilié convient de s'approvisionner auprès de Sobeys. En outre, chaque magasin convient de se conformer aux politiques, aux plans de commercialisation et aux normes d'exploitation prescrits par Sobeys. Ces obligations sont précisées dans les conventions de franchisage et d'exploitation qui prennent fin à divers moments pour chaque franchisé et marchand affilié. Malgré ces conventions de franchisage et d'exploitation, Sobeys peut avoir une capacité limitée de contrôler l'exploitation commerciale d'un franchisé ou d'un marchand affilié. Une violation de ces conventions de franchisage et d'exploitation ou une défaillance d'exploitation par un nombre élevé de franchisés ou de marchands affiliés pourraient nuire à la réputation et à la performance financière de Sobeys.

Technologie

La Société exploite des systèmes élaborés et complexes de technologies de l'information qui s'avèrent indispensables au succès de l'exploitation de son entreprise et à celui de ses stratégies de mise en marché. Toute interruption de ces systèmes ou de l'information qu'ils recueillent nuirait considérablement à la Société, à ses activités d'exploitation et à ses résultats financiers. La Société s'est engagée à améliorer ses propres systèmes d'exploitation, outils et méthodes afin d'accroître leur efficacité et leur efficacité. La mise en œuvre de projets majeurs en matière de technologies de l'information comporte des risques variés, y compris le risque lié à la réalisation des fonctionnalités.

Gestion de l'information, cybersécurité et protection des données

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexacts, incomplètes ou non disponibles ou encore une intrusion par des tiers dans les systèmes d'information ou un accès inapproprié à l'information pourraient entraîner des erreurs en matière de présentation de l'information financière ou de celle liée aux activités d'exploitation, de mauvaises décisions, une violation de la vie privée, la communication d'informations inadéquates, la fuite d'informations sensibles ou encore des interruptions des systèmes. La cueillette et l'analyse de l'information sur les préférences d'achat des clients constituent une importante partie de la stratégie de la Société visant à attirer et à fidéliser les clients, ainsi qu'à se démarquer efficacement de la concurrence. En outre, des données personnelles sensibles sur la santé des clients sont recueillies pour permettre l'offre de services de pharmacie et de soins de santé à domicile. Toute incapacité de maintenir la protection des renseignements personnels des clients ou de respecter les lois ou règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels pourrait nuire à la réputation, à la position concurrentielle et aux résultats d'exploitation de la Société.

La Société reconnaît que l'information constitue un atout essentiel de l'entreprise. À l'heure actuelle, le risque lié à la gestion de l'information est géré à l'échelle régionale et nationale au moyen de l'élaboration de politiques et de procédures relatives à la sécurité d'accès, au développement de systèmes, à la gestion du changement ainsi qu'à la gestion des problèmes et des incidents.

Chaîne d'approvisionnement

La Société pourrait être confrontée à une interruption dans sa chaîne d'approvisionnement ou à des erreurs qui risqueraient d'entraîner la présence de marchandises obsolètes ou une pénurie ou un excédent d'articles dans son réseau de magasins de vente au détail. La chaîne de distribution et d'approvisionnement de la Société pourrait subir l'incidence d'une dépendance excessive envers les principaux fournisseurs et de l'incapacité à gérer les coûts et les stocks. L'incapacité de développer de nouveaux produits concurrentiels, de livrer des produits de haute qualité et d'instaurer et de maintenir des pratiques efficaces de sélection des fournisseurs et d'approvisionnement pourrait nuire à la capacité de Sobeys à offrir les produits souhaités aux clients et entraver sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients, ce qui réduirait ainsi son avantage concurrentiel. Si la Société ne parvient pas à maintenir une chaîne d'approvisionnement et des infrastructures logistiques efficaces, sa capacité de soutenir et d'atteindre les objectifs de croissance ainsi que de maintenir les marges pourrait se trouver compromise.

Continuité des activités

La Société pourrait être touchée par un événement imprévu ou une catastrophe naturelle, y compris les phénomènes météorologiques violents, une interruption des services publics et des infrastructures ou le déclenchement de pandémies, qui risquent d'interrompre soudainement ou complètement ses activités courantes. La Société a élaboré un cadre de gestion intégré de la continuité des activités, qui comprend un plan de crise exhaustif. La Société se prépare actuellement à la deuxième vague de COVID-19 ainsi qu'à toute autre vague future ou autre pandémie qui pourrait survenir. Toutefois, aucun de ces plans ne peut éliminer les risques associés à des événements de cette ampleur. Toute omission de répondre efficacement ou de façon appropriée à de tels événements pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et aux résultats financiers de la Société.

Contexte économique

La direction continue de surveiller étroitement la conjoncture économique, y compris les taux de change, les taux d'intérêt, l'inflation, les taux d'emploi et les marchés financiers. De l'avis de la direction, bien que le fléchissement de l'économie ait une incidence sur toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité, la structure d'exploitation et la structure du capital de la Société sont suffisantes pour répondre à ses besoins commerciaux continus.

Lois et règlements relatifs aux médicaments et réforme des soins de santé

La Société exploite actuellement 351 pharmacies en magasin et 74 pharmacies autonomes qui sont assujetties aux lois fédérales, provinciales, territoriales et locales ainsi qu'aux règlements régissant la vente de médicaments d'ordonnance. Toute modification aux modèles de remboursement des médicaments d'ordonnance, y compris la possible mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, ou violation de ces lois et règlements, pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers, l'exploitation et la réputation de la Société. Ces lois et règlements régissent habituellement la couverture des médicaments d'ordonnance par les régimes d'assurance publics, notamment l'admissibilité des patients et des produits ainsi que certains critères de fixation des prix et de remboursement des médicaments, tels que le coût du produit, la marge sur le coût de revient, les honoraires du pharmacien, les déductions de distribution et, dans certaines provinces, la capacité à négocier la ristourne du fabricant. Les lois de certaines provinces exigent que le prix de vente des médicaments d'ordonnance assumé par les régimes d'assurance privés et les clients qui paient eux-mêmes ne dépasse pas le prix établi pour le régime d'assurance-médicaments provincial. En plus du remboursement des médicaments, ces lois et règlements en régissent l'homologation et la distribution, l'emballage et l'étiquetage autorisés, la commercialisation, la manutention, le stockage et l'élimination.

Au cours de l'exercice 2019, les gouvernements provinciaux et les régimes d'assurance privés ont continué à mettre en œuvre des mesures de gestion des coûts d'assurance-médicaments, dont l'incidence varie selon la province et le régime. La plus importante de ces mesures, adoptée le 1^{er} avril 2018, est la forte baisse du prix de près de 70 médicaments génériques à production importante par suite d'un accord conclu entre l'Alliance pancanadienne pharmaceutique et l'Association canadienne du médicament générique au nom des régimes d'assurance-médicaments fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Conseil de la fédération, une mission conjointe de collaboration créée par les premiers ministres provinciaux, poursuit ses initiatives de réduction des coûts dans le secteur pharmaceutique, dont un bon nombre sont également appliquées au secteur privé. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (« CEPMB ») est un organisme quasi judiciaire indépendant créé par le Parlement en 1987 en vertu de la *Loi sur les brevets* dans le but d'arriver à un équilibre entre la prolongation de la période de protection conférée par un brevet pharmaceutique et un mécanisme visant à maintenir les prix à un niveau raisonnable. Il est prévu que de nouveaux règlements et directives émanant de l'organisme entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2020. D'ici le 31 juillet 2020, le CEPMB communiquera à tous les brevetés la nouvelle médiane des prix internationaux fondée sur les 11 nouveaux pays de comparaison. PDCI Market Access s'attend à une réduction moyenne de 20 % pour les produits de marques brevetés. Il est peu probable que les prix fluctuent avant le 31 décembre 2020.

On s'attend à ce que la réforme et la réglementation des soins de santé continuent d'exercer des pressions sur le remboursement des médicaments en modifiant l'admissibilité des patients et des médicaments, le prix des médicaments d'ordonnance, dont le coût du produit, les honoraires du pharmacien, la marge bénéficiaire admissible, le financement de la ristourne du fabricant et la distribution, ainsi que les éventuelles restrictions concernant les avantages incitatifs offerts aux clients et le recours répandu à des fournisseurs de prédilection. La Société a cerné de nouvelles façons d'atténuer l'incidence défavorable de ces changements sur ses résultats financiers et continuera de le faire.

Éthique et déontologie

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement la réputation de la Société et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auxquels ils doivent adhérer régulièrement. La Société a aussi mis à la disposition du personnel un numéro d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité. Rien ne garantit que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales éthiques.

Environnement

La Société exploite ses emplacements commerciaux à l'échelle du pays, y compris des magasins, des centres de distribution et des postes d'essence, et elle est assujettie aux risques environnementaux qui pourraient découler d'une contamination de ces biens ou installations. Les postes d'essence au détail de Sobeys comportent des réservoirs souterrains. Des fuites ou des dommages à ces réservoirs pourraient provoquer une contamination environnementale. Pour atténuer ce risque environnemental, Sobeys met en œuvre plusieurs méthodes de surveillance ainsi que des activités d'évaluation des risques afin d'atténuer les dangers vis-à-vis de l'environnement. La Société exploite également du matériel de réfrigération dans ses magasins et ses centres de distribution. Ces systèmes contiennent des gaz réfrigérants qui pourraient être libérés en cas de défaillance ou de fuite.

Lorsque des problèmes environnementaux sont décelés, les remises en état environnementales nécessaires sont effectuées à l'aide des ressources internes et externes appropriées et qualifiées. La Société pourrait devoir assumer tous les coûts associés à de tels travaux de remise en état, et ces coûts pourraient être élevés. L'incapacité à gérer correctement l'un de ces risques environnementaux pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la Société.

RAPPORT DE GESTION

La Société est soumise à des lois qui imposent des responsabilités aux détaillants à l'égard des coûts liés au recyclage et à l'élimination des emballages de biens de consommation et du matériel imprimé distribué aux consommateurs. Il existe un risque que la Société subisse une augmentation des coûts liés à ces lois.

Société

Les mouvements de réforme sociale sensibilisent le public au moyen de manifestations ou de campagnes médiatiques. Les questions qui touchent les activités de la Société comprennent, sans s'y limiter, la diversité, le bien-être animal, l'approvisionnement local et responsable, l'étiquetage nutritionnel et les droits humains. La supervision des stratégies en matière de société et de la gestion des différents enjeux incombe au comité de direction et au conseil d'administration. L'inaction ou encore une action inefficace sur les questions de réforme sociale pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

Santé et sécurité au travail

La Société a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques d'emploi progressives axées sur le mieux-être des milliers de membres du personnel qui travaillent dans ses magasins, ses centres de distribution et ses bureaux. Ces politiques et programmes sont révisés régulièrement par le comité des ressources humaines du conseil d'administration.

Immobilier

La Société fait appel à une méthode d'attribution des dépenses d'investissement axée sur l'obtention des emplacements immobiliers les plus attrayants pour ses magasins de détail, ainsi que pour ses activités d'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels, la propriété directe ou indirecte de la Société étant une considération importante, sans toutefois être primordiale. La Société aménage certains magasins de détail sur ses propres emplacements; cependant, l'aménagement de ses magasins est en majorité réalisé conjointement avec des promoteurs externes. La disponibilité de nouveaux emplacements de magasins à potentiel élevé et la capacité d'agrandissement des magasins existants dépendent donc en grande partie de la négociation fructueuse des contrats de location simple avec ces promoteurs et de la capacité de la Société à acheter ces emplacements.

Programme de fidélisation

La Société utilise un programme de fidélisation offert par un tiers afin d'offrir une valeur ajoutée aux clients. Les décisions prises par ce tiers peuvent nuire à la réputation et à la performance financière de la Société. Les activités promotionnelles et autres activités liées aux éventuels changements des programmes de fidélisation doivent être gérées et coordonnées efficacement afin de préserver une image positive pour les clients, sans quoi, la réputation de la Société pourrait être entachée.

Coûts des produits

Sobeys est un important acheteur de produits alimentaires, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation découlant de la hausse du prix des marchandises et d'autres coûts de production engagés par les fabricants de produits alimentaires. Dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où Sobeys ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de détail ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

Libre-échange

La Société est exposée aux risques découlant des relations commerciales entre le Canada et d'autres pays, notamment les États-Unis. Toute modification des accords et des tarifs commerciaux entre le Canada et les autres pays pourrait se traduire par une augmentation des coûts de certains produits, et des articles pourraient devenir indisponibles, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'expérience client. La Société pourrait atténuer ces risques dans une certaine mesure en faisant appel à d'autres fournisseurs; cependant, le commerce international est de nature imprévisible et elle pourrait ne pas être capable d'atténuer la totalité de l'incidence défavorable des modifications des accords et des tarifs commerciaux.

Risque de liquidité

Les activités de la Société reposent en partie sur un accès à des capitaux et à des ressources financières d'un montant suffisant pour le financement de ses activités de croissance et d'investissement dans son exploitation. Si la Société ne parvient pas à maintenir des ressources financières adéquates, sa croissance ou sa capacité de respecter ses obligations financières à l'échéance pourrait s'en trouver entravée. La Société conserve en bonne et due forme des facilités de crédit consenties pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin de remplir ses obligations financières actuelles et futures prévisibles. La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions économiques connexes et maintient l'accès aux marchés financiers pour des dettes à long terme comportant des échéances plus longues, si l'on juge que c'est prudent, afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix. Cependant, rien ne garantit que des ressources en capital adéquates seront disponibles à l'avenir ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions acceptables.

Fluctuation des taux d'intérêt

L'objectif de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir la plus grande partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. Rien ne garantit que les stratégies de gestion des risques mises en œuvre, le cas échéant, par la Société seront efficaces.

Prix des services publics et du carburant

La Société consomme beaucoup d'électricité, d'autres services publics et du carburant, lesquels ont été soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à la performance financière de la Société. Si celle-ci ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis. De plus, Sobeys exploite un nombre élevé de postes d'essence. Des hausses marquées des prix de gros ou de la disponibilité pourraient nuire aux activités d'exploitation et aux résultats financiers relatifs à la vente de carburant.

Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable

Les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements fédéraux et provinciaux liés aux activités de la Société pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de celle-ci. La conformité avec toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. Le non-respect des lois, des règles et des règlements divers peut exposer la Société à des poursuites qui pourraient avoir une grave incidence sur sa performance.

RAPPORT DE GESTION

De façon similaire, la réglementation fiscale et les prises de position comptables peuvent être modifiées dans un sens qui pourrait nuire à la Société. Celle-ci atténue le risque de non-respect des lois, règles et règlements divers en surveillant les nouvelles activités adoptées, en améliorant les systèmes et les contrôles informatiques, en optimisant les contrôles internes afin de repérer et de prévenir les erreurs et, de façon générale, en examinant attentivement sa conformité avec les lois, règles et règlements. Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les autorités fiscales. Bien qu'elle estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les autorités fiscales.

Notation du crédit

Rien ne garantit que les notations du crédit attribuées aux divers instruments d'emprunt émis par Sobeys demeureront en vigueur pendant une période donnée, ni que les notations ne seront pas abaissées, retirées ou révisées par DBRS ou S&P à quelque moment que ce soit. Les changements réels ou prévus dans les notations du crédit de Sobeys peuvent avoir des conséquences sur le coût auquel Sobeys peut accéder aux marchés financiers. La probabilité que les créanciers de Sobeys reçoivent les paiements qui leur sont dus dépendra de la santé financière et de la solvabilité de Sobeys. Les notations du crédit attribuées par une agence de notation fournissent un avis de cette agence de notation sur le risque qu'un émetteur ne puisse respecter ses obligations financières conformément aux modalités aux termes desquelles une obligation a été émise. L'obtention d'une notation du crédit ne donne aucune garantie quant à la solvabilité future de Sobeys.

Répartition du capital

Il importe de veiller à ce que les décisions en matière de répartition du capital donnent lieu à un rendement approprié du capital. La Société a mis en place un certain nombre de stratégies d'atténuation du risque bien définies concernant la répartition du capital, y compris un examen par le conseil d'administration des décisions importantes à l'égard de la répartition du capital.

Risque de change

La Société conclut la plus grande partie de ses activités en dollars canadiens, et son risque de change est limité surtout aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, l'euro, la livre sterling et le dollar américain. Les achats de produits en dollars américains représentent environ 4,8 % du total des achats annuels de Sobeys. Les achats en euros et en livres sterling sont essentiellement limités à des contrats particuliers pour des dépenses d'investissement. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement le risque lié aux changements des taux de change, ses résultats financiers pourraient en souffrir.

Régimes de retraite

La Société a certaines obligations au titre de ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient obliger la Société à verser ultérieurement des cotisations qui pourraient se révéler différentes des estimations, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la Société.

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises offrant des prestations de retraite au personnel syndiqué conformément aux dispositions des conventions collectives. Environ 15 % du personnel de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. La responsabilité de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés en matière de cotisations à verser à ces régimes se limite aux montants établis dans les conventions collectives et autres conventions connexes. Toutefois, un piètre rendement dans ces régimes pourrait avoir une incidence négative sur le personnel participant à ces régimes ou pourrait entraîner des modifications aux modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait, en retour, nuire à la performance financière de la Société.

Risque lié à l'endettement

Le degré d'endettement de la Société pourrait nuire à la Société, y compris limiter sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement et des activités comme les dépenses d'investissement, le développement des produits, les besoins au titre du service de la dette et les acquisitions. Une augmentation de l'endettement restreint la souplesse et le pouvoir discrétionnaire de la Société quant à l'exercice de ses activités en limitant sa capacité de déclarer des dividendes étant donné que cela la force à consacrer une partie de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au paiement de l'intérêt sur sa dette existante. L'utilisation des flux de trésorerie aux fins de paiement des intérêts limite également la disponibilité du capital à d'autres fins, y compris les activités d'exploitation, les dépenses d'investissement et d'autres occasions commerciales futures. Une augmentation du niveau d'endettement soumet la Société à des charges d'intérêts accrues sur les emprunts à taux variable, ce qui limite par conséquent sa capacité à s'adapter à l'évolution de la conjoncture du marché. Cela pourrait désavantager la Société par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés en la rendant plus vulnérable lors de ralentissements de la conjoncture économique générale et en limitant sa capacité d'effectuer les dépenses d'investissement qui sont importantes pour sa croissance et ses stratégies.

Assurance

Empire et ses filiales sont autoassurées de manière limitée contre certains risques d'exploitation et elles souscrivent aussi des contrats d'assurance de risques successifs auprès de tierces sociétés d'assurance financièrement stables. Outre les programmes exhaustifs de prévention des pertes, la Société maintient des programmes de gestion visant à atténuer les répercussions financières des risques d'exploitation. Ces programmes peuvent ne pas être efficaces pour limiter l'exposition de la Société à de tels risques et, dans la mesure où celle-ci est autoassurée ou dans la mesure où la responsabilité dépasse les limites d'assurance applicables, la situation financière de la Société pourrait se trouver compromise.

Désignation des dividendes déterminés

Les « dividendes déterminés » bénéficient d'un traitement fiscal avantageux. Pour être considérés comme des dividendes déterminés, les dividendes doivent avoir été désignés comme tels à la date du versement.

Afin de se conformer à la prise de position de l'ARC, Empire a indiqué de façon appropriée sur son site Web que les dividendes versés par Empire sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

Mesures et données financières non conformes aux PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La direction est d'avis que certaines de ces mesures et données, y compris le profit brut et le BAIIA, sont des indicateurs importants de la capacité de la Société à générer des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, le service de sa dette et ses dépenses d'investissement futures, et utilise ces mesures à ces fins.

De plus, afin de fournir aux investisseurs et aux analystes des paramètres de performance plus comparables d'un exercice à l'autre, la direction ajuste certaines mesures et données, notamment le BAIIA et le bénéfice net. Ces ajustements peuvent avoir une incidence sur l'analyse des tendances en matière de performance ainsi que sur la comparabilité des principaux résultats financiers de la Société. En excluant ces éléments, la direction ne sous-entend pas qu'il s'agit d'éléments non récurrents.

Mesures financières

Les mesures et données financières non conformes aux PCGR ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne devraient pas être prises en compte isolément ou comme substitut aux autres mesures liées à la performance calculées selon les PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société figurant dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit :

- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes. La direction est d'avis que le coût des ventes est un indicateur utile pour surveiller la rentabilité de produits en particulier. Le profit brut est un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la performance d'exploitation et la rentabilité sous-jacentes.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus comparable. Le bénéfice d'exploitation ajusté est rapproché du bénéfice d'exploitation dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le bénéfice d'exploitation ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du bénéfice d'exploitation à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. De l'avis de la direction, le BAIIA constitue un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la rentabilité et la capacité sous-jacente de la Société à générer des liquidités grâce aux flux de trésorerie d'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice net et du BAIIA :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	2 mai 2020	4 mai 2019	2 mai 2020	4 mai 2019
Bénéfice net	188,8 \$	128,9 \$	612,8 \$	416,4 \$
Charge d'impôt sur le résultat	66,5	44,1	219,9	144,3
Charges financières, montant net	69,0	21,2	279,1	91,6
Bénéfice d'exploitation	324,3	194,2	1 111,8	652,3
Amortissement des immobilisations corporelles	186,7	84,7	709,1	333,0
Amortissement des immobilisations incorporelles	16,8	21,2	71,5	84,2
BAIIA	527,8 \$	300,1 \$	1 892,4 \$	1 069,5 \$

- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus comparable. Le BAIIA ajusté est rapproché du BAIIA dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le BAIIA ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du BAIIA à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti et de la charge d'intérêts sur les obligations locatives. La direction est d'avis que la charge d'intérêts donne une mesure fidèle de la charge au titre du service de la dette de la Société, compte non tenu des produits financiers correspondants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des charges financières, déduction faite de la charge d'intérêts :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	2 mai 2020	4 mai 2019	2 mai 2020	4 mai 2019
Charges financières, montant net	69,0 \$	21,2 \$	279,1 \$	91,6 \$
Plus : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts				
sur les créances au titre des contrats de location	3,7	5,3	12,1	12,6
Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net	(2,2)	(3,1)	(8,9)	(12,0)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	(0,3)	(0,7)	(3,0)	(5,7)
Charge d'intérêts	70,2 \$	22,7 \$	279,3 \$	86,5 \$

RAPPORT DE GESTION

- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance et des résultats financiers. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus comparable des activités commerciales sous-jacentes. Le bénéfice net ajusté fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le bénéfice net ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du bénéfice net à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution. La direction est d'avis que le RPA (après dilution), lequel exclut les éléments qui, de l'avis de la direction, ne reflètent pas la performance sous-jacente de l'entreprise, constitue un indicateur utile pour analyser les tendances de la performance par action.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles. La définition de flux de trésorerie disponibles a été modifiée au premier trimestre de l'exercice 2020 pour tenir compte de l'incidence des paiements de loyer nets en trésorerie. La direction utilise les flux de trésorerie disponibles comme mesure pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le versement de dividendes et d'autres activités de financement et d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles sont rapprochés des mesures conformes aux PCGR présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie et dans la rubrique intitulée « Flux de trésorerie disponibles » du présent rapport de gestion.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires, la dette à long terme et les obligations locatives à long terme. La direction est d'avis que la dette consolidée représente la mesure la plus pertinente du total des obligations financières de la Société aux termes desquelles elle paie des intérêts.
- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La direction est d'avis que la déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la dette consolidée donne une mesure plus précise des obligations financières nettes de la Société.
- Le capital total net s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le tableau qui suit présente le rapprochement de la dette consolidée, de la dette consolidée nette et du capital total net de la Société avec les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états de la situation financière au 2 mai 2020, au 4 mai 2019 et au 5 mai 2018.

(en millions de dollars)	2 mai 2020	4 mai 2019	5 mai 2018
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	570,0 \$	36,5 \$	527,4 \$
Dette à long terme	1 105,2	1 984,4	1 139,5
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	466,2	–	–
Obligations locatives à long terme	4 800,0	–	–
Dette consolidée	6 941,4	2 020,9	1 666,9
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 008,4)	(553,3)	(627,9)
Dette consolidée nette	5 933,0	1 467,6	1 039,0
Total des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	3 924,6	4 003,3	3 702,8
Capital total net	9 857,6 \$	5 470,9 \$	4 741,8 \$

Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires

Les tableaux qui suivent font état de l'ajustement de l'apport de Sobeys au bénéfice d'exploitation, au BAIIA et au bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société, pour tenir compte de certains éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs de la performance. Ces ajustements se sont traduits par une représentation économique plus comparable.

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
Bénéfice d'exploitation	1 040,2 \$	561,8 \$	478,4 \$
Ajustements :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	18,3	24,6	
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	–	6,7	
	18,3	31,3	(13,0)
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 058,5 \$	593,1 \$	465,4 \$

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
BAIIA	1 820,7 \$	978,7 \$	842,0 \$
Ajustement :			
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	–	6,7	
	–	6,7	(6,7)
BAIIA ajusté	1 820,7 \$	985,4 \$	835,3 \$

RAPPORT DE GESTION

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
Bénéfice net	528,1 \$	316,5 \$	211,6 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	13,3	17,8	
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	-	4,9	
	13,3	22,7	(9,4)
Bénéfice net ajusté	541,4 \$	339,2 \$	202,2 \$

Données financières

Les données financières non conformes aux PCGR suivantes visent à fournir de l'information utile aux investisseurs et aux analystes. La direction se sert des données financières pour la prise de décisions, l'information de gestion, l'établissement des budgets et les prévisions. Les mesures qui figurent dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit par la Société :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière. La direction est d'avis que les ventes des magasins comparables constituent un indicateur complémentaire permettant d'évaluer les tendances en matière de ventes puisqu'il supprime l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.
- La marge brute s'entend du profit brut, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge brute est un indicateur important de rentabilité et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel et l'environnement promotionnel du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un coût des ventes moins élevé en pourcentage des ventes.
- La marge du BAIIA s'entend du BAIIA, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge du BAIIA est un indicateur important de la performance et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel, l'environnement promotionnel et la structure de coûts du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un BAIIA plus élevé en pourcentage des ventes.
- La marge du BAIIA ajusté s'entend du BAIIA ajusté, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge du BAIIA ajusté est un indicateur important de la performance et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel, l'environnement promotionnel et la structure de coûts du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un BAIIA ajusté plus élevé en pourcentage des ventes.
- Le rendement des capitaux propres, tel qu'il est présenté par Sobeys, s'entend du résultat net pour l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère, divisé par les capitaux propres moyens. De l'avis de la direction, le rendement des capitaux propres constitue un indicateur complémentaire pour évaluer la rentabilité de Sobeys.
- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette, divisée par le capital total net. La direction est d'avis que le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net constitue une mesure qui permet d'analyser l'évolution de la structure du capital de la Société au fil du temps. Un ratio croissant indiquerait que la Société a recours à un montant accru de dette dans sa structure du capital.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée, divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Un ratio croissant indiquerait un accroissement de la dette de la Société par dollar de BAIIA ajusté généré.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la couverture de la charge d'intérêts sur ses obligations financières. Un ratio croissant indiquerait que la Société génère un BAIIA ajusté plus élevé par dollar de charge d'intérêts, ce qui se traduirait par une couverture des intérêts plus élevée.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.

Le tableau qui suit présente le calcul de la valeur comptable de l'action ordinaire d'Empire au 2 mai 2020, au 4 mai 2019 et au 5 mai 2018.

(en millions de dollars, sauf les données par action)	2 mai 2020	4 mai 2019	5 mai 2018
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	3 924,6 \$	4 003,3 \$	3 702,8 \$
Actions en circulation (de base)	270,4	271,9	271,8
Valeur comptable par action ordinaire	14,51 \$	14,72 \$	13,62 \$

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR pour consulter les dépôts réglementaires canadiens, à www.sedar.com.

Approuvé par le conseil d'administration le 17 juin 2020
Stellarton (Nouvelle-Écosse) Canada

États financiers consolidés

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	43
Rapport de l'auditeur indépendant	44
États financiers consolidés	46
États consolidés de la situation financière	46
États consolidés du résultat net	47
États consolidés du résultat global	48
États consolidés des variations des capitaux propres	49
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	50
Notes annexes	51

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de préparer les états financiers consolidés compris dans le présent rapport annuel et d'y inclure toute autre information. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière ou les principes comptables généralement reconnus et reflètent les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

Toutes les autres informations financières dans le rapport sont conformes à celles que contiennent les états financiers consolidés.

La direction de la Société a établi et elle maintient un système de contrôle interne qui fournit l'assurance raisonnable quant à l'intégrité des états financiers consolidés, la protection des actifs de la Société, ainsi que la prévention et la détection de l'information financière frauduleuse.

Le conseil d'administration, par l'entremise de son comité d'audit, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit, dont le président et les membres sont uniquement des administrateurs indépendants de la Société, et n'ayant aucun lien avec celle-ci, rencontre les dirigeants chargés de la gestion financière et les auditeurs externes à intervalles réguliers afin de s'assurer de la présentation fidèle et de l'intégrité de l'information financière ainsi que de la protection des actifs. Le comité d'audit soumet ses constatations au conseil d'administration afin que ce dernier puisse en tenir compte au moment d'approuver les états financiers consolidés annuels destinés aux actionnaires.

Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès au comité d'audit.

signé « Michael Medline »

signé « Michael Vels »

Michael Medline
Président et chef de la direction

Michael Vels
Chef des finances

Le 17 juin 2020

Le 17 juin 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Empire Company Limited

NOTRE OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Empire Company Limited et de ses filiales (collectivement, la « Société ») au 2 mai 2020 et au 4 mai 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos le 2 mai 2020 et le 4 mai 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 2 mai 2020 et au 4 mai 2019;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices de 52 semaines clos le 2 mai 2020 et le 4 mai 2019;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices de 52 semaines clos le 2 mai 2020 et le 4 mai 2019;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices de 52 semaines clos le 2 mai 2020 et le 4 mai 2019;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos le 2 mai 2020 et le 4 mai 2019;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

OBSERVATIONS – ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

Nous attirons l'attention sur la note 3 AB) i) des états financiers consolidés, qui décrit l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 *Contrats de location* sur les états financiers consolidés. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Donald M. Flinn.

signé « PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

Comptables professionnels agréés

Halifax (Nouvelle-Écosse)

Le 17 juin 2020

États consolidés de la situation financière

Aux (en millions de dollars canadiens)	2 mai 2020	4 mai 2019
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 008,4 \$	553,3 \$
Créances	535,3	444,2
Stocks (note 4)	1 489,4	1 441,8
Charges payées d'avance	113,1	134,1
Prêts et autres créances (note 5)	68,4	18,7
Actif d'impôt exigible	34,8	27,9
Actifs détenus en vue de la vente (note 6)	6,1	19,5
	3 255,5	2 639,5
Prêts et autres créances (note 5)	580,8	70,8
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 7)	607,5	589,4
Autres actifs (note 8)	28,7	43,4
Immobilisations corporelles (note 9)	2 883,4	2 911,5
Actifs au titre des droits d'utilisation (note 10)	4 033,5	–
Immeubles de placement (note 11)	114,0	100,0
Immobilisations incorporelles (note 12)	968,8	1 062,0
Goodwill (note 13)	1 573,7	1 571,5
Actifs d'impôt différé (note 14)	587,0	614,3
	14 632,9 \$	9 602,4 \$
PASSIF		
Passifs courants		
Fournisseurs et charges à payer	2 951,9 \$	2 496,4 \$
Passif d'impôt exigible	23,2	29,0
Provisions (note 15)	48,7	119,4
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 16)	570,0	36,5
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an (note 10)	466,2	–
	4 060,0	2 681,3
Provisions (note 15)	54,7	93,1
Dette à long terme (note 16)	1 105,2	1 984,4
Obligations locatives à long terme (note 10)	4 800,0	–
Autres passifs non courants (note 17)	97,5	269,0
Avantages sociaux futurs (note 18)	304,1	286,1
Passifs d'impôt différé (note 14)	197,5	205,5
	10 619,0	5 519,4
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 19)	2 013,2	2 042,6
Surplus d'apport	23,2	25,2
Résultats non distribués	1 872,1	1 920,8
Cumul des autres éléments du résultat global	16,1	14,7
	3 924,6	4 003,3
Participations ne donnant pas le contrôle	89,3	79,7
	4 013,9	4 083,0
	14 632,9 \$	9 602,4 \$

Se reporter aux notes annexes.

Au nom du conseil

signé « James Dickson »

signé « Michael Medline »

James Dickson
AdministrateurMichael Medline
Administrateur

États consolidés du résultat net

Exercices de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)	2 mai 2020	4 mai 2019
Ventes	26 588,2 \$	25 142,0 \$
Autres produits (note 20)	69,2	68,3
Quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 7)	71,8	87,9
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	19 954,9	19 058,4
Frais de vente et charges administratives	5 662,5	5 587,5
Bénéfice d'exploitation	1 111,8	652,3
Charges financières, montant net (note 22)	279,1	91,6
Bénéfice avant impôt sur le résultat	832,7	560,7
Charge d'impôt sur le résultat (note 14)	219,9	144,3
Bénéfice net	612,8 \$	416,4 \$
Bénéfice de l'exercice attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	29,3 \$	29,1 \$
Propriétaires de la Société	583,5	387,3
	612,8 \$	416,4 \$
Résultat par action (note 23)		
De base	2,16 \$	1,42 \$
Après dilution	2,15 \$	1,42 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en millions (note 23)		
De base	270,4	271,9
Après dilution	271,4	272,6

Se reporter aux notes annexes.

États consolidés du résultat global

Exercices de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens)	2 mai 2020	4 mai 2019
Bénéfice net	612,8 \$	416,4 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
(Pertes) profits latents sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 0,4 \$ [(0,2) \$ en 2019])	(0,9)	0,9
Reclassement des profits sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie en résultat net (après impôt de néant [néant en 2019])	(0,2)	–
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (après impôt de (0,5) \$ [néant en 2019])	1,2	0,2
Écarts de change découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger (après impôt de 0,5 \$ [0,2 \$ en 2019])	1,3	1,1
	1,4	2,2
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Pertes (gains) actuariels sur les régimes à prestations définies (après impôt de 6,2 \$ [(18,0) \$ en 2019]) (note 18)	(21,1)	48,1
Résultat global	593,1 \$	466,7 \$
Résultat global de l'exercice attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	29,3 \$	29,1 \$
Propriétaires de la Société	563,8	437,6
	593,1 \$	466,7 \$

Se reporter aux notes annexes.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)	Capital- actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total attribuable aux propriétaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 5 mai 2018	2 039,5	\$ 22,9	\$ 12,5	\$ 1 627,9	\$ 3 702,8	\$ 67,0	\$ 3 769,8
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	–	–	–	(119,5)	(119,5)	–	(119,5)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	2,4	2,3	–	–	4,7	–	4,7
Actions détenues en fiducie, montant net (note 19)	0,7	–	–	–	0,7	–	0,7
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées	–	–	–	–	–	(16,2)	(16,2)
Participations ne donnant pas le contrôle comptabilisées au titre des acquisitions d'entreprises	–	–	–	(12,1)	(12,1)	–	(12,1)
Transactions avec les propriétaires	3,1	2,3	–	(131,6)	(126,2)	(16,2)	(142,4)
Bénéfice net	–	–	–	387,3	387,3	29,1	416,4
Réévaluation des options de vente	–	–	–	(10,9)	(10,9)	(0,2)	(11,1)
Autres éléments du résultat global	–	–	2,2	48,1	50,3	–	50,3
Résultat global de l'exercice	–	–	2,2	424,5	426,7	28,9	455,6
Solde au 4 mai 2019	2 042,6	\$ 25,2	\$ 14,7	\$ 1 920,8	\$ 4 003,3	\$ 79,7	\$ 4 083,0
Ajustement lors de la transition à IFRS 16 (note 3 ab))	–	–	–	(432,0)	(432,0)	–	(432,0)
Solde retraité au 5 mai 2019	2 042,6	25,2	14,7	1 488,8	3 571,3	79,7	3 651,0
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	–	–	–	(129,7)	(129,7)	–	(129,7)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	3,8	(2,0)	–	–	1,8	–	1,8
Rachat de capital-actions	(35,3)	–	–	(64,7)	(100,0)	–	(100,0)
Actions détenues en fiducie, montant net	2,1	–	–	–	2,1	–	2,1
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées	–	–	–	–	–	(17,0)	(17,0)
Transactions avec les propriétaires	(29,4)	(2,0)	–	(194,4)	(225,8)	(17,0)	(242,8)
Bénéfice net	–	–	–	583,5	583,5	29,3	612,8
Réévaluation des options de vente	–	–	–	15,3	15,3	(2,7)	12,6
Autres éléments du résultat global	–	–	1,4	(21,1)	(19,7)	–	(19,7)
Résultat global de l'exercice	–	–	1,4	577,7	579,1	26,6	605,7
Solde au 2 mai 2020	2 013,2	\$ 23,2	\$ 16,1	\$ 1 872,1	\$ 3 924,6	\$ 89,3	\$ 4 013,9

Se reporter aux notes annexes.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens)	2 mai 2020	4 mai 2019
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	612,8 \$	416,4 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	709,1	333,0
Charge d'impôt sur le résultat	219,9	144,3
Charges financières, montant net (note 22)	279,1	91,6
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	71,5	84,2
Profit net sur la sortie d'actifs et la résiliation de contrats de location	(51,7)	(48,9)
Perte de valeur (reprises de perte de valeur) d'actifs non financiers, montant net	1,9	(31,3)
Dotation aux amortissements d'éléments différés	3,2	1,8
Quote-part du résultat d'autres entités, déduction faite des distributions reçues	28,0	(8,6)
Avantages sociaux futurs	(9,3)	(8,8)
Augmentation de l'obligation liée à des contrats de location à long terme	–	2,8
Diminution des provisions à long terme	(17,7)	(41,9)
Rémunération fondée sur des actions	6,2	6,7
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	279,3	16,5
Impôt sur le résultat payé, montant net	(42,9)	(72,2)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 089,4	885,6
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(548,8)	(411,1)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(69,0)	(23,5)
Produit de la sortie d'actifs et de la résiliation de contrats de location	193,1	89,7
Prêts et autres créances	20,6	12,0
Autres actifs et passifs non courants	4,1	9,2
Acquisitions d'entreprises (note 24)	(19,2)	(778,6)
Paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	76,4	–
Intérêts reçus	8,0	8,3
Augmentation des placements en titres de capitaux propres	(41,5)	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(376,3)	(1 094,0)
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme	80,8	58,3
Remboursements sur la dette à long terme	(85,2)	(605,2)
(Remboursements) prélèvements sur les facilités de crédit, montant net	(313,1)	900,0
Intérêts versés	(83,5)	(90,9)
Paiements au titre des obligations locatives (capital)	(392,1)	–
Paiements au titre des obligations locatives (intérêts)	(218,2)	–
Rachats d'actions de catégorie A sans droit de vote	(100,0)	–
Acquisitions d'actions détenues en fiducie	–	(0,1)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(129,7)	(119,5)
Participations ne donnant pas le contrôle	(17,0)	(8,8)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 258,0)	133,8
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	455,1	(74,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	553,3	627,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 008,4 \$	553,3 \$

Se reporter aux notes annexes.

Notes annexes

2 mai 2020 (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

1. Entité présentant l'information financière

Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») est une société canadienne dont les principales activités touchent la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. La Société est constituée au Canada et son siège social est situé au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0. Les états financiers consolidés de la période close le 2 mai 2020 comprennent les comptes d'Empire, de toutes les filiales, y compris ceux de sa filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys ») et de certaines entreprises considérées comme des entités structurées sur lesquelles la Société exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Les participations qui confèrent à la Société une influence notable et ses coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 2 mai 2020, la Société exerçait ses activités dans deux secteurs à présenter, soit la « Vente au détail de produits alimentaires » et les « Placements et autres activités », comme il est décrit à la note 27, « Information sectorielle ». Les activités de la Société dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires subissent l'incidence de facteurs saisonniers et dépendent aussi des périodes de fêtes. Les ventes au détail sont habituellement plus élevées au premier trimestre de la Société. L'exercice de la Société se termine le premier samedi de mai.

2. Mode de préparation

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS » ou « PCGR »), telles qu'elles ont été établies par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 17 juin 2020.

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs et des passifs suivants, qui sont présentés à leur juste valeur : certains instruments financiers, y compris les dérivés, classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») et les régimes de rémunération fondée sur des actions et réglée en trésorerie. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction pose des jugements, effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées pour la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et pour toute période future touchée.

La Société recourt à son jugement pour évaluer la pertinence de la consolidation des entités structurées, la pertinence de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence pour ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le taux d'actualisation, le classement des instruments financiers, l'établissement des composantes détaillées des immobilisations corporelles, la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »), le repérage d'indices de dépréciation des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles et du goodwill, la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris, la comptabilisation des provisions ainsi que les options d'achat et de vente visant les participations ne donnant pas le contrôle.

Les estimations, les jugements et les hypothèses qui pourraient avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés plus loin. Les estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les jugements utilisés relativement à l'adoption d'IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »), notamment l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre des droits d'utilisation, les taux d'actualisation et les attentes concernant les modalités des contrats de location, sont décrits à la note 3 ab).

La pandémie de nouveau coronavirus a eu et continue d'avoir une incidence importante sur la Société. Les résultats financiers de la Société révèlent une augmentation des ventes entraînée par une demande accrue pour les produits alimentaires après le début de la crise. Des coûts supplémentaires ont été engagés en raison de la pandémie, notamment sous forme de primes salariales pour les employés et d'investissements dans le soutien à la communauté, et se sont ajoutés aux coûts liés aux mesures de sécurité et de salubrité. L'ensemble des répercussions économiques que la pandémie aura sur la Société demeurent incertaines et dépendront de la durée et de la gravité de la pandémie.

A) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks associées aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et iii) les stocks évalués au prix de détail et de leur rajustement au coût.

B) DÉPRÉCIATION

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou UGT en fonction de flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les pertes de valeur et les reprises sont présentées dans les états financiers consolidés dans les notes 9, 11, 12 et 13.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation lorsque ces indices apparaissent. De plus, à chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des indices indiquent que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a évalué la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours de périodes ultérieures.

C) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La comptabilisation des coûts des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi nécessite le recours à plusieurs hypothèses. Les obligations au titre des régimes de retraite sont fondées sur les conditions actuelles du marché de même que sur des données actuarielles telles que l'évolution des coûts médicaux, les taux de mortalité et les futures augmentations de salaire. Une analyse de sensibilité et plus de détails sur les principales hypothèses utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite et les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont présentés à la note 18.

D) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La direction formule des hypothèses lorsqu'elle évalue la date et la reprise des différences temporaires et estime les produits futurs de la Société afin de déterminer l'impôt sur le résultat exigible et différé qu'elle doit comptabiliser. Des jugements sont également posés par la direction lors de l'interprétation des règles fiscales dans les pays où la Société exerce ses activités. La note 14 apporte des précisions sur la charge d'impôt sur le résultat exigible et différé, ainsi que sur les actifs et les passifs d'impôt différé.

E) ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill.

F) PROVISIONS

Des estimations et des hypothèses sont utilisées pour calculer les provisions lorsque la Société estime les flux de trésorerie futurs attendus relativement à l'obligation et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié.

G) CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

La Société a conclu divers contrats d'approvisionnement à long terme visant différents produits et dont certains sont assortis de volumes d'achat minimaux. Des estimations et un jugement importants s'imposent lorsqu'il s'agit de déterminer i) les résultats d'exploitation futurs; et ii) les volumes d'achat prévus. Pour évaluer s'il est nécessaire d'établir une provision fondée sur les flux de trésorerie futurs prévus qui découleront de l'exécution du contrat, la direction doit poser des hypothèses relatives aux événements ou aux circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer des flux de trésorerie futurs estimatifs.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables présentées ci-après, à l'exception de celles d'IFRS 16, ont été appliquées de la même manière aux fins de l'établissement des états financiers consolidés de toutes les périodes présentées.

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers de la Société comprennent les comptes de la Société et de toutes ses filiales jusqu'à la date de clôture de l'information financière. Les filiales, y compris les entités structurées, sont toutes les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. Toutes les filiales ont une date de clôture tombant dans les six semaines suivant la date de clôture de la Société. Au besoin, des ajustements ont été apportés afin de tenir compte des transactions effectuées entre la date de clôture de la Société et celles de ses filiales.

La Société détient le contrôle lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements d'une entité. La Société réévalue le contrôle sur une base régulière.

NOTES ANNEXES

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la Société qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la Société, la Société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la Société ont été établies selon des clauses qui imposent certaines limites au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la Société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Toutes les transactions, tous les soldes, tous les produits et toutes les charges intragroupe sont éliminés au moment de l'établissement des états financiers consolidés.

Le bénéfice ou la perte et les autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de la période sont comptabilisés à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, ou jusqu'à la date de prise d'effet de la cession, selon le cas.

Une participation ne donnant pas le contrôle représente la quote-part du résultat ainsi que des actifs nets d'une filiale donnée qui n'est pas détenue par la Société. Si les pertes d'une filiale applicables à une participation ne donnant pas le contrôle excèdent la participation ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres de la filiale, l'excédent est affecté à la participation ne donnant pas le contrôle, sauf dans la mesure où la participation majoritaire a une obligation exécutoire et est en mesure de couvrir les pertes (à l'exception des cas décrits à la note 3 j)).

B) ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La méthode de l'acquisition comporte la comptabilisation des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les passifs éventuels, qu'ils aient été ou non comptabilisés dans les états financiers avant l'acquisition. Les actifs et les passifs identifiables et les passifs éventuels de l'entreprise acquise qui réunissent les conditions de comptabilisation selon IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des éléments suivants : i) les actifs ou les passifs d'impôt différé et les passifs ou les actifs liés aux accords relatifs aux avantages du personnel, comptabilisés et évalués selon les Normes comptables internationales (« IAS ») 12 *Impôts sur le résultat* et IAS 19 *Avantages du personnel* respectivement; et ii) les actifs (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente selon IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, évalués et comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Le goodwill découlant des acquisitions est comptabilisé comme un actif et représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date de l'acquisition. Tout excédent des actifs nets identifiables par rapport au coût d'acquisition est comptabilisé en résultat net immédiatement après l'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

C) CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change moyens de la période. Les profits et les pertes cumulés découlant de la conversion sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours de change historique à la date de transaction. Les profits ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change moyen pour l'exercice.

D) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements garantis échéant à moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition, ainsi que les placements garantis très liquides qui sont rachetables à vue, en trésorerie, sans pénalité.

E) STOCKS

Les stocks en entrepôt sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de détail sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi en fonction du coût moyen pondéré à l'aide de la méthode du coût standard ou de la méthode du prix de détail. La méthode du prix de détail utilise le prix de vente prévu diminué d'une marge bénéficiaire normale, sur la base du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend les coûts directement imputables et il inclut le prix d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que les frais de transport. Le coût est diminué de la valeur des rabais et des remises des fournisseurs. La Société estime la valeur nette de réalisation selon le montant auquel elle prévoit vendre les stocks, en tenant compte des fluctuations saisonnières du prix de vente au détail et en déduisant les coûts qu'elle estime devoir engager pour les vendre. Les stocks sont dépréciés jusqu'à leur valeur nette de réalisation lorsque la Société considère que leur coût n'est pas recouvrable en raison de l'obsolescence, de dommages ou de la baisse permanente du prix de vente. Lorsque les circonstances ayant préalablement incité la Société à déprécier les stocks en deçà de leur coût n'existent plus ou lorsqu'une hausse du prix de détail est manifeste, la réduction de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Les coûts qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les frais d'entreposage et les frais généraux administratifs, sont expressément exclus du coût des stocks et sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

F) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net se compose de la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible non comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recouvrer auprès de l'administration fiscale ou les montants à verser à celle-ci relativement à la période écoulée et aux périodes antérieures, non encore réglées à la date de clôture de l'information financière. L'impôt exigible est l'impôt qui devrait être à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice, calculé aux taux adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière. Il reflète les ajustements pour tenir compte de l'impôt qui devrait être payé ou recouvré au titre des périodes antérieures. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la Société établit des provisions selon le montant le plus probable du passif ou du recouvrement. L'impôt exigible est calculé selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation.

NOTES ANNEXES

La Société comptabilise l'impôt différé selon la méthode axée sur le bilan sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé lors de la comptabilisation initiale du goodwill, ou lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, sauf si la transaction connexe est une acquisition d'entreprises ou touche le bénéfice imposable ou comptable. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt quasi adoptés qui s'appliqueront lorsque les montants devraient être réglés. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il pourra être imputé au bénéfice imposable futur. L'évaluation de la probabilité de bénéfice imposable futur pour lequel les actifs d'impôt différé peuvent être utilisés est fondée sur les dernières prévisions budgétaires approuvées de la Société, qui sont rajustées pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et des limites précises établies pour l'utilisation de toute perte ou de tout crédit d'impôt inutilisé. Si des prévisions positives relatives au bénéfice imposable indiquent l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, en particulier s'il peut être utilisé indéfiniment, cet actif d'impôt différé est habituellement comptabilisé en entier. La comptabilisation des actifs d'impôt différé, assujettis à certaines limites juridiques ou économiques ou à des incertitudes, est évaluée individuellement par la direction selon des faits et des cas précis.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la Société a un droit et l'intention de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même administration fiscale. Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisées comme composantes des produits et des charges dans le résultat net, sauf lorsqu'elles se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (par exemple, les profits et pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie), ou directement dans les capitaux propres.

G) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Certaines immobilisations corporelles détenues afin d'être vendues ont été reclassées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente dans les états consolidés de la situation financière. On prévoit vendre ces actifs dans les 12 mois. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

H) PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas et qui n'est pas une participation dans une coentreprise. Le contrôle est réévalué sur une base continue. Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations acquises dans les entreprises associées sont également assujetties à la méthode de l'acquisition, comme il a été expliqué précédemment. Cependant, tout goodwill ou ajustement de la juste valeur attribuable à la quote-part de la Société dans les entreprises associées est inclus dans le montant comptabilisé comme participations dans les entreprises associées.

Toute modification ultérieure de la quote-part de la Société des capitaux propres de l'entreprise associée est comptabilisée dans la valeur comptable de la participation. Les variations découlant des résultats générés par l'entreprise associée sont présentées dans la quote-part du résultat tiré des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les états consolidés du résultat net de la Société. Ces variations comprennent l'amortissement ou la dépréciation ultérieurs des ajustements de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les variations découlant du résultat de l'entreprise associée ou des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres de l'entreprise associée sont comptabilisées dans le résultat net ou les capitaux propres de la Société, le cas échéant. Toutefois, si la quote-part de la Société des pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, y compris ses créances non garanties, la Société ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté une obligation légale ou implicite ou si elle a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, la Société ne recommence à comptabiliser sa quote-part de ces bénéfices qu'après avoir dépassé sa quote-part cumulée des pertes non comptabilisées.

Les profits latents et les pertes latentes sur des transactions réalisées entre la Société et ses entreprises associées sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans celles-ci. Lorsque les pertes latentes sont éliminées, l'actif sous-jacent est également soumis à un test de dépréciation du point de vue de la Société.

À la date de clôture, la Société évalue s'il existe des indicateurs de dépréciation pour ses participations dans les entreprises associées. Pour les participations dans les entités ouvertes, la valeur comptable est comparée à la valeur de marché actuelle de la participation en fonction de son cours à la date de clôture. Pour les participations dans les entités fermées, la valeur d'utilité est déterminée en estimant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés de la Société qui devraient être générés par l'entité émettrice. En cas de dépréciation, la valeur comptable de la participation de la Société est réduite à sa valeur recouvrable estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Lors du processus d'évaluation des flux de trésorerie futurs, la direction formule des hypothèses sur la croissance future des profits. Ces hypothèses portent sur des situations et des événements futurs. Les résultats réels peuvent varier et entraîner des ajustements importants aux participations de la Société dans des entreprises associées au cours des exercices ultérieurs.

La date de clôture d'exercice est le 31 décembre pour toutes les entreprises associées déterminées par la Société. Aux fins des états financiers consolidés de fin d'exercice de la Société, les résultats des entreprises associées sont pris en compte en fonction des états financiers établis au 31 mars, et toute variation survenue entre le 31 mars et la clôture de l'exercice de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les résultats est prise en considération.

I) PARTICIPATION DANS DES COENTREPRISES

Les participations dans des coentreprises sont des partenariats aux termes desquels la Société et les autres parties à l'entente exercent un contrôle conjoint sur l'actif net du partenariat et ont par conséquent des droits à l'égard de cet actif net. Les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ultérieurement comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

J) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Le classement et l'évaluation des actifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et JVRN. Les actifs financiers qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués au coût amorti si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique ayant pour but de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de créance qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués à la JVAERG si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés et évalués à la JVRN. Les actifs financiers qui ne sont classés ni au coût amorti ni à la JVAERG sont classés et évalués à la JVRN. Le classement et l'évaluation des passifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti et JVRN.

En général, les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués de la façon suivante :

Actif/passif	Classements et évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Prêts et autres créances	Coût amorti
Actifs et passifs financiers dérivés	JVRN
Autres actifs non dérivés	JVRN
Fournisseurs et charges à payer	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Autres passifs non courants	Coût amorti

Sobeys a conclu, avec les actionnaires détenant une participation ne donnant pas le contrôle de certaines filiales, des options d'achat et de vente qui lui donnent la possibilité d'acquérir la participation de ces derniers à compter de la date d'exercice sous réserve de certaines conditions. Par conséquent, la Société comptabilise un passif financier à la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice de l'option de vente applicable. Des ajustements de réévaluation sont comptabilisés dans les résultats non distribués. À la clôture de chaque période, la participation ne donnant pas le contrôle de ces filiales, y compris la quote-part du bénéfice attribuable à ces participations ne donnant pas le contrôle, est décomptabilisée et portée en diminution du passif au titre de la participation ne donnant pas le contrôle connexe immédiatement avant la réévaluation de fin de période.

La dépréciation des actifs financiers est fondée sur les pertes de crédit attendues (les « PCA »). La Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes sur les créances clients en se fondant sur les PCA pour la durée de vie des actifs évalués au coût amorti. La comptabilisation des corrections de valeur pour pertes se fait selon les PCA pour les 12 mois à venir pour les prêts et autres créances dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit des prêts et autres créances a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes selon les PCA pour la durée de vie. La Société tient compte des événements passés, de la situation actuelle et des prévisions raisonnables et justifiables touchant la recouvrabilité pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, ou pour évaluer les PCA pour la durée de vie.

K) COUVERTURES

La Société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer l'exposition aux fluctuations des cours du change et des prix de l'énergie. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur du dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée dans le résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net au moment où l'élément couvert est comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un instrument de couverture des flux de trésorerie arrive à échéance ou est cédé ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux conditions de la comptabilité de couverture, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global à l'égard de la couverture, est reporté jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister parce qu'il arrive à échéance ou qu'il est vendu ou lorsqu'il est probable qu'une transaction prévue ne se réalisera pas, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global, est immédiatement reclassé dans le résultat net.

Les dérivés financiers affectés à une relation de couverture des flux de trésorerie sont classés dans les états consolidés de la situation financière comme un autre élément de l'actif ou du passif non courant, selon le cas, en fonction de la détermination de leur juste valeur.

Voici les principaux instruments dérivés :

- i) Les contrats de change à terme et les swaps de devises dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des taux de change en lien avec l'achat de biens ou avec des dépenses libellés en monnaies étrangères. Certains contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- ii) Les contrats à terme sur l'électricité dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché de l'électricité. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- iii) Les contrats à terme sur le gaz naturel dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché du gaz naturel. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.

NOTES ANNEXES

L) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains occupés par le propriétaire, les bâtiments, le matériel, les améliorations locatives et les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Selon IFRS 16, les bâtiments qui sont des biens loués sont classés en tant qu'actifs au titre des droits d'utilisation et sont comptabilisés à part dans l'état consolidé de la situation financière (note 10).

Lorsque des éléments importants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme composantes distinctes. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire à partir du moment où l'actif est disponible ou quand les actifs en cours de construction peuvent être utilisés sur les durées d'utilité estimées des actifs comme suit :

Bâtiments	10 à 40 ans
Matériel	3 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou de 7 à 20 ans, selon la moins élevée des deux

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les estimations importantes de la valeur résiduelle et les estimations de la durée d'utilité sont passées en revue et actualisées, au besoin ou au moins une fois l'an.

Les profits ou les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles correspondent à l'écart entre les produits de la sortie et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés en résultat net dans les autres produits. Si la cession est faite auprès d'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de la Société, une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation.

M) IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des immeubles détenus en vue de retirer des revenus locatifs ou en vue de générer une appréciation du capital, ou les deux à la fois, plutôt que de cibler principalement les activités d'exploitation de la Société. Les immeubles de placement sont comptabilisés selon le modèle du coût. Les modes d'amortissement des immeubles de placement correspondent à ceux visant les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes découlant de la vente d'immeubles de placement sont immédiatement comptabilisés en résultat net, sauf si la vente est faite auprès d'une participation, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, auquel cas une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation de la Société. Les revenus locatifs et les charges d'exploitation liés aux immeubles de placement sont présentés dans les autres produits et les frais de vente et charges administratives respectivement, dans les états consolidés du résultat net.

N) CONTRATS DE LOCATION

Pour l'exercice clos le 4 mai 2019, les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple. Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, se reporter à la note 3 ab).

O) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'acquisition d'une nouvelle entreprise, de magasins affiliés existants, de logiciels et de dossiers d'ordonnances de pharmacie génère des immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût suivant lequel les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimative, car la durée d'utilité de ces actifs est considérée comme déterminée. Les durées d'utilité sont révisées annuellement et les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation. Les durées d'utilité suivantes s'appliquent :

Contrats d'achat différés	5 à 10 ans
Ententes et droits de franchise	10 ans
Baux	5 à 10 ans
Dossiers d'ordonnances	15 ans
Logiciels	3 à 7 ans
Autres	5 à 10 ans
Baux conclus à des taux hors marché (le 4 mai 2019)	Durée du bail ou 40 ans, selon le moins élevé des deux

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les dépenses engagées par la Société liées aux immobilisations incorporelles qui ne respectent pas les critères de comptabilisation à l'actif sont passées en charges au cours de la période où elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques de commerce, les programmes de fidélisation et les produits de marque maison, dont la plupart ont une durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, moins le cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment en cas d'indication de dépréciation des immobilisations incorporelles.

P) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes sous-jacentes acquises à la date d'acquisition.

Q) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins tous les ans. La Société évalue alors la valeur recouvrable de chaque UGT ou de groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises.

NOTES ANNEXES

Les immobilisations corporelles non courantes et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises chaque période de présentation de l'information financière à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque l'immobilisation ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes des autres immobilisations, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT ou des UGT dont elle fait partie. La Société a déterminé qu'une UGT correspond essentiellement à un magasin individuel ou à un centre de traitement des commandes. Les immobilisations de la Société comme les sièges sociaux et les centres de distribution ne génèrent pas individuellement d'entrées de trésorerie et, par conséquent, elles sont regroupées aux fins du test de dépréciation avec les magasins qu'elles desservent. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, celle-ci (ou celle de l'UGT) est ramenée à la valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Lorsqu'une perte de valeur fait ultérieurement l'objet d'une reprise, autre que celle qui concerne le goodwill, la valeur comptable de l'immobilisation (ou de l'UGT) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée, mais est limitée à la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

R) PROGRAMMES DE FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

La Société utilise le programme de fidélisation AIR MILES^{MD}. Les clients de Sobeys gagnent des milles AIR MILES^{MD} selon les achats effectués dans les magasins. La Société paie des frais par point aux termes de la convention passée avec AIR MILES^{MD}. Le coût des points est porté en déduction des produits des activités ordinaires.

S) PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants. Lorsque l'actualisation est utilisée, le montant net de l'augmentation de la provision en raison du passage du temps (« désactualisation ») est comptabilisé dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net.

T) COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt se composent principalement des intérêts sur les emprunts de la Société. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif à titre de composante du coût de l'actif connexe. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et sont présentés dans les charges financières.

U) PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés comprennent les ententes d'achat à long terme passées avec des fournisseurs. Les produits différés sont inclus dans les autres passifs non courants et sont amortis dans le résultat net de façon linéaire sur la durée des ententes connexes.

V) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires, la rémunération, les absences rémunérées, les sommes à payer au titre de l'intéressement et des primes qui devraient être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés comme frais de vente et charges administratives au moment de la prestation du service connexe.

ii) Avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire et à l'âge du départ à la retraite.

Le passif comptabilisé aux états consolidés de la situation financière au titre des régimes à prestations définies constitue la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture moins la juste valeur de marché des actifs du régime. La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Les réévaluations, comprenant les gains et pertes actuariels et le rendement sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les états consolidés de la situation financière, une charge correspondante étant comptabilisée dans les résultats non distribués par le biais des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours des périodes ultérieures.

Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net à la première des dates suivantes : la date de la modification ou de la réduction du régime ou la date à laquelle la Société comptabilise des coûts liés à la restructuration.

Le coût des services au titre des prestations définies, qui comprend le coût des services rendus, le coût des services passés, le profit ou la perte sur la réduction et les règlements non courants, est inscrit dans les frais de vente et charges administratives. Le montant net des charges d'intérêts sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est compris dans le montant net des charges financières.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : lorsque la Société comptabilise les coûts liés à la restructuration ou lorsqu'elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

W) COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les marchandises sont livrées et acceptées. Ils sont calculés selon la contrepartie prévue, déduction faite des escomptes et des remises. Ils comprennent les produits provenant des clients par l'entremise des magasins exploités par la Société et des entités structurées consolidées ainsi que le produit des ventes aux magasins affiliés autres que des entités structurées, aux magasins associés et aux clients indépendants. Les produits reçus de magasins affiliés autres que des entités structurées, des magasins associés et des clients indépendants proviennent principalement de la vente de marchandises. La Société perçoit également des redevances de franchise en vertu de deux types d'accords. Des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction de la valeur monétaire des marchandises expédiées sont comptabilisées comme des produits lorsque la marchandise est expédiée. Des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction des ventes au détail du franchisé sont comptabilisées comme produits sur facturation.

X) REMISES DE FOURNISSEURS

La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les programmes de ces fournisseurs comprennent des remises pour le volume des achats, des remises d'exclusivité, des coûts de présentation et d'autres remises. La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes. Certaines remises de fournisseurs sont conditionnelles à ce que la Société atteigne des volumes d'achat minimaux. Ces remises sont comptabilisées dès qu'il est probable que les volumes minimaux seront atteints et que le montant des remises peut être estimé.

Y) PRODUITS D'INTÉRÊTS ET DE DIVIDENDES

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Z) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat disponible pour les détenteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action après dilution est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de l'effet dilutif des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement des salariés. Lorsqu'une perte est constatée, le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

AA) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société offre à certains de ses salariés des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres et en trésorerie.

Tous les biens et services reçus en échange de l'attribution de tout paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsque les salariés sont récompensés au moyen de paiements fondés sur des actions, les justes valeurs des services des salariés sont déterminées indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués (note 28).

AB) MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES ADOPTÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

i) Contrats de location

Avec prise d'effet le 5 mai 2019, la Société a adopté IFRS 16, qui remplace IAS 17 *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations connexes.

IFRS 16 instaure un modèle de comptabilisation et d'évaluation à l'état de la situation financière, qui élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs à bail, sauf pour les contrats de location à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les bailleurs continuent toutefois de classer les contrats de location selon cette distinction. L'adoption d'IFRS 16 a donné lieu à la comptabilisation d'actifs au titre des droits d'utilisation et d'obligations locatives à l'égard de tous les contrats pour lesquels la Société est un preneur. La majeure partie des actifs au titre des droits d'utilisation se rapporte à l'utilisation de terrains et de bâtiments. Les autres actifs loués comprennent des voitures, des camions, des remorques et du matériel informatique. La Société a adopté IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée, et l'incidence cumulative de l'application initiale de la nouvelle norme a été comptabilisée dans les résultats non distribués, le 5 mai 2019. Les chiffres des périodes comparatives n'ont pas été retraités. La Société a comptabilisé des différences temporaires imposables et déductibles attribuables à la transition à IFRS 16. Ainsi, la Société a inscrit un actif d'impôt différé net découlant des soldes qui ont été comptabilisés à la transition le 5 mai 2019 et qui font partie des effets de la transition mentionnés.

La Société s'est prévaluée des mesures de simplification ci-dessous permises par IFRS 16 :

- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- s'appuyer sur une évaluation déjà faite pour déterminer si un contrat de location est déficitaire;
- comptabiliser les contrats de location dont l'échéance se situe dans les 12 mois suivant la date d'application initiale comme des contrats de location à court terme;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre des droits d'utilisation;
- utiliser des connaissances acquises a posteriori (par exemple pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prorogation ou de résiliation).

NOTES ANNEXES

Par suite de l'adoption d'IFRS 16, la Société a modifié comme suit ses méthodes comptables relatives aux contrats de location :

La Société en tant que preneur

La Société comptabilise des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes à la date de début. La date de début correspond à la date à laquelle le bailleur met l'actif à la disposition de la Société. Les paiements de loyer au titre de contrats de location à court terme ou les paiements variables qui ne relèvent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives.

Les obligations locatives reflètent la valeur actualisée des paiements de loyer fixes et des paiements de loyer variables qui sont fondés sur un indice ou un taux, ou qui sont soumis aux tarifs de renouvellement à la juste valeur de marché que le preneur s'attend à payer sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location reflète la période au cours de laquelle il est raisonnablement certain que des paiements de loyer seront effectués, y compris les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. S'il y a lieu, les obligations locatives comprendront le prix d'exercice de l'option d'achat si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option, les pénalités relatives à la résiliation si la durée du contrat de location comprend aussi l'option de résiliation et les montants qui doivent être payés au titre de la garantie de valeur résiduelle. Après l'évaluation initiale, la Société évalue les obligations locatives au coût amorti. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque le contrat de location est modifié. Les paiements de loyer sont actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur à la date de passation du contrat ou à la date de la modification, le cas échéant. La charge d'intérêts est comptabilisée dans les charges financières, montant net.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués à la valeur initiale des obligations locatives, majorée des coûts directs initiaux, des paiements de loyer versés à la date de début ou avant, et diminuée des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts de remise en état. Après l'évaluation initiale, la Société applique le modèle du coût aux actifs au titre des droits d'utilisation. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués de l'amortissement cumulé, des pertes de valeur cumulées et des réévaluations des obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

La Société en tant que bailleur

Un contrat de location est classé comme contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple. En ce qui a trait aux contrats de sous-location, pour lesquels la Société agit en tant que bailleur intermédiaire, la Société évalue le classement par rapport aux actifs au titre des droits d'utilisation issus du contrat de location principal.

Dans le cas des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, la Société décomptabilise les actifs au titre des droits d'utilisation correspondants et inscrit un investissement net dans les contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, et les produits d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les charges financières, montant net.

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location connexe.

Opérations de cession-bail

Une opération de cession-bail est une transaction de vente d'un actif pour le reprendre à bail. Une opération de cession-bail est comptabilisée en tant que vente lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur. La Société évaluera les actifs au titre des droits d'utilisation découlant de la reprise à bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure de l'actif dont la Société conserve le droit d'utilisation. Tout profit ou toute perte sur une opération de cession-bail résultant du transfert de droits à l'actif à l'acheteur-bailleur est comptabilisé immédiatement.

NOTES ANNEXES

Le tableau qui suit résume les ajustements des soldes d'ouverture découlant de l'application initiale d'IFRS 16 :

	5 mai 2019
Actif – augmentation (diminution)	
Actifs courants	
Charges payées d'avance	(43,4) \$
Prêts et autres créances	53,6
Actifs courants	10,2
Prêts et autres créances	519,0
Autres actifs	(7,3)
Immobilisations corporelles	(22,3)
Actifs au titre des droits d'utilisation	3 800,7
Immobilisations incorporelles	(126,7)
Actifs d'impôt différé	127,3
Actifs non courants	4 290,7
	4 300,9 \$
Passif – (augmentation) diminution	
Passifs courants	
Provisions	7,4 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	6,5
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	(424,4)
Passifs courants	(410,5)
Provisions	23,7
Dette à long terme	22,6
Obligations locatives à long terme	(4 569,6)
Autres passifs à long terme	164,4
Passifs d'impôt différé	36,5
Passifs non courants	(4 322,4)
Capitaux propres – diminution	
Résultats non distribués	432,0
	(4 300,9) \$

La Société a appliqué son taux d'emprunt marginal au 5 mai 2019 afin d'évaluer les obligations locatives. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré est de 4,3 %. La durée de vie résiduelle moyenne pondérée des contrats de location au 5 mai 2019 était de 13 ans.

Le rapprochement suivant porte sur les obligations locatives comptabilisées au 5 mai 2019 et les engagements découlant de contrats de location simple selon IAS 17 au 4 mai 2019, actualisés au taux d'emprunt marginal moyen pondéré à la date de l'application initiale :

Engagements découlant de contrats de location simple au 4 mai 2019	5 837,8 \$
Paievements de loyer, déduction faite des provisions comptabilisées au titre des contrats déficitaires comptabilisés par le passé	31,1
Passifs au titre des contrats de location-financement comptabilisés par le passé	29,1
Ajustements découlant de changements des hypothèses sur les modalités des contrats de location pour les immeubles assortis de baux historiquement conclus à des taux hors marché, montant net	237,2
Ajustements découlant de changements des hypothèses sur les modalités des contrats de location	253,4
Incidence de l'actualisation au taux d'emprunt marginal du preneur	(1 394,6)
Obligations locatives comptabilisées au 5 mai 2019	4 994,0 \$

ii) Incertitude relative aux traitements fiscaux

Avec prise d'effet le 5 mai 2019, la Société a adopté IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui clarifie la façon d'appliquer les exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* lorsqu'il existe une incertitude relative aux traitements fiscaux. IFRIC 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

4. Stocks

Le coût des stocks comptabilisé dans les charges au cours de l'exercice s'est élevé à 19 954,9 \$ (19 058,4 \$ en 2019). La Société a comptabilisé une charge de 2,0 \$ (1,9 \$ en 2019) correspondant à la réduction de valeur des stocks à la valeur nette de réalisation, soit en deçà du coût, pour les stocks disponibles au 2 mai 2020. Il n'y a eu aucune reprise des stocks déjà réduits (néant en 2019).

5. Prêts et autres créances

	2 mai 2020	4 mai 2019
Prêts	42,9 \$	56,4 \$
Créances au titre des contrats de location	574,7	–
Billets à recevoir et autres	31,6	33,1
	649,2	89,5
Moins le montant échéant à moins d'un an	68,4	18,7
	580,8 \$	70,8 \$

Les prêts représentent le financement à long terme accordé à certains détaillants affiliés. Ces prêts sont principalement garantis par les stocks, les agencements et le matériel; ils portent intérêt à différents taux et sont assortis de modalités de remboursement allant jusqu'à dix ans. La valeur comptable des prêts se rapproche de la juste valeur selon les taux d'intérêt variables appliqués sur les prêts.

Les créances au titre des contrats de location découlent de l'adoption d'IFRS 16 et de l'instauration de la comptabilisation à l'état de la situation financière des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement (note 10). Toutes les créances au titre des contrats de location à recevoir des franchisés sont garanties par le contrat de location principal.

Au 2 mai 2020, les billets à recevoir et autres comprenaient une somme de 8,8 \$ (10,3 \$ en 2019) à recevoir d'un tiers relativement à des ventes de matériel.

6. Actifs détenus en vue de la vente

Au 2 mai 2020, les actifs détenus en vue de la vente consistaient en des terrains, des bâtiments et du matériel que la Société prévoyait vendre au cours des 12 prochains mois. Ces actifs étaient auparavant utilisés par la Société dans le cadre de ses activités de vente au détail et de soutien à la vente au détail.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a reclassé un immeuble qui était classé dans les actifs détenus en vue de la vente, dans les immeubles de placement, en raison d'une opération inachevée. La valeur totale au reclassement s'établissait à 19,5 \$, dont une tranche de 3,4 \$ a été inscrite à titre de charge d'amortissement qui aurait dû être comptabilisée si l'actif n'avait pas été détenu en vue de la vente.

Au cours de l'exercice 2019, Sobeys a vendu quatre immeubles à des tiers. Le produit total de ces transactions s'est chiffré à 18,6 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 14,4 \$.

7. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

	2 mai 2020	4 mai 2019
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises		
Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie »)	501,0 \$	466,5 \$
Partenariats immobiliers canadiens	87,2	94,6
Partenariats immobiliers américains	14,0	20,3
Coentreprises	5,3	8,0
Total	607,5 \$	589,4 \$

La juste valeur de la participation dans le FPI Crombie, fondée sur le prix coté affiché à la Bourse de Toronto, se présente comme suit :

	2 mai 2020	4 mai 2019
FPI Crombie	825,1 \$	904,7 \$

Les partenariats immobiliers canadiens et américains et les coentreprises ne sont pas inscrits en bourse; par conséquent, il n'existe pas de cours publiés.

La Société détient 64 677 272 parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie et les parts spéciales comportant droit de vote rattachées, ainsi que 909 090 parts du FPI, ce qui représente une participation financière comportant un droit de vote de 41,5 % (41,5 % en 2019) dans le FPI Crombie.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société participe au RRD.

NOTES ANNEXES

Au cours de l'exercice 2020, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 41,5 \$.

La valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie se détaille comme suit :

	2 mai 2020	4 mai 2019
Solde à l'ouverture	466,5 \$	448,5 \$
Quote-part du résultat	50,7	63,6
Quote-part du résultat global	1,7	-
Distributions, après RRD	(61,4)	(53,5)
Report des profits tirés de la vente d'immeubles	(7,4)	(4,0)
Reprise du profit différé sur la vente d'immeubles à une partie non liée	9,4	11,9
Participation acquise dans le FPI Crombie	41,5	-
Solde à la clôture	501,0 \$	466,5 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers canadiens se détaille comme suit :

	2 mai 2020	4 mai 2019
Solde à l'ouverture	94,6 \$	90,7 \$
Quote-part du résultat	16,7	18,5
Distributions	(24,1)	(14,6)
Solde à la clôture	87,2 \$	94,6 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers américains se détaille comme suit :

	2 mai 2020	4 mai 2019
Solde à l'ouverture	20,3 \$	23,2 \$
Quote-part du résultat	3,3	4,9
Distributions	(10,5)	(8,7)
Écart de conversion	0,9	0,9
Solde à la clôture	14,0 \$	20,3 \$

Les produits, les charges, les actifs et les passifs du FPI Crombie au 31 mars 2020 et pour la période de 12 mois close à cette date ainsi qu'un rapprochement de la valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts du FPI Crombie sont présentés ci-après :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Produits	395,8 \$	414,1 \$
Charges	259,6	284,4
Bénéfice avant impôt sur le résultat	136,2 \$	129,7 \$
Perte liée aux activités poursuivies	(14,9) \$	(5,2) \$
Autres éléments du résultat global	(2,4)	(0,9)
Résultat global	(17,3) \$	(6,1) \$

	31 mars 2020	31 mars 2019
Actifs		
Courants	161,4 \$	17,3 \$
Non courants	3 876,9	4 030,4
Total	4 038,3 \$	4 047,7 \$
Passifs		
Courants	335,9 \$	413,8 \$
Non courants	2 166,0	2 180,5
Total	2 501,9 \$	2 594,3 \$

NOTES ANNEXES

	31 mars 2020	31 mars 2019
Actif net des porteurs de parts		
Parts du FPI	915,6 \$	870,7 \$
Parts de société en commandite de catégorie B	620,8	582,7
	1 536,4	1 453,4
Moins : total des parts du FPI en circulation au 31 mars	(915,6)	(870,7)
Cumul des variations depuis l'acquisition du FPI Crombie		
Écart relatif au moment où les distributions ont été versées	4,8	4,6
Frais d'émission liés aux parts de société en commandite de catégorie B	12,6	12,6
Profits reportés (après la réintégration de l'amortissement et les variations temporelles)	(158,6)	(154,9)
Profits de dilution	38,6	38,6
Sortie d'une part des autres éléments du résultat global à la suite de la dilution de la participation dans le FPI Crombie	0,7	0,7
Réorganisation fiscale du FPI Crombie – ajustement de l'impôt différé	(31,7)	(31,7)
Valeur comptable attribuable à la participation dans les parts de société en commandite de catégorie B	487,2	452,6
Parts du FPI détenues par Empire	13,8	13,8
Quote-part du résultat cumulé sur les parts du FPI	6,1	5,3
Distributions cumulées sur les parts du FPI	(6,1)	(5,2)
Valeur comptable de la participation d'Empire dans le FPI Crombie	501,0 \$	466,5 \$

La Société possède des participations de 40,7 % à 49,0 % dans divers partenariats immobiliers canadiens engagés dans des activités de développement résidentiel en Ontario et dans l'Ouest canadien.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers canadiens au 31 mars 2020 et pour la période de 12 mois close à cette date sont présentés ci-après :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Produits	110,5 \$	112,1 \$
Charges	69,8	67,4
Bénéfice net	40,7 \$	44,7 \$

	31 mars 2020	31 mars 2019
Actifs courants	243,6 \$	264,1 \$
Passifs courants	61,2	67,8
Actifs nets	182,4 \$	196,3 \$
Valeur comptable de la participation	87,2 \$	94,6 \$

La Société possède des participations de 37,1 % à 39,0 % dans divers partenariats immobiliers américains engagés dans des activités de développement résidentiel aux États-Unis.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers américains au 31 mars 2020 et pour la période de 12 mois close à cette date sont présentés ci-après :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Produits	20,1 \$	33,3 \$
Charges	11,3	21,4
Bénéfice net	8,8 \$	11,9 \$

	31 mars 2020	31 mars 2019
Actifs courants	38,0 \$	58,3 \$
Passifs courants	1,4	2,5
Actifs nets	36,6 \$	55,8 \$
Valeur comptable de la participation	14,0 \$	20,3 \$

8. Autres actifs

	2 mai 2020	4 mai 2019
Placements	11,9 \$	8,2 \$
Actifs différés liés à des contrats de location	9,4	25,0
Actifs dérivés	0,2	1,4
Coûts de financement différés	0,7	2,1
Autres	6,5	6,7
Total	28,7 \$	43,4 \$

9. Immobilisations corporelles

2 mai 2020	Terrains	Immeubles	Matériel	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde d'ouverture	485,2 \$	1 280,7 \$	2 655,6 \$	784,2 \$	268,1 \$	5 473,8 \$
Reclassement attribuable à IFRS 16	–	(44,5)	(29,4)	–	–	(73,9)
Solde après le reclassement	485,2	1 236,2	2 626,2	784,2	268,1	5 399,9
Entrées	0,9	(6,5)	138,1	28,4	358,8	519,7
Entrées provenant des						
acquisitions d'entreprises	9,5	1,6	1,9	0,4	–	13,4
Virements et ajustements	(6,8)	38,3	104,1	37,9	(265,3)	(91,8)
Sorties et réductions de valeur	(36,9)	(84,9)	(256,5)	(61,5)	1,7	(438,1)
Solde de clôture	451,9 \$	1 184,7 \$	2 613,8 \$	789,4 \$	363,3 \$	5 403,1 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur						
Solde d'ouverture	– \$	495,0 \$	1 601,3 \$	466,0 \$	– \$	2 562,3 \$
Reclassement attribuable à IFRS 16	–	(29,8)	(21,8)	–	–	(51,6)
Solde après le reclassement	–	465,2	1 579,5	466,0	–	2 510,7
Sorties et réductions de valeur	–	(25,8)	(209,7)	(60,3)	–	(295,8)
Virements et ajustements	–	(1,3)	(20,8)	(14,7)	–	(36,8)
Amortissement	–	50,6	240,3	53,2	–	344,1
Pertes de valeur	–	4,1	3,5	0,7	–	8,3
Reprises de pertes de valeur	–	(2,3)	(4,9)	(3,6)	–	(10,8)
Solde de clôture	– \$	490,5 \$	1 587,9 \$	441,3 \$	– \$	2 519,7 \$
Valeur comptable nette au 2 mai 2020	451,9 \$	694,2 \$	1 025,9 \$	348,1 \$	363,3 \$	2 883,4 \$

4 mai 2019	Terrains	Immeubles	Matériel	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde d'ouverture	511,2 \$	1 309,3 \$	2 547,4 \$	700,9 \$	78,8 \$	5 147,6 \$
Entrées	1,6	4,7	120,2	16,9	268,1	411,5
Entrées provenant des						
acquisitions d'entreprises	–	–	36,4	36,1	13,2	85,7
Virements et ajustements	(10,9)	3,9	34,5	43,4	(90,7)	(19,8)
Sorties et réductions de valeur	(16,7)	(37,2)	(82,9)	(13,1)	(1,3)	(151,2)
Solde de clôture	485,2 \$	1 280,7 \$	2 655,6 \$	784,2 \$	268,1 \$	5 473,8 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur						
Solde d'ouverture	– \$	464,0 \$	1 459,4 \$	436,9 \$	– \$	2 360,3 \$
Sorties et réductions de valeur	–	(18,5)	(76,5)	(12,8)	–	(107,8)
Virements et ajustements	–	(4,3)	1,4	12,4	–	9,5
Amortissement	–	54,1	230,7	46,8	–	331,6
Pertes de valeur	–	0,1	4,4	0,3	–	4,8
Reprises de pertes de valeur	–	(0,4)	(18,1)	(17,6)	–	(36,1)
Solde de clôture	– \$	495,0 \$	1 601,3 \$	466,0 \$	– \$	2 562,3 \$
Valeur comptable nette au 4 mai 2019	485,2 \$	785,7 \$	1 054,3 \$	318,2 \$	268,1 \$	2 911,5 \$

NOTES ANNEXES

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Pour l'exercice clos le 4 mai 2019, selon IAS 17, la Société avait divers contrats de location immobilière dont la valeur comptable nette s'élevait à 14,7 \$. Ces contrats de location sont inclus dans les immeubles.

Pour l'exercice clos le 4 mai 2019, selon IAS 17, la Société avait des contrats de location de matériel dont la valeur comptable nette s'élève à 7,6 \$. Ces contrats de location sont inclus dans le matériel.

ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt de 1,8 \$ (0,6 \$ en 2019) pour des emprunts liés à des immobilisations corporelles en cours de construction. La Société a utilisé un taux de capitalisation de 4,3 % (4,4 % en 2019).

GARANTIE

Au 2 mai 2020, la valeur comptable nette des immeubles donnés en garantie dans le cadre des emprunts s'élevait à 50,9 \$ (54,1 \$ en 2019).

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société a effectué un test de dépréciation des immobilisations corporelles et a établi les valeurs recouvrables selon les valeurs d'utilité fondées sur les projections de flux de trésorerie d'après ses prévisions internes les plus récentes. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ayant subi une perte de valeur par le passé est supérieure à la valeur de ses actifs dépréciés, une reprise de perte de valeur est comptabilisée. Les principales hypothèses retenues pour calculer la valeur d'utilité comprennent les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations prévues des flux de trésorerie. La direction a estimé les taux d'actualisation au moyen de taux avant impôt qui reflètent les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux UGT. Les prévisions couvrent un horizon de plus de trois ans en fonction de taux de croissance à long terme se situant entre 2,0 % et 5,0 %. Les taux d'actualisation ont été calculés avant impôt et se situent entre 7,0 % et 10,0 %.

Des reprises de perte de valeur de 10,8 \$ et des pertes de valeur de 8,3 \$ ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges administratives pour l'exercice clos le 2 mai 2020 (36,1 \$ et 4,8 \$ en 2019). Ces reprises de perte de valeur ont découlé principalement d'une amélioration de la performance d'exploitation de magasins auparavant dépréciés dans l'Ouest canadien.

Les pertes de valeur et reprises se rapportent toutes au secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

10. Contrats de location

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT, EN TANT QUE PRENEUR

La Société loue divers magasins, centres de distribution et bureaux ainsi que du matériel aux termes de contrats de location-financement non résiliables. Ces contrats sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction et d'une base d'établissement de loyers variables à payer.

Au 2 mai 2020, les variations des actifs au titre des droits d'utilisation s'établissaient comme suit :

	Immeubles	Autres	Total
Solde d'ouverture au 5 mai 2019	3 784,7 \$	16,0 \$	3 800,7 \$
Entrées	568,9	57,2	626,1
Sorties/mises hors service et ajustements	(32,8)	–	(32,8)
Amortissement	(353,1)	(7,4)	(360,5)
Solde de clôture	3 967,7 \$	65,8 \$	4 033,5 \$

Au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020, la Société a mené à terme des opérations de cession-bail, ce qui a donné lieu à un ajustement des actifs au titre des droits d'utilisation de 15,4 \$.

La Société a des paiements de loyer variables qui sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives. Les loyers conditionnels comptabilisés pour l'exercice clos le 2 mai 2020 s'établissent à 12,6 \$ (5,3 \$ en 2019).

NOTES ANNEXES

PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Au 2 mai 2020, les variations des obligations locatives s'établissaient comme suit :

	Total
Solde d'ouverture au 5 mai 2019	4 994,0 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de bail	664,3
Paievements de loyer	(610,3)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	218,2
Solde de clôture	5 266,2 \$
Courants	466,2 \$
Non courants	4 800,0
Total	5 266,2 \$

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 4,2 % au 2 mai 2020. La durée de vie résiduelle moyenne pondérée des contrats de location au 2 mai 2020 était de 14 ans.

Le loyer minimum futur total à payer aux termes des contrats de location-financement de la Société au 2 mai 2020 s'élevait à 7 030,2 \$. Les engagements pour les cinq prochains exercices se présentent comme suit :

	Paievements de loyer au titre de contrats de location conclus avec des tiers	Paievements de loyer au titre de contrats de location conclus avec des parties liées
2021	473,6 \$	152,0 \$
2022	472,7	153,3
2023	452,7	154,1
2024	414,7	155,5
2025	380,5	155,5
Par la suite	2 669,3	1 396,3

Selon IAS 17, le loyer minimum futur net total à payer aux termes des contrats de location-financement de la Société au 4 mai 2019 s'élevait à 39,1 \$.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE, EN TANT QUE PRENEUR

Les contrats de location simple à court terme de la Société sont essentiellement liés à du matériel et à des véhicules. La Société a comptabilisé un montant de 16,5 \$ dans les frais de vente et charges administratives.

Selon IAS 17, la Société a comptabilisé une charge de 596,9 \$ en lien avec les paievements minimaux au titre de la location pour l'exercice clos le 4 mai 2019.

Selon IAS 17, le loyer minimum futur net total à payer aux termes des contrats de location simple de la Société au 4 mai 2019 s'élevait à 4 825,2 \$. Ce montant correspond à des obligations locatives brutes de 5 837,8 \$ réduites par un produit de sous-location prévu de 1 012,6 \$. Les obligations locatives liées à des contrats conclus avec des parties liées s'élevaient à 2 418,6 \$.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT, EN TANT QUE BAILLEUR

Les produits financiers pour l'exercice clos le 2 mai 2020 s'établissaient à 24,5 \$ (néant en 2019). Le loyer minimum futur total à recevoir par la Société relativement aux immeubles qui sont sous-loués à des tiers se présente comme suit :

	Paievements à recevoir au titre des contrats de location-financement
2021	78,2 \$
2022	76,7
2023	73,5
2024	67,6
2025	62,6
Par la suite	372,8
Total des paievements de loyer à recevoir non actualisés	731,4
Produits financiers non perçus	156,7
Investissement net dans des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	574,7 \$

Selon IAS 17, la Société n'avait classé aucun contrat de location à titre de contrat de location-financement au 4 mai 2019.

NOTES ANNEXES

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE, EN TANT QUE BAILLEUR

La Société loue la plupart des immeubles de placement aux termes de contrats de location simple. Ces contrats de location sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction ainsi que d'une base d'établissement du loyer conditionnel à percevoir.

Les revenus locatifs pour l'exercice clos le 2 mai 2020 s'élevaient à 17,5 \$ (19,1 \$ en 2019), dont une tranche de 0,2 \$ est liée à des loyers conditionnels (0,2 \$ en 2019), et est incluse dans les autres produits des états consolidés du résultat net.

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices relativement aux immeubles détenus se détaillent comme suit :

	Paiements de loyer à recevoir au titre de contrats de location simple
2021	8,2 \$
2022	7,8
2023	7,4
2024	6,4
2025	5,0
Par la suite	10,0
Total	44,8 \$

La Société a comptabilisé des revenus de sous-location de 57,0 \$ (125,2 \$ en 2019) au titre des paiements de loyer minimum reçus.

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices au titre des immeubles sous-loués se détaillent comme suit :

	Paiements de loyer à recevoir au titre des contrats de location simple
2021	52,4 \$
2022	46,5
2023	41,5
2024	33,4
2025	27,6
Par la suite	242,5
Total	443,9 \$

11. Immeubles de placement

Les immeubles de placement comprennent principalement des immeubles commerciaux appartenant à la Société, détenus aux fins de la production de revenus plutôt qu'aux fins des principales activités d'exploitation de la Société.

	2 mai 2020	4 mai 2019
Coût		
Solde d'ouverture	119,8 \$	112,8 \$
Entrées	2,8	0,3
Virements et ajustements	19,7	8,4
Sorties et réductions de valeur	(1,4)	(1,7)
Solde de clôture	140,9 \$	119,8 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur		
Solde d'ouverture	19,8 \$	18,9 \$
Amortissement	4,5	1,4
Perte de valeur	4,4	–
Virements et ajustements	(1,7)	–
Sorties et réductions de valeur	(0,1)	(0,5)
Solde de clôture	26,9 \$	19,8 \$
Valeur comptable, montant net	114,0 \$	100,0 \$
Juste valeur	176,6 \$	161,0 \$

La juste valeur des immeubles de placement est classée au niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur s'entend du montant qui serait touché pour vendre les actifs lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Une société d'évaluation indépendante externe possédant l'expérience et les compétences professionnelles reconnues appropriées a aidé à déterminer, au 2 mai 2020 et au 4 mai 2019, la juste valeur d'immeubles de placement choisis au sein d'un échantillon dont la composition est modifiée chaque année. Les entrées d'immeubles de placement provenant d'acquisitions sont négociées à la juste valeur et, par conséquent, la valeur comptable correspond à la juste valeur au moment de l'acquisition. La Société évalue les immeubles reclassés à partir des immobilisations corporelles à des fins de présentation en s'appuyant sur des données de marché comparables ou en recourant aux services d'une société d'évaluation indépendante externe.

NOTES ANNEXES

Les revenus locatifs tirés des immeubles de placement inscrits dans les autres produits des états consolidés du résultat net s'élevaient à 2,9 \$ pour l'exercice clos le 2 mai 2020 (2,0 \$ en 2019).

Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs se sont établies à 3,2 \$ pour l'exercice clos le 2 mai 2020 (1,1 \$ en 2019). Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement non productifs se sont établies à 1,2 \$ pour l'exercice clos le 2 mai 2020 (0,8 \$ en 2019). Toutes les charges d'exploitation directes relatives aux immeubles de placement sont inscrites dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Pour les pertes de valeur des immeubles de placement, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Des pertes de valeur de 4,4 \$ et des reprises de néant ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 2 mai 2020 (néant et néant en 2019).

12. Immobilisations incorporelles

	Marques de commerce	Contrats d'achat différés	Dossiers d'ordonnances	Logiciels	Baux conclus à des taux hors marché	Autres	Total
2 mai 2020							
Coût							
Solde d'ouverture	465,9 \$	164,5 \$	304,0 \$	267,6 \$	158,6 \$	244,2 \$	1 604,8 \$
Reclassement attribuable à IFRS 16	–	–	–	–	(158,6)	–	(158,6)
Solde après le reclassement	465,9	164,5	304,0	267,6	–	244,2	1 446,2
Entrées acquises séparément	–	14,4	–	39,7	–	15,9	70,0
Entrées développées à l'interne	–	–	–	0,1	–	–	0,1
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	0,3	–	–	–	–	–	0,3
Virements et ajustements	–	(1,0)	–	34,9	–	0,3	34,2
Sorties et réductions de valeur	–	(6,3)	–	(14,1)	–	(2,6)	(23,0)
Solde de clôture	466,2 \$	171,6 \$	304,0 \$	328,2 \$	– \$	257,8 \$	1 527,8 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur							
Solde d'ouverture	28,3 \$	91,7 \$	125,1 \$	174,4 \$	31,9 \$	91,4 \$	542,8 \$
Reclassement attribuable à IFRS 16	–	–	–	–	(31,9)	–	(31,9)
Solde après le reclassement	28,3	91,7	125,1	174,4	–	91,4	510,9
Amortissement	–	15,4	19,5	31,0	–	5,6	71,5
Virements et ajustements	–	–	–	(0,5)	–	(0,6)	(1,1)
Sorties et réductions de valeur	–	(5,6)	–	(14,1)	–	(2,6)	(22,3)
Solde de clôture	28,3 \$	101,5 \$	144,6 \$	190,8 \$	– \$	93,8 \$	559,0 \$
Valeur comptable nette au 2 mai 2020	437,9 \$	70,1 \$	159,4 \$	137,4 \$	– \$	164,0 \$	968,8 \$
4 mai 2019							
Coût							
Solde d'ouverture	201,0 \$	161,0 \$	304,1 \$	287,9 \$	172,4 \$	207,2 \$	1 333,6 \$
Entrées acquises séparément	–	10,4	–	8,1	–	8,7	27,2
Entrées développées à l'interne	–	–	–	(0,4)	–	–	(0,4)
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	265,0	–	–	0,4	–	8,8	274,2
Virements et ajustements	(0,1)	(2,5)	(0,1)	(7,2)	(13,8)	20,6	(3,1)
Sorties et réductions de valeur	–	(4,4)	–	(21,2)	–	(1,1)	(26,7)
Solde de clôture	465,9 \$	164,5 \$	304,0 \$	267,6 \$	158,6 \$	244,2 \$	1 604,8 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur							
Solde d'ouverture	28,2 \$	81,2 \$	105,7 \$	161,6 \$	32,2 \$	82,7 \$	491,6 \$
Amortissement	0,2	15,5	19,5	34,1	5,9	9,0	84,2
Virements et ajustements	(0,1)	–	(0,1)	–	(6,2)	–	(6,4)
Sorties et réductions de valeur	–	(5,0)	–	(21,3)	–	(0,3)	(26,6)
Solde de clôture	28,3 \$	91,7 \$	125,1 \$	174,4 \$	31,9 \$	91,4 \$	542,8 \$
Valeur comptable nette au 4 mai 2019	437,6 \$	72,8 \$	178,9 \$	93,2 \$	126,7 \$	152,8 \$	1 062,0 \$

NOTES ANNEXES

La Société a inclus, dans les autres immobilisations incorporelles au 2 mai 2020, des permis d'alcool de 7,5 \$ (5,2 \$ en 2019). Ces permis sont assortis d'options de renouvellement et la Société a l'intention de renouveler indéfiniment ces permis à chaque date de renouvellement. Par conséquent, des entrées de trésorerie devraient être générées par chaque magasin détenant un permis valide, et ces actifs sont considérés comme ayant des durées de vie indéterminées. De plus, au 2 mai 2020, les autres immobilisations incorporelles comprennent les montants suivants liés aux durées d'utilité indéterminées : 11,4 \$ pour les programmes de fidélisation (11,4 \$ en 2019) et 59,5 \$ pour les marques maison (59,5 \$ en 2019). La Société a également déterminé que les marques de commerce d'une valeur comptable nette de 437,9 \$ (437,6 \$ en 2019) avaient une durée d'utilité indéterminée. Toutes les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent au secteur de la vente au détail de produits alimentaires. La dépréciation de ces immobilisations incorporelles est évaluée au moins une fois par année de la même façon que le goodwill (note 13).

Pour les pertes de valeur des immobilisations incorporelles, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, des pertes de valeur de néant (néant en 2019) et des reprises de néant (néant en 2019) ont été comptabilisées.

13. Goodwill

	2 mai 2020	4 mai 2019
Solde d'ouverture	1 571,5 \$	1 001,9 \$
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	2,5	569,6
Autres ajustements	(0,3)	-
Solde de clôture	1 573,7 \$	1 571,5 \$

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises est affecté au niveau le plus bas au sein de l'organisation auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction en vue de prendre des décisions et ne devrait pas être plus important qu'un secteur opérationnel, avant l'affectation du goodwill. Par conséquent, le goodwill a été affecté aux six secteurs opérationnels de vente au détail de produits alimentaires suivants :

	2 mai 2020	4 mai 2019
Atlantique	193,8 \$	193,8 \$
Farm Boy	541,4	541,6
Lawtons	19,3	17,1
Ontario	174,3	174,3
Québec	641,2	641,2
Ouest	3,7	3,5
Total	1 573,7 \$	1 571,5 \$

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent s'il existe des indices de dépréciation. La Société a effectué un test annuel au troisième trimestre de l'exercice 2020 et une perte de valeur de néant (néant en 2019) a été comptabilisée.

Au cours du test, la Société a établi la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill se rapporte en se fondant sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, sauf pour ce qui est de Farm Boy, dont la valeur a été établie selon la valeur d'utilité. Pour tous les secteurs opérationnels, autres que celui de Farm Boy, les principales hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des UGT tiennent compte de ratios cours/bénéfice typiques du secteur allant de 8,0 à 14,0. Le goodwill de Farm Boy a été évalué selon des projections de flux de trésorerie actualisés, fondées sur les prévisions de flux de trésorerie avant impôt provenant des budgets approuvés de la direction pour le prochain exercice, selon un taux d'actualisation de 9,9 %. La croissance des flux de trésorerie est fondée sur des projections relatives aux nouveaux emplacements de magasins de détail et à la croissance de 3,0 % à 6,6 % sur une période de 10 ans, selon un taux de croissance final de 3,0 %.

14. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat varie par rapport au montant qui serait calculé en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi, fédéral et provincial combiné, par suite de ce qui suit :

	2 mai 2020	4 mai 2019
Bénéfice avant impôt sur le résultat	832,7 \$	560,7 \$
Taux d'impôt prévu par la loi effectif combiné	27,4 %	27,7 %
Charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt prévu par la loi combiné	228,2	155,3
Impôt découlant des éléments suivants :		
Éléments non déductibles	0,8	0,3
Éléments non imposables	(7,3)	(8,7)
Variation des taux d'impôt et écart de taux des filiales	0,4	(2,6)
Autres	(2,2)	-
Total de la charge d'impôt sur le résultat, à un taux d'impôt effectif combiné de 26,4 % (25,7 % en 2019)	219,9 \$	144,3 \$

NOTES ANNEXES

La charge d'impôt exigible de l'exercice attribuable au bénéfice net comprend ce qui suit :

	2 mai 2020	4 mai 2019
Charge d'impôt exigible	31,1 \$	35,5 \$
Charge d'impôt différé :		
Naissance et reprise des différences temporaires	188,4	111,4
Variation des taux d'impôt	0,4	(2,6)
Total	219,9 \$	144,3 \$

L'impôt différé découlant des différences temporaires et des pertes fiscales inutilisées peut se résumer comme suit :

2 mai 2020	Comptabilisé au(x) :				
	Solde d'ouverture	Autres éléments du résultat global et capitaux propres	Acquisitions d'entreprises	Bénéfice net	Solde de clôture
Fournisseurs et charges à payer	7,4 \$	– \$	– \$	(3,3) \$	4,1 \$
Avantages sociaux futurs	79,6	6,0	–	(2,6)	83,0
Goodwill et immobilisations incorporelles	111,4	34,5	–	(57,4)	88,5
Stocks	5,6	–	–	(0,9)	4,7
Placements	(38,1)	(0,3)	–	(0,7)	(39,1)
Obligations locatives	–	1 370,9	–	38,4	1 409,3
Dette à long terme	5,8	–	–	(7,7)	(1,9)
Autres actifs	(1,7)	2,0	–	(5,1)	(4,8)
Autres passifs non courants	42,0	(39,7)	–	38,0	40,3
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(59,2)	–	–	(4,9)	(64,1)
Provisions	76,0	(3,4)	–	(41,6)	31,0
Report lié aux partenariats	10,4	–	–	7,3	17,7
Actifs au titre des droits d'utilisation et créances au titre des contrats de location	–	(1 200,5)	–	(32,6)	(1 233,1)
Reports de pertes fiscales	170,4	–	–	(112,9)	57,5
Autres	(0,8)	–	–	(2,8)	(3,6)
	408,8 \$	169,5 \$	– \$	(188,8) \$	389,5 \$
Comptabilisé comme :					
Actifs d'impôt différé	614,3 \$	161,8 \$	– \$	(189,1) \$	587,0 \$
Passifs d'impôt différé	(205,5) \$	7,7 \$	– \$	0,3 \$	(197,5) \$

4 mai 2019	Comptabilisé au(x) :				
	Solde d'ouverture	Autres éléments du résultat global et capitaux propres	Acquisitions d'entreprises	Bénéfice net	Solde de clôture
Fournisseurs et charges à payer	(8,8) \$	– \$	– \$	16,2 \$	7,4 \$
Avantages sociaux futurs	100,1	(18,0)	–	(2,5)	79,6
Capitaux propres	3,8	–	–	(3,8)	–
Goodwill et immobilisations incorporelles	284,5	–	(77,2)	(95,9)	111,4
Stocks	4,9	–	–	0,7	5,6
Placements	(39,9)	–	–	1,8	(38,1)
Dette à long terme	7,3	–	–	(1,5)	5,8
Autres actifs	(0,3)	–	–	(1,4)	(1,7)
Autres passifs non courants	29,8	–	(0,3)	12,5	42,0
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(105,2)	–	(4,6)	50,6	(59,2)
Provisions	74,4	–	4,6	(3,0)	76,0
Report lié aux partenariats	11,6	–	–	(1,2)	10,4
Reports de pertes fiscales	251,5	–	–	(81,1)	170,4
Autres	(0,6)	–	–	(0,2)	(0,8)
	613,1 \$	(18,0) \$	(77,5) \$	(108,8) \$	408,8 \$
Comptabilisé comme :					
Actifs d'impôt différé	754,4 \$	– \$	– \$	(140,1) \$	614,3 \$
Passifs d'impôt différé	(141,3) \$	(18,0) \$	(77,5) \$	31,3 \$	(205,5) \$

Au 2 mai 2020, la Société avait environ 208,4 \$ en pertes autres qu'en capital canadiennes pouvant être reportées en avant aux fins fiscales, qui expirent entre les exercices 2034 et 2040. Les différences temporaires déductibles restantes n'expirent pas en vertu des lois fiscales actuelles. Tous les actifs d'impôt différé (y compris les pertes fiscales et autres crédits d'impôt) ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière puisqu'il est probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable futur qui lui permettra d'utiliser l'avantage lié à ces actifs. Le montant des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé qui devraient être recouverts ou réglés après les 12 prochains mois s'est établi à 312,8 \$.

15. Provisions

2 mai 2020	Contrats de location	Frais juridiques	Frais environnementaux	Restructuration	Total
Solde d'ouverture	19,3 \$	7,0 \$	42,4 \$	143,8 \$	212,5 \$
Reclassement attribuable à IFRS 16 (note 3 ab))	(7,1)	–	–	(24,0)	(31,1)
Solde après le reclassement	12,2	7,0	42,4	119,8	181,4
Provisions constituées	4,8	7,8	1,5	36,9	51,0
Provisions utilisées	(5,0)	(3,8)	(1,9)	(91,6)	(102,3)
Provisions reprises	(1,3)	(3,4)	(1,8)	(23,2)	(29,7)
Variation attribuable à l'actualisation	0,2	–	1,2	1,6	3,0
Solde de clôture	10,9 \$	7,6 \$	41,4 \$	43,5 \$	103,4 \$
Courantes	7,1 \$	7,6 \$	1,5 \$	32,5 \$	48,7 \$
Non courantes	3,8	–	39,9	11,0	54,7
Total	10,9 \$	7,6 \$	41,4 \$	43,5 \$	103,4 \$

CONTRATS DE LOCATION

Les provisions au titre des contrats de location sont comptabilisées lorsque les avantages que la Société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles. La Société comptabilise des provisions au titre de contrat déficitaire dans le cas de la fermeture de magasins lorsqu'elle a conclu un contrat de location. La provision est évaluée selon le coût attendu de la résiliation du contrat de location ou le coût net attendu pour poursuivre le contrat, selon le moins élevé des deux. Le coût net est calculé en tenant compte, dans le contrat de location, de la valeur actualisée des coûts d'occupation fixes futurs, déduction faite des sous-contrats de location simple connexes, exclusion faite des paiements de loyer qui sont comptabilisés en tant qu'obligations locatives selon IFRS 16. Dans le cas de la fermeture d'un magasin, un passif est comptabilisé pour refléter la valeur actualisée du passif attendu lié à tout contrat de location et autres coûts contractuels qui doivent être payés. Les provisions au titre de contrat déficitaire pour les fermetures prévues de magasins ou de centres de distribution dans le cadre des activités de rationalisation de la Société sont classées à titre de provisions pour restructuration et sont évaluées et comptabilisées selon la même méthode. L'actualisation des provisions découlant de contrats de location a été calculée selon des taux d'actualisation avant impôt se situant entre 7,0 % et 9,0 %.

FRAIS JURIDIQUES

Les provisions juridiques se rapportent à des réclamations de 7,6 \$ en instance de règlement au 2 mai 2020 (7,0 \$ en 2019) reçues dans le cours normal des activités.

FRAIS ENVIRONNEMENTAUX

Conformément aux exigences de la politique juridique et environnementale, la Société a comptabilisé des provisions pour la remise en état d'emplacements. Ces provisions se rapportent principalement aux passifs liés au démantèlement de postes d'essence appartenant à la Société et d'autres sites qui seront remis en état comptabilisés à la valeur actualisée nette des frais de remise en état futurs estimés. L'actualisation des provisions environnementales connexes a été calculée selon des taux d'actualisation avant impôt se situant entre 4,0 % et 6,0 %.

RESTRUCTURATION

Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, les provisions pour restructuration se sont chiffrées à 36,9 \$. Une tranche de 18,4 \$ est liée aux coûts de conversion des magasins. Ces coûts ont été comptabilisés au poste « Frais de vente et charges administratives » des états consolidés du résultat net. Les provisions utilisées de 91,6 \$ se rapportent aux initiatives de la Société visant à simplifier les structures organisationnelles et à réduire les coûts. Une tranche de 56,5 \$ de cette provision se rapporte au programme de départs volontaires en Colombie-Britannique et aux coûts des indemnités de départ liées à la conversion des magasins. Les reprises sur provisions de 23,2 \$ sont essentiellement liées aux coûts des indemnités de départ liées à la conversion des magasins et au programme de départs volontaires en Colombie-Britannique. L'actualisation des provisions pour restructuration a été calculée à un taux d'actualisation avant impôt de 7,0 %.

16. Dette à long terme

	2 mai 2020	4 mai 2019
Emprunts hypothécaires de premier rang, taux d'intérêt moyen pondéré de 5,84 %, échéant de 2021 à 2033	4,8 \$	5,8 \$
Billets à moyen terme, série D, taux d'intérêt de 6,06 %, échéant le 29 octobre 2035	175,0	175,0
Billets à moyen terme, série E, taux d'intérêt de 5,79 %, échéant le 6 octobre 2036	125,0	125,0
Billets à moyen terme, série F, taux d'intérêt de 6,64 %, échéant le 7 juin 2040	150,0	150,0
Billets de série 2013-2, taux d'intérêt de 4,70 %, échéant le 8 août 2023	500,0	500,0
Billets à payer et autres dettes principalement à des taux d'intérêt variant selon le taux préférentiel	137,3	140,4
Facilité de crédit à taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 4 novembre 2020	125,0	500,0
Facilité de crédit à taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 10 décembre 2020	400,0	400,0
Facilité de crédit à taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 4 novembre 2022	62,6	–
	1 679,7	1 996,2
Coûts de transaction non amortis	(4,5)	(4,4)
Obligations en vertu de contrats de location-financement, 6,05 % (note 3 ab))	–	29,1
	1 675,2	2 020,9
Moins le montant échéant à moins d'un an	570,0	36,5
	1 105,2 \$	1 984,4 \$

Les emprunts hypothécaires de premier rang sont garantis par des terrains, des immeubles et des charges spécifiques sur certains actifs. Les billets à moyen terme et les billets de série 2013-2 ne sont pas garantis. Les obligations en vertu de contrats de location-financement ont été reclassées selon IFRS 16 (note 3 ab)).

La Société détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie, de 250,0 \$ échéant le 4 novembre 2022. Au 2 mai 2020, le solde de la facilité de crédit s'élevait à 62,6 \$ (néant en 2019). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Le 2 juin 2017, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie d'un montant de 500,0 \$. Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires. Au 8 août 2018, l'intégralité de la facilité de crédit avait été utilisée pour rembourser la dette à long terme. Au 2 mai 2020, une tranche de 375,0 \$ avait été remboursée sur cette facilité.

Le 5 décembre 2018, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie d'un montant de 400,0 \$. Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires. Au 10 décembre 2018, la facilité de crédit était utilisée en entier, le produit ayant servi à financer une partie de l'acquisition de Farm Boy.

Sobeys détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 650,0 \$ échéant le 4 novembre 2022. Au 2 mai 2020, le solde de la facilité était de néant (néant en 2019) et Sobeys avait émis 76,4 \$ de lettres de crédit relativement à la facilité (65,9 \$ en 2019). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations des flux de trésorerie provenant des activités de financement liées à la dette à long terme :

	2 mai 2020	4 mai 2019
Solde d'ouverture	2 020,9 \$	1 666,9 \$
Reclassement attribuable à IFRS 16 (note 3 ab))	(29,1)	–
Solde d'ouverture après le reclassement	1 991,8	1 666,9
Émission de titres d'emprunt	80,8	58,3
Remboursements sur la dette à long terme	(85,2)	(605,2)
(Remboursements) prélèvements sur les facilités de crédit	(313,1)	900,0
Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement liées à la dette à long terme	(317,5)	353,1
Coûts liés au financement différé	0,9	0,9
Solde de clôture	1 675,2 \$	2 020,9 \$
Courantes	570,0 \$	36,5 \$
Non courantes	1 105,2	1 984,4
Total	1 675,2 \$	2 020,9 \$

Les remboursements du capital des emprunts pour chacun des cinq prochains exercices se présentent comme suit :

2021	570,0 \$
2022	43,6
2023	8,8
2024	507,9
2025	5,3
Par la suite	544,1

17. Autres passifs non courants

	2 mai 2020	4 mai 2019
Obligation locative différée (note 3 ab))	– \$	165,4 \$
Produits différés	6,1	6,6
Passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle	77,5	90,1
Autres	13,9	6,9
Total	97,5 \$	269,0 \$

18. Avantages sociaux futurs

La Société offre plusieurs régimes à prestations et à cotisations définies et des régimes interentreprises qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite à la plupart de ses salariés.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Les cotisations salariales et patronales sont précisées. La rente du salarié est fonction du niveau de revenu de retraite pouvant être atteint grâce au total combiné des cotisations salariales et patronales et des produits de placement obtenus pendant la période de participation du salarié au régime, et des taux des rentes au moment de la retraite du salarié.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

La prestation finale à la retraite est définie par une formule qui prévoit une unité de prestation par année de service. Les cotisations salariales, s'il y a lieu, paient une partie du coût de la prestation et les cotisations patronales financent le solde. Le texte du régime de retraite ne précise ni ne définit le montant des cotisations patronales, mais celles-ci sont calculées au moyen d'évaluations actuarielles qui déterminent le niveau de financement nécessaire pour satisfaire à l'obligation totale estimée au moment de l'évaluation.

Le régime à prestations définies expose généralement la Société à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque de mortalité et le risque lié au salaire.

Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée selon le taux d'actualisation reflétant le rendement moyen, à la date d'évaluation, d'obligations de sociétés de grande qualité de durée analogue aux passifs des régimes. Une diminution du rendement du marché des obligations de sociétés de grande qualité augmentera l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Risque de mortalité

La valeur actualisée du régime à prestations définies est calculée en référence à la meilleure estimation de la mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une augmentation de la durée de vie des participants au régime augmentera le passif du régime.

Risque lié au salaire

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée en référence au salaire futur des participants au régime. Par conséquent, une augmentation du salaire des participants au régime augmentera le passif du régime.

La Société utilise la date du 1^{er} janvier ou celle du 31 décembre comme date d'évaluation actuarielle et le 1^{er} mai comme date d'évaluation à des fins comptables pour ses régimes de retraite à prestations définies.

	Date d'évaluation la plus récente	Date de la prochaine évaluation exigée
Régimes de retraite	31 décembre 2017	31 décembre 2019 (choisie)
Régimes de retraite pour la haute direction	31 décembre 2016	31 décembre 2019
Autres régimes	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2022

RÉGIMES INTERENTREPRISES

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises administrés par des conseils de fiduciaires indépendants composés généralement d'un nombre équivalent de représentants des syndicats et des employeurs. Environ 15 % des employés de la Société et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. Les régimes de retraite interentreprises à prestations définies sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies, car la Société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. La responsabilité de la Société à l'égard des cotisations à verser à ces régimes est limitée par les montants établis en vertu des conventions collectives. Les cotisations versées par la Société aux régimes interentreprises sont passées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020, la Société a comptabilisé une charge de 43,5 \$ (44,1 \$ en 2019) dans le bénéfice d'exploitation, ce qui représente les cotisations versées relativement aux régimes de retraite interentreprises. La Société s'attend à continuer de verser des cotisations à ces régimes de retraite interentreprises au cours de l'exercice 2020.

NOTES ANNEXES

AUTRES RÉGIMES

La Société offre aussi à certains salariés des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas capitalisés et qui incluent les prestations pour soins de santé, l'assurance vie et les prestations pour soins dentaires.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Le total des charges et des cotisations versées relativement aux régimes à cotisations définies de la Société s'établit à 32,8 \$ pour l'exercice clos le 2 mai 2020 (32,6 \$ en 2019).

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les informations relatives aux régimes à prestations définies de la Société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2 mai 2020	4 mai 2019	2 mai 2020	4 mai 2019
Obligation au titre des prestations définies				
Solde à l'ouverture	819,8 \$	833,2 \$	113,2 \$	158,7 \$
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	1,0	1,2	2,5	3,5
Coûts financiers	24,9	27,2	3,6	5,3
Prestations versées	(67,4)	(55,4)	(4,7)	(5,9)
Coûts des services passés – réductions	–	(2,2)	–	–
Règlements	0,1	0,5	–	–
Réévaluation – pertes (gains) actuariels inclus dans les autres éléments du résultat global	61,7	15,3	(1,3)	(48,4)
Solde à la clôture	840,1 \$	819,8 \$	113,3 \$	113,2 \$

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2 mai 2020	4 mai 2019	2 mai 2020	4 mai 2019
Actifs des régimes				
Juste valeur à l'ouverture	646,9 \$	630,7 \$	– \$	– \$
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	19,7	20,5	–	–
Réévaluation (de la perte) du rendement sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)	33,2	33,0	–	–
Cotisations patronales	18,3	19,5	4,7	5,9
Prestations versées	(67,4)	(55,4)	(4,7)	(5,9)
Charges administratives	(1,4)	(1,4)	–	–
Juste valeur à la clôture	649,3 \$	646,9 \$	– \$	– \$

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2 mai 2020	4 mai 2019	2 mai 2020	4 mai 2019
Situation de capitalisation				
Total de la juste valeur des actifs des régimes	649,3 \$	646,9 \$	– \$	– \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(96,3)	(92,8)	(113,3)	(113,2)
Valeur actualisée des obligations en partie capitalisées	(743,8)	(727,0)	–	–
Passif au titre des prestations définies	(190,8) \$	(172,9) \$	(113,3) \$	(113,2) \$

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2 mai 2020	4 mai 2019	2 mai 2020	4 mai 2019
Charges				
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	1,0 \$	1,2 \$	2,5 \$	3,5 \$
Intérêt net sur l'obligation nette au titre des régimes à prestations définies	5,2	6,7	3,6	5,3
Charges administratives	1,4	1,4	–	–
Coûts des services passés – réductions	–	(2,2)	–	–
Perte sur règlement	0,1	0,5	–	–
Charges	7,7 \$	7,6 \$	6,1 \$	8,8 \$

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives, tandis que les coûts financiers et le rendement sur les actifs des régimes (à l'exclusion des montants des coûts financiers nets) ont été comptabilisés dans le montant net des charges financières dans les états consolidés du résultat net.

NOTES ANNEXES

Écarts actuariels comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2 mai 2020	4 mai 2019	2 mai 2020	4 mai 2019
Incidences de la réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global				
(Rendement) perte sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)	(33,2) \$	(33,0) \$	– \$	– \$
Perte (gain) actuariel – changements liés à l'expérience	5,5	(6,9)	(5,4)	(49,1)
Perte actuarielle – hypothèses financières	56,3	22,2	4,1	0,7
Incidences de la réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(28,6) \$	17,7 \$	1,3 \$	48,4 \$

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer son passif au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 2 mai 2020) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2 mai 2020	4 mai 2019	2 mai 2020	4 mai 2019
Taux d'actualisation	2,70 %	3,20 %	2,70 %	3,10 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %		

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 5,00 % pour l'exercice 2020 (5,25 % en 2019). Le taux cumulé attendu jusqu'en 2022 et par la suite est de 4,50 %.

Ces hypothèses ont été établies par la direction en s'appuyant sur les conseils d'experts fournis par des évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies et devraient être considérées comme les meilleures estimations de la direction. Cependant, les résultats réels pourraient varier. Des incertitudes entourent les estimations, surtout en ce qui concerne les tendances relatives aux coûts médicaux, qui pourraient varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la Société.

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité des principales hypothèses économiques de l'exercice 2020, qui ont été utilisées pour mesurer le passif au titre des prestations définies et les charges connexes des régimes de retraite et des autres régimes de la Société. La sensibilité de chaque hypothèse a été calculée de façon distincte. La modification de plus d'une hypothèse simultanément peut amplifier ou diminuer l'incidence sur le passif au titre des prestations définies ou sur les charges des régimes.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Passif au titre des prestations	Coût des prestations ¹⁾	Passif au titre des prestations	Coût des prestations ¹⁾
Taux d'actualisation ²⁾	2,70 %	2,70 %	2,70 %	2,70 %
Incidence d'une augmentation de 1 %	(101,1) \$	(2,6) \$	(13,1) \$	0,2 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	127,1 \$	1,3 \$	16,1 \$	(0,3) \$
Taux de croissance des coûts des soins de santé ³⁾			5,00 %	5,00 %
Incidence d'une augmentation de 1 %			5,3 \$	0,3 \$
Incidence d'une diminution de 1 %			(4,6) \$	(0,3) \$

1) Compte tenu de l'incidence sur les coûts des services rendus, sur les coûts financiers et sur le montant net des intérêts sur le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies.

2) Repose sur la moyenne pondérée des taux d'actualisation relatifs à tous les régimes.

3) Diminution progressive jusqu'à 4,50 % en 2022 et pas de changement par la suite.

La composition de l'actif des régimes de retraite à prestations définies s'établissait comme suit à la clôture de l'exercice :

	2 mai 2020	4 mai 2019
Fonds d'actions canadiennes	5,1 %	6,7 %
Fonds d'actions étrangères	14,0 %	14,9 %
Fonds à revenu fixe	80,6 %	78,1 %
Fonds de roulement net	0,3 %	0,3 %
Total des placements	100,0 %	100,0 %

Ces titres comprennent des placements dans des actions de catégorie A sans droit de vote d'Empire. La valeur de marché proportionnelle de ces actions à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

	2 mai 2020	Pourcentage des actifs des régimes	4 mai 2019	Pourcentage des actifs des régimes
Empire Company Limited – actions de catégorie A sans droit de vote	6,0 \$	0,9 %	9,2 \$	1,4 %

NOTES ANNEXES

Tous les titres sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction des données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix), soit indirectement (dérivés des prix).

Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 51,5 \$ pour l'exercice clos le 2 mai 2020 (52,1 \$ en 2019).

Selon les meilleures estimations de la direction, les cotisations qui devraient être versées aux régimes à prestations définies au cours de l'exercice ouvert le 3 mai 2020 et dont la date de clôture est le 1^{er} mai 2021 s'élevaient à 15,0 \$.

19. Capital-actions

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 27 juin 2019, la Société a déposé, auprès de la Bourse de Toronto, un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 3,5 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote, ce qui représente environ 2 % des actions en circulation. Les rachats ont commencé le 2 juillet 2019 et doivent se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2020.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020, la Société s'est engagée dans un programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter, aux fins d'annulation, des actions de catégorie A sans droit de vote, pendant les périodes d'interdiction des opérations, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a racheté aux fins d'annulation 2 997 583 actions de catégorie A sans droit de vote au prix moyen de 33,36 \$. Le prix d'achat s'est établi à 100,0 \$ dont un montant de 35,4 \$ a été comptabilisé en déduction du capital-actions, le reste ayant été comptabilisé en déduction des résultats non distribués.

Autorisé	Nombre d'actions	
	2 mai 2020	4 mai 2019
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	765 108 266	768 105 849
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000

Émis et en circulation	Nombre d'actions	2 mai 2020		4 mai 2019	
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	170 971 038	2 009,1	\$	2 040,6	\$
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	98 138 079	7,3		7,3	
Actions détenues en fiducie	(163 497)	(3,2)		(5,3)	
Total		2 013,2	\$	2 042,6	\$

Dans certains cas, lorsqu'il y a une offre d'achat (selon la définition donnée dans les modalités relatives aux actions) d'actions ordinaires de catégorie B, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir une offre complémentaire au prix par action payé le plus élevé, conformément à cette offre d'achat d'actions ordinaires de catégorie B.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 129,7 \$ (119,5 \$ en 2019) à ses actionnaires. Cela représente un versement de 0,48 \$ par action (0,44 \$ par action en 2019) pour les détenteurs d'actions ordinaires.

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement éventuel d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par Société de fiducie AST (Canada) qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

Actions détenues en fiducie	Nombre d'actions	2 mai 2020	4 mai 2019
Solde à l'ouverture	271 968	5,3	6,0
Acquises	1 149	-	0,1
Émises	(109 620)	(2,1)	(0,8)
Solde à la clôture	163 497	3,2	5,3

20. Autres produits

	2 mai 2020	4 mai 2019
Profit net sur la sortie d'actifs et la résiliation de contrats de location	51,7 \$	48,9 \$
Revenus locatifs tirés des immeubles détenus	17,5	19,4
Total	69,2 \$	68,3 \$

21. Charges au titre des avantages du personnel

	2 mai 2020	4 mai 2019
Salaires, rémunération et autres avantages à court terme	3 319,3 \$	3 156,2 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	37,8	37,0
Indemnités de fin de contrat de travail	8,7	9,8
Total	3 365,8 \$	3 203,0 \$

22. Charges financières, montant net

	2 mai 2020	4 mai 2019
Produits financiers		
Produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	24,5 \$	– \$
Produits d'intérêts tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8,0	8,3
Profits liés à la juste valeur de contrats à terme	3,6	3,7
Produit de désactualisation sur les prêts et autres créances	0,5	0,6
Total des produits financiers	36,6	12,6
Charges financières		
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	218,2	–
Charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti	85,6	86,5
Charges financières de retraite, montant net	8,9	12,0
Charge de désactualisation des provisions	3,0	5,7
Total des charges financières	315,7	104,2
Charges financières, montant net	279,1 \$	91,6 \$

23. Résultat par action

	2 mai 2020	4 mai 2019
Nombre moyen pondéré d'actions – de base (note 19)	270 441 107	271 940 649
Actions présumées être émises sans contrepartie relativement aux paiements fondés sur des actions	972 901	614 062
Nombre moyen pondéré d'actions – après dilution	271 414 008	272 554 711

24. Acquisitions d'entreprises

La Société fait l'acquisition de magasins de détail affiliés et non affiliés, de postes d'essence et de dossiers d'ordonnances. Les résultats de ces acquisitions sont compris dans les résultats financiers consolidés de la Société depuis les dates d'acquisition et sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill comptabilisé pour les acquisitions de magasins affiliés et non affiliés ainsi que de postes d'essence se rapporte à la main-d'œuvre acquise et à la clientèle des magasins existants, ainsi qu'aux synergies attendues de la combinaison des magasins acquis et des magasins existants.

NOTES ANNEXES

Le tableau qui suit présente les montants des actifs et des passifs identifiables découlant des acquisitions pour les exercices clos aux dates indiquées :

	2 mai 2020	4 mai 2019
Créances	0,8 \$	4,9 \$
Stocks	3,0	24,5
Charges payées d'avance	–	2,5
Immobilisations corporelles	13,4	85,7
Immobilisations incorporelles	0,3	274,2
Goodwill	2,5	569,6
Fournisseurs et charges à payer	(0,8)	(38,7)
Autres actifs et passifs	–	2,6
Passif d'impôt différé	–	(77,5)
Participations ne donnant pas le contrôle	–	(66,9)
Contrepartie totale	19,2 \$	780,9 \$

En ce qui concerne les entreprises acquises au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020, des ventes de 34,6 \$ et des pertes nettes de (1,2 \$) ont été incluses dans les états financiers consolidés.

Au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020, la Société a établi la répartition définitive du prix d'achat de Farm Boy et de Kim Phat, acquises au cours de l'exercice précédent. Aucun ajustement n'a été apporté aux montants présentés dans les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 4 mai 2019.

25. Garanties et passifs éventuels

GARANTIES

Franchisés et marchands affiliés

Sobeys est partie à plusieurs contrats de franchise et de conventions d'exploitation dans le cadre de son modèle d'affaires. Ces contrats et conventions contiennent des clauses qui imposent à Sobeys d'apporter du soutien aux franchisés et aux marchands affiliés afin de compenser ou d'atténuer les pertes des magasins de détail, de réduire les paiements de loyer des magasins, de minimiser l'incidence des prix promotionnels et d'aider à couvrir les autres charges d'exploitation liées aux magasins. La totalité du soutien financier mentionné précédemment ne s'appliquera pas dans tous les cas, étant donné que les provisions des contrats varient. Sobeys continuera d'apporter un soutien financier en vertu des contrats de franchise et des conventions d'exploitation au cours des prochains exercices.

Au cours de l'exercice 2009, Sobeys a conclu un contrat additionnel d'amélioration de crédit sous forme de lettre de garantie pour certains franchisés et marchands affiliés relativement à l'achat et à l'installation de matériel. Aux termes du contrat, si un franchisé ou un marchand affilié est dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations locatives ou de fournir un recours acceptable, Sobeys sera tenue de payer le montant le plus élevé de 6,0 \$ ou de 10,0 % du solde de l'obligation autorisée et impayée annuellement (6,0 \$ ou 10,0 % en 2019). En vertu des modalités du contrat, Sobeys doit fournir une lettre de crédit correspondant au montant de la garantie en instance, qui sera renouvelée chaque année civile. Cette amélioration de crédit permet à Sobeys d'offrir des modalités de financement avantageuses à certains franchisés et marchands affiliés. Au 2 mai 2020, le montant de la garantie se chiffrait à 6,0 \$ (6,0 \$ en 2019).

Autres

Au 2 mai 2020, la Société avait émis des lettres de crédit totalisant 88,6 \$ (79,5 \$ en 2019) pour soutenir ses obligations.

Sobeys, par l'intermédiaire de ses filiales, a garanti le paiement d'obligations aux termes de certaines conventions de développement commercial. Au 2 mai 2020, Sobeys a garanti des obligations de 40,0 \$ (43,5 \$ en 2019) relativement à ces conventions.

Passifs éventuels

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») pour les exercices 1999 et 2000 relativement à Lumsden Brothers Limited, filiale de vente en gros de Sobeys, et la taxe sur les produits et services (« TPS »). La nouvelle cotisation se rapportait à la TPS sur la vente des produits du tabac aux Indiens de plein droit. L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux Indiens de plein droit. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élève à 13,6 \$ (13,6 \$ en 2019). Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys est d'avis qu'elle ne devait pas prélever la TPS. Au cours de l'exercice 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. Le litige n'est toujours pas réglé et Sobeys a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt. Par conséquent, Sobeys n'a comptabilisé aucune de ces taxes, aucun de ces intérêts, ni aucune de ces pénalités à cet égard dans ses états du résultat net. En attendant la résolution de cette affaire, Sobeys a déposé auprès de l'ARC des fonds équivalant au total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqué dans l'avis de nouvelle cotisation et elle a comptabilisé ce montant à titre de créance non courante à recevoir de l'ARC.

La Société est mise en cause dans des réclamations et des litiges dans le cours normal de ses activités. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque significatif, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

26. Instruments financiers

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte imprévue survienne lorsqu'un client ou une partie contractante à un instrument financier ne réussit pas à honorer ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés aux concentrations de risque de crédit sont principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les prêts et autres créances, les contrats dérivés et les garanties.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et créances et des contrats de garantie pour les franchisés et marchands affiliés (note 25).

La Société atténue le risque de crédit lié à ses créances clients et à ses prêts en mettant en place des processus d'approbation et des limites de crédit ainsi que des processus de surveillance périodique. En règle générale, la Société est d'avis que la qualité du crédit de ses actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est élevée. La Société effectue un suivi périodique des processus liés au recouvrement et obtient des garanties pour la totalité de ses créances et prêts et autres créances afin de s'assurer que les paiements adéquats ont été reçus et que les garanties appropriées sont disponibles. Les garanties peuvent différer d'une entente à une autre, mais, en règle générale, elles sont composées des stocks, des immobilisations corporelles, y compris les terrains et/ou les bâtiments, ainsi que des garanties personnelles. Le risque de crédit est encore plus atténué en raison de la vaste clientèle et de sa dispersion dans plusieurs zones géographiques. Pour réduire le risque de crédit, la Société ne conclut des contrats dérivés qu'avec des contreparties ayant obtenu une note minimale de « A » de la part de deux agences de notation reconnues.

Les créances sont composées essentiellement de soldes de comptes indépendants ou de franchisés et de détaillants affiliés ainsi que de remises et de ristournes provenant de fournisseurs. La date d'échéance de ces montants peut différer selon la convention, mais, de façon générale, les soldes impayés après une période de 30 jours sont considérés comme étant en souffrance. Le classement chronologique des créances est le suivant :

	2 mai 2020	4 mai 2019
De 0 à 30 jours	464,0 \$	386,8 \$
De 31 à 90 jours	28,2	10,9
Plus de 90 jours	81,9	73,3
Total des créances avant correction de valeur pour pertes sur créances	574,1	471,0
Moins la correction de valeur pour pertes sur créances	(38,8)	(26,8)
Créances	535,3 \$	444,2 \$

Les intérêts gagnés sur les comptes en souffrance sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net en réduction des frais de vente et charges administratives. Les créances étaient classées dans les actifs courants aux états consolidés de la situation financière au 2 mai 2020.

La correction de valeur pour pertes sur créances est révisée chaque date de clôture. Une correction de valeur est calculée sur les créances à recevoir de comptes indépendants ainsi que sur les créances et les prêts et autres créances provenant de franchisés ou de marchands affiliés, et est comptabilisée en réduction des créances respectives aux états consolidés de la situation financière. La variation de la correction de valeur pour pertes sur créances est comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net et est présentée comme suit :

	2 mai 2020	4 mai 2019
Correction de valeur à l'ouverture	26,8 \$	27,5 \$
Provision pour pertes	17,2	7,4
Recouvrements	(0,2)	(1,9)
Sorties	(5,0)	(6,2)
Correction de valeur à la clôture	38,8 \$	26,8 \$

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne détienne pas de trésorerie suffisante pour s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La Société conserve sa facilité de crédit confirmée pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour honorer ses obligations financières actuelles et futures prévisibles à un coût raisonnable.

La Société surveille les marchés financiers et les conditions connexes, ainsi que ses flux de trésorerie afin d'optimiser sa situation de trésorerie et d'évaluer ses besoins de trésorerie et de financement à plus long terme. La conjoncture le permettant, la Société aura accès aux marchés des capitaux d'emprunt pour divers emprunts à long terme venant à échéance et au fur et à mesure que les autres passifs arriveront à échéance ou lorsqu'on le jugera approprié afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix.

NOTES ANNEXES

La valeur et les échéances contractuelles du capital et de l'intérêt des passifs financiers importants, non actualisés, au 2 mai 2020, sont présentées dans le tableau suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total
Passifs financiers dérivés							
Swaps de devises	12,3 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	12,3 \$
Passifs liés aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	71,0	6,5	–	77,5
Passifs financiers non dérivés							
Fournisseurs et charges à payer	2 951,9	–	–	–	–	–	2 951,9
Dette à long terme	629,9	98,2	63,3	550,5	36,1	906,1	2 284,1
Total	3 594,1 \$	98,2 \$	63,3 \$	621,5 \$	42,6 \$	906,1 \$	5 325,8 \$

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier s'entend du montant estimé que toucherait la Société pour vendre les actifs financiers ou qu'elle paierait pour le transfert des passifs financiers lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, de la partie courante des prêts et autres créances et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La valeur comptable de la partie non courante des prêts et autres créances se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison des taux actuels du marché pour ces instruments.

La juste valeur de la dette à long terme à taux d'intérêt variable se rapproche de sa valeur comptable selon les taux actuels du marché et la permanence des écarts de crédit. La juste valeur de la dette à long terme a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux offert pour des emprunts ayant une échéance et une qualité de crédit semblables.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers dérivés, classée au niveau 2, est estimée selon des modèles d'évaluation qui utilisent des données d'entrée observables de marché. La direction est d'avis que sa technique d'évaluation est adéquate.

La juste valeur des passifs au titre de l'option de vente liée aux participations ne donnant pas le contrôle relatives aux acquisitions de Farm Boy et de Kim Phat correspond à la valeur actualisée du prix d'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle, lequel est fondé sur le bénéfice futur de ces entités à une date préétablie. La juste valeur de ces options est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs prescrite par IFRS 13.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020.

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Société avoisinent leurs justes valeurs, sauf en ce qui a trait à l'élément ci-dessous :

Dette à long terme	2 mai 2020	4 mai 2019
Valeur comptable totale	1 675,2 \$	2 020,9 \$
Juste valeur totale	1 832,2 \$	2 086,8 \$

Au 2 mai 2020, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des actifs financiers désignés comme étant à la JVRN se chiffrant respectivement à néant, à 0,2 \$ et à néant pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 1,4 \$ et néant en 2019).

Au 2 mai 2020, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des passifs financiers à la JVRN se chiffrant respectivement à néant, à 0,3 \$ et à 77,5 \$ pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 0,1 \$ et 90,1 \$ en 2019).

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur à moins qu'ils ne représentent un contrat d'achat ou de vente d'un élément non financier conformément aux besoins prévus de la Société en matière d'achat, de vente ou de consommation, appelé « achat ou vente d'éléments non financiers ». Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en résultat net, à moins que les instruments financiers dérivés ne se qualifient à titre de couvertures de flux de trésorerie efficaces et ne soient désignés comme tels ou qu'ils ne représentent des achats ou des ventes d'éléments non financiers. La norme ne s'applique pas aux achats ou aux ventes d'éléments non financiers et ces derniers sont comptabilisés à titre de contrats non entièrement exécutés. Les variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné à titre de couverture des flux de trésorerie sont comptabilisées dans les autres actifs et dans les autres passifs non courants; la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie de la Société comprennent principalement des swaps sur devises, des conventions de vente d'électricité et des conventions de vente de gaz naturel. Des contrats de change sont utilisés pour couvrir les achats ou les dépenses futurs liés aux biens et services libellés en monnaies étrangères. Les conventions de vente d'électricité et de gaz naturel servent à réduire le risque lié à la variation des prix du marché de l'électricité et du gaz naturel. Les profits et pertes sont initialement comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global et sont virés au résultat net lorsque les flux de trésorerie prévus influent sur les produits et les charges de l'exercice.

Au 2 mai 2020, les justes valeurs des dérivés en cours désignés comme couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues correspondent à des actifs de 0,2 \$ (1,4 \$ en 2019) et à des passifs de 0,3 \$ (0,1 \$ en 2019).

Les couvertures de flux de trésorerie devraient donner lieu à des entrées ou à des sorties de trésorerie au cours de l'exercice jusqu'à l'exercice 2021, qui devraient être comptabilisées en résultat net au cours de cette période et, dans le cas des swaps de devises, sur la durée d'utilité des actifs connexes dont une partie du coût initial est couverte.

NOTES ANNEXES

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de pertes financières découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les instruments financiers qui peuvent rendre la Société vulnérable au risque de taux d'intérêt comprennent les passifs financiers à taux variable.

La Société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la conjoncture du marché et l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette. La majorité de la dette à long terme de la Société porte intérêt à taux fixe. Une tranche d'environ 46,0 % (30,3 % en 2019) de la dette à long terme de la Société est exposée au risque de taux d'intérêt puisqu'elle porte intérêt à des taux variables.

Une variation des taux d'intérêt sur le solde moyen des passifs financiers portant intérêt au cours de l'exercice a une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, le solde moyen de la dette à taux variable non couverte de la Société s'élevait à 849,3 \$ (567,4 \$ en 2019). Une augmentation (diminution) de 25 points de base aurait une incidence de l'ordre de 1,5 \$ (1,5) \$ [1,0 \$ (1,0) \$ en 2019] sur le résultat net à la suite de l'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable non couverte.

RISQUE DE CHANGE

La Société exerce ses activités en grande partie en dollars canadiens. Elle est assujettie au risque de change en raison principalement des achats effectués en dollars américains, en livres sterling et en euros. De plus, la Société conclut des contrats à terme pour fixer le cours de change sur une partie de ses besoins prévus en devises étrangères. Les montants reçus et payés en lien avec les instruments utilisés pour couvrir les opérations de change, y compris les profits et les pertes, sont comptabilisés dans le coût des achats. La Société estime que son exposition au risque de change est négligeable.

La Société conclut des contrats de change à terme et des swaps de devises principalement pour limiter son exposition aux fluctuations des cours de change en lien avec les dépenses libellées en monnaies étrangères. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats à terme est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit comptabilisée en résultat net dans les périodes comptables futures.

La Société estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % des cours de change en vigueur aurait une incidence de néant (néant) [néant (néant) en 2019] sur le résultat net et de 0,9 \$ (0,9) \$ [2,7 \$ (2,7) \$ en 2019] sur les autres éléments du résultat global pour les dérivés en monnaies étrangères en place à la clôture de l'exercice.

27. Information sectorielle

La Société a déterminé que les secteurs à présenter étaient la vente au détail de produits alimentaires et les placements et autres activités. Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires comprend six secteurs opérationnels : Atlantique, Farm Boy, Lawtons, Ontario, Québec et Ouest. Ces secteurs opérationnels ont été regroupés en un seul secteur à présenter, soit « vente au détail de produits alimentaires », car ils présentent des caractéristiques économiques similaires, comme l'offre de produit, la clientèle et les modes de distribution. Le secteur des placements et autres activités comprend essentiellement les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie, les partenariats immobiliers et diverses autres activités de la Société.

Les résultats et les actifs des secteurs opérationnels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent y être affectés de façon raisonnable.

Tous les transferts intersectoriels sont comptabilisés à des prix établis dans des conditions de concurrence normale. Pour la présentation de l'information sectorielle, la Société utilise des méthodes d'évaluation conformes à IFRS 8 *Secteurs opérationnels* qui sont les mêmes que celles utilisées dans ses états financiers consolidés.

Il n'y a eu aucune affectation asymétrique du bénéfice, des charges ou des actifs entre les secteurs.

Toutes les ventes sont générées par le secteur de la vente au détail de produits alimentaires. Le bénéfice d'exploitation attribuable à chaque secteur opérationnel de la Société est résumé dans le tableau qui suit :

	2 mai 2020	4 mai 2019
Bénéfice d'exploitation sectoriel		
Vente au détail de produits alimentaires	1 040,2 \$	561,8 \$
Placements et autres activités		
FPI Crombie	50,7	63,6
Partenariats immobiliers	20,1	23,4
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	0,8	3,5
	71,6	90,5
Total	1 111,8 \$	652,3 \$

NOTES ANNEXES

Le bénéfice d'exploitation sectoriel peut être rapproché du bénéfice avant impôt de la Société, comme suit :

	2 mai 2020	4 mai 2019
Total du bénéfice d'exploitation	1 111,8 \$	652,3 \$
Charges financières, montant net	279,1	91,6
Total	832,7 \$	560,7 \$

	2 mai 2020	4 mai 2019
Total des actifs par secteur		
Vente au détail de produits alimentaires	13 932,9 \$	8 921,4 \$
Placements et autres activités	700,0	681,0
Total	14 632,9 \$	9 602,4 \$

28. Rémunération fondée sur des actions

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS AU RENDEMENT

La Société attribue à certains salariés des unités d'actions au rendement (« UAR »). Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis en vertu d'une attribution dépend dans la plupart des cas de l'écoulement du temps et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. À l'acquisition des droits, chaque salarié a le droit de recevoir un nombre d'actions de catégorie A sans droit de vote correspondant au nombre de ses UAR dont les droits sont acquis. La juste valeur moyenne pondérée de 29,28 \$ par UAR émise au cours de l'exercice considéré a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Cours de l'action	30,41 \$
Durée attendue	2,60 ans
Taux d'intérêt sans risque	1,36 %
Volatilité attendue	25,15 %
Rendement de l'action	1,47 %

Au 2 mai 2020, 284 184 UAR étaient en cours (338 275 en 2019). La charge de rémunération liée aux UAR pour l'exercice clos le 2 mai 2020 était de 1,6 \$ (3,0 \$ en 2019).

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Au cours de l'exercice 2020, la Société a attribué 1 730 178 options aux termes du régime d'options sur actions des salariés de la Société, dans le cadre duquel des options sont attribuées pour l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote. La juste valeur moyenne pondérée de 6,79 \$ par option émise au cours de l'exercice a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Cours de l'action	31,38 \$
Durée attendue	6,76 ans
Taux d'intérêt sans risque	1,38 %
Volatilité attendue	24,00 %
Rendement de l'action	1,45 %

La charge de rémunération liée à l'émission d'options pour l'exercice clos le 2 mai 2020 s'est établie à 4,6 \$ (3,7 \$ en 2019).

Les options sur actions en cours au 2 mai 2020 ont été attribuées à des prix allant de 15,60 \$ à 36,86 \$, expirent entre juin 2021 et juin 2027 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 5,37 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2020 et 2019 se présentent comme suit :

	2020		2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 293 288	23,31 \$	4 686 155	22,81 \$
Attribuées	1 730 178	31,38	800 573	25,97
Exercées	(1 115 115)	24,57	(746 346)	22,30
Expirées	(3 525)	30,23	(250 116)	27,49
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(219 162)	22,46	(196 978)	20,63
Solde à la clôture	4 685 664	26,03 \$	4 293 288	23,31 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	1 732 433		2 201 160	

NOTES ANNEXES

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours au 2 mai 2020 :

Année d'attribution	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée ¹⁾	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables au 2 mai 2020	Prix d'exercice moyen pondéré
2014	443 277	1,16	26,25 \$	443 277	26,25 \$
2015	163 554	2,16	22,55	163 554	22,55
2016	169 097	3,16	30,21	169 097	30,21
2017	567 705	4,16	19,87	357 482	19,72
2018	917 483	5,16	19,59	422 262	19,59
2019	709 752	6,16	26,01	176 761	26,01
2020	1 714 796	7,16	31,38	–	–
Total	4 685 664	5,37	26,03 \$	1 732 433	23,29 \$

1) La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée est exprimée en années.

RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Les droits rattachés aux unités d'actions différées (« UAD ») émises à l'intention des salariés aux termes du régime d'UAD pour les dirigeants deviennent acquis en fonction de l'écoulement du temps et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. Au 2 mai 2020, il y avait 1 337 562 UAD en cours (1 063 299 en 2019) relativement à ce régime et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 28,4 \$ (20,8 \$ en 2019). La charge de rémunération liée aux UAD pour l'exercice clos le 2 mai 2020 s'est établie à 12,0 \$ (14,2 \$ en 2019).

Les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs honoraires sous forme d'UAD plutôt qu'en trésorerie. Le nombre d'UAD reçues varie selon le cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date du versement des honoraires ou de la rémunération de chaque administrateur ou salarié. Au 2 mai 2020, il y avait 306 489 UAD en cours (247 605 en 2019) et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 9,5 \$ (7,4 \$ en 2019). La charge de rémunération pour l'exercice clos le 2 mai 2020 s'établissait à 2,1 \$ (2,7 \$ en 2019).

En vertu des deux régimes d'UAD, les UAD dont les droits ont été acquis ne peuvent être rachetées tant que le porteur demeure administrateur ou salarié de la Société. La valeur de rachat d'une UAD correspond au cours de l'action de catégorie A sans droit de vote d'Empire au moment du rachat. La Société évalue de façon régulière l'obligation relative aux UAD selon le cours d'un nombre équivalent d'actions de catégorie A sans droit de vote et impute toute augmentation ou diminution de l'obligation aux frais de vente et charges administratives.

29. Transactions entre parties liées

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Elle détient une participation de 41,5 % (41,5 % en 2019) dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le FPI Crombie offre un RRD aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société s'est inscrite au RRD afin de maintenir sa participation financière comportant droit de vote dans le FPI Crombie.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux, évalués aux valeurs d'échange, se sont élevés à environ 188,8 \$ (206,2 \$ en 2019).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cette convention remplace la convention antérieure selon laquelle les charges engagées étaient comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts.

Au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a reçu un montant de 61,8 \$ de la part du FPI Crombie au titre de remboursements d'améliorations locatives. Ces paiements sont liés à des améliorations apportées en vue de moderniser et d'améliorer l'efficacité d'immeubles existants, ainsi qu'à une provision pour des fonds utilisés durant la construction. Au 2 mai 2020, un montant supplémentaire de 0,5 \$ était à recevoir du FPI Crombie au titre de ces remboursements.

Le 28 mai 2019, le FPI Crombie a annoncé la signature d'une entente visant la vente à un tiers d'une participation de 89 % dans un portefeuille de 15 immeubles, l'entente ayant été conclue le 7 octobre 2019. Sobeys et le FPI Crombie ont conclu des conventions de modification des contrats de location visant les immeubles cédés au titre desquels Sobeys était preneur, afin de prolonger la durée contractuelle et d'ajouter des modalités optionnelles liées aux différents emplacements. Comme contrepartie à ces modifications, le FPI Crombie a convenu de verser un montant global à Sobeys sur une période de trois ans. Au 2 mai 2020, Sobeys a comptabilisé un montant total de 4,3 \$ dans les créances à court et à long terme au titre de ces versements.

Le 1^{er} août 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a vendu 50 % d'un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 9,5 \$. Cette vente a donné lieu à un profit avant impôt de 1,5 \$ qui a été constaté dans les autres produits aux états consolidés du résultat net.

NOTES ANNEXES

Le 28 novembre 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a vendu un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 3,2 \$. Aucun profit ou perte n'a découlé de cette vente.

Le 16 décembre 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a vendu et repris à bail 50 % d'un centre de distribution au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 95,7 \$. Cette vente a donné lieu à un profit avant impôt de 9,0 \$ qui a été constaté dans les autres produits aux états consolidés du résultat net. Par suite de cette transaction, le FPI Crombie détient la totalité de l'immeuble.

Le 11 février 2020, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme visant l'émission de parts au prix de 16,00 \$ chacune, pour un produit global de 100,0 \$. Parallèlement à ce placement, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 41,5 \$.

Le 11 avril 2019, le FPI Crombie a annoncé la conclusion d'une entente visant la vente d'une participation de 89 % dans un portefeuille de 26 immeubles à un tiers acheteur. Sobeys et le FPI Crombie ont conclu des conventions de modification de contrats de location visant des immeubles cédés lorsque Sobeys était preneur à bail afin d'établir des modalités contractuelles pour une période plus longue et de prolonger la validité des options aux différents emplacements. En guise de contrepartie pour ces modifications, le FPI Crombie a convenu de verser un montant global à Sobeys sur une période de trois ans. Ces conventions de modification sont entrées en vigueur le 25 avril 2019, soit à la date de clôture de la cession des immeubles. Au 2 mai 2020, Sobeys a comptabilisé un total de 3,3 \$ dans les créances à court et à long terme au titre de ces versements.

Le 29 juin 2018, Sobeys a vendu un immeuble au FPI Crombie puis l'a repris à bail, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, pour une contrepartie en trésorerie de 12,5 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 5,6 \$, qui a été comptabilisé dans les autres produits des états consolidés du résultat net.

Le 28 septembre 2018, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 3,7 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,5 \$, qui a été comptabilisé dans les autres produits des états consolidés du résultat net.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

	2 mai 2020	4 mai 2019
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	14,1 \$	13,4 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2,7	3,4
Indemnités de fin de contrat de travail	–	2,8
Paiements fondés sur des actions	9,9	8,6
Total	26,7 \$	28,2 \$

INDEMNITÉS

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

30. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants : i) s'assurer de liquidités suffisantes pour financer ses obligations financières et exécuter ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques; ii) réduire au minimum le coût du capital tout en tenant compte des risques et des conditions actuels et futurs du secteur d'activité et du marché ainsi que de ceux liés à la conjoncture économique; iii) maintenir une structure de capital optimale qui permette la souplesse financière nécessaire tout en assurant également la conformité avec toute clause restrictive financière; iv) maintenir une notation de première qualité auprès de chaque agence de notation qui évalue la qualité du crédit de la Société. Les objectifs de la Société n'ont pas changé au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020.

La Société surveille la structure de son capital et y apporte des ajustements, au besoin, à la lumière des variations de la conjoncture économique, des objectifs de ses actionnaires, des besoins de trésorerie de l'entreprise et de la conjoncture des marchés financiers.

La Société est d'avis que le total de ses capitaux permanents comprend toute dette portant intérêt, y compris les emprunts bancaires, la dette à long terme (dont la tranche à moins d'un an), les obligations locatives et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le calcul s'établit comme suit :

	2 mai 2020	4 mai 2019
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	570,0 \$	36,5 \$
Dette à long terme	1 105,2	1 984,4
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	466,2	–
Obligations locatives à long terme	4 800,0	–
Dette consolidée, y compris les obligations locatives	6 941,4	2 020,9
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 008,4)	(553,3)
Dette consolidée nette	5 933,0	1 467,6
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	3 924,6	4 003,3
Capital sous gestion	9 857,6 \$	5 470,9 \$

Les principaux placements effectués par la Société visent notamment l'augmentation de la superficie de vente en pieds carrés et la rénovation de son réseau de magasins concrétisée par la construction, l'agrandissement et l'amélioration de magasins. Ces ajouts au réseau de magasins et modifications comprennent les améliorations locatives connexes ainsi que l'acquisition de terrains destinés à la construction de magasins futurs. La Société effectue des dépenses d'investissement dans les technologies de l'information, dans les centres de traitement des commandes et dans ses installations de distribution afin de soutenir son réseau de magasins en pleine expansion. De plus, la Société effectue des dépenses d'investissement afin de soutenir ses placements et autres activités. La Société compte en grande partie sur ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer son programme de dépenses d'investissement et la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les flux de trésorerie sont renfloués, le cas échéant, par une dette supplémentaire ou par l'émission de capital-actions additionnel.

Selon les conventions d'emprunt actuelles, la direction doit effectuer le suivi de trois clauses restrictives tous les trimestres afin d'assurer le respect des modalités des ententes. Ces clauses restrictives sont les suivantes : i) total de la dette ajustée/BAIIA, soit la dette consolidée nette plus les lettres de crédit, les garanties et les engagements, divisés par le BAIIA (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes); ii) dette sur les contrats de location ajustée/BAIIAL, soit le total de la dette ajustée plus huit fois le loyer divisé par le BAIIAL (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes); iii) ratio de couverture du service de la dette, soit le BAIIA divisé par les charges financières plus les remboursements de la dette à long terme (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes). Pendant l'exercice considéré, la Société se conformait à ces clauses restrictives.

Revue financière des onze derniers exercices

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE - NON AUDITÉ

Exercice clos en ¹⁾	2020	2019	2018	2017
Résultats financiers (en millions de dollars)				
Ventes	26 588,2 \$	25 142,0 \$	24 214,6 \$	23 806,2 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	1 111,8	652,3	346,5	333,0
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 130,1	683,6	601,7	378,5
BAIIA	1 892,4	1 069,5	785,7	777,2
BAIIA ajusté	1 892,4	1 076,2	1 014,7	796,9
Charges financières, montant net	279,1	91,6	110,5	118,0
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	219,9	144,3	56,2	42,5
Participation ne donnant pas le contrôle	29,3	29,1	20,3	14,0
Bénéfice net (perte nette) ²⁾	583,5	387,3	159,5	158,5
Bénéfice net ajusté ²⁾	596,8	410,0	344,3	191,3
Situation financière (en millions de dollars)				
Total de l'actif	14 632,9	9 602,4	8 662,0	8 695,5
Dette à long terme (compte non tenu de la tranche échéant à moins d'un an)	1 105,2	1 984,4	1 139,5	1 736,8
Capitaux propres ³⁾	3 924,6	4 003,3	3 702,8	3 644,2
Données par action après dilution (\$ par action)				
Bénéfice net (perte nette) ²⁾	2,15	1,42	0,59	0,58
Bénéfice net ajusté ²⁾	2,20	1,50	1,27	0,70
Dividendes				
Actions de catégorie A sans droit de vote	0,480	0,440	0,420	0,410
Actions ordinaires de catégorie B	0,480	0,440	0,420	0,410
Valeur comptable	14,51	14,72	13,62	13,40
Cours de l'action de catégorie A sans droit de vote (\$ par action)				
Haut	37,36	31,11	26,15	22,56
Bas	24,29	22,69	18,74	15,00
Clôture	31,01	29,94	25,01	21,50
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution (en millions)	271,4	272,6	272,1	272,0

1) La clôture des exercices est le premier samedi de mai, ce qui correspond à la clôture d'exercice de Sobeys Inc. Les données financières de l'exercice 2010, ont été préparées conformément aux PCGR du Canada et n'ont pas été retraitées selon les IFRS. Les exercices 2011 et 2016 sont des exercices de 53 semaines.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

3) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

NOTES ANNEXES

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
	24 618,8 \$	23 928,8 \$	20 957,8 \$	17 343,9 \$	16 249,1 \$	15 956,8 \$	15 516,2 \$
	(2 418,5)	742,4	326,7	573,2	534,3	525,7	479,7
	713,7	867,0	639,7	553,4	513,9	500,4	479,7
	(1 944,7)	1 224,9	753,5	918,1	876,6	863,0	819,4
	1 161,4	1 321,9	1 052,8	942,9	856,2	837,7	819,4
	137,4	155,1	131,4	55,4	59,9	75,4	72,5
	(441,3)	150,4	36,3	136,4	122,3	122,0	99,1
	16,4	17,9	8,0	9,1	12,7	9,0	5,6
	(2 131,0)	419,0	235,4	379,5	339,4	400,6	301,9
	410,2	511,0	390,6	390,7	322,7	303,2	284,5
	9 138,5	11 497,2	12 236,6	7 140,4	6 913,1	6 518,6	6 248,3
	2 017,0	2 230,2	3 282,1	915,9	889,1	1 090,3	821,6
	3 623,9	5 986,7	5 700,5	3 724,8	3 396,3	3 162,1	2 952,4
	(7,78)	1,51	0,98	1,86	1,66	1,96	1,47
	1,50	1,84	1,62	1,91	1,58	1,48	1,39
	0,400	0,360	0,347	0,320	0,300	0,267	0,247
	0,400	0,360	0,347	0,320	0,300	0,267	0,247
	13,23	21,61	20,59	18,27	16,66	15,49	14,36
	30,79	31,60	27,75	22,88	21,00	19,71	17,98
	20,23	21,67	21,68	17,85	17,57	17,02	13,23
	21,09	29,15	22,88	22,86	19,21	18,05	17,66
	274,0	277,2	240,6	204,2	204,2	204,6	205,4

Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs

Empire Company Limited

115 King Street
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
B0K 1S0
Téléphone : 902 752-8371
Télécopieur : 902 755-6477
www.empireco.ca

Site Web de la société affiliée

www.sobeyscorporate.com

Relations avec les investisseurs et renseignements

Les actionnaires, les analystes et les investisseurs sont priés de faire part de toute demande de renseignements financiers à :

Courriel : investor.relations@empireco.ca

Les communications relatives aux relevés des investisseurs, y compris les changements d'adresse ou de propriété, les certificats perdus et les formulaires aux fins de l'impôt, doivent être envoyés directement à l'agent des transferts et à l'agent comptable des registres de la Société, Société de fiducie AST (Canada).

Agent des transferts

Société de fiducie AST (Canada)
Services aux investisseurs
C.P. 700, succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3
Téléphone : 1 800 387-0825
Courriel : inquiries@astfinancial.com

Envois multiples

Il se peut que les actionnaires ayant plus d'un compte reçoivent du courrier pour chaque compte. Dans ce cas, ils doivent communiquer avec Société de fiducie AST (Canada) au 1 800 387-0825 pour mettre fin aux envois multiples.

Assemblée annuelle des actionnaires

10 septembre 2020 à 11 h (HAA)

Assemblée virtuelle en direct par webémission audio

<http://web.lumiagm.com/199783167>

Mot de passe : empire2020 (sensible à la casse)

Numéro à composer (mode écoute seulement)

1 416 764-8688 (Toronto)

1 888 390-0546 (Amérique du Nord)

Dates de clôture des registres et dates de versement des dividendes pour l'exercice 2021

Date de clôture des registres	Date de versement
15 juillet 2020	31 juillet 2020
15 octobre 2020*	30 octobre 2020*
15 janvier 2021*	29 janvier 2021*
15 avril 2021*	30 avril 2021*

*Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Actions en circulation

Au 16 juin 2020

Actions de catégorie A sans droit de vote	170 971 038
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote	98 138 079

Inscription des actions

Bourse de Toronto

Symbole boursier

Actions de catégorie A sans droit de vote – EMP.A

Avocats

Stewart McKelvey
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Halifax (Nouvelle-Écosse)



Nos héros

EMPIRE
COMPANY LIMITED